

Aide alimentaire en Seine-Saint-Denis

Etat des lieux et analyse des besoins

Décembre 2020 – Juillet 2021



© C.N., rue de Paris, Montreuil, avril 2021.

Réalisé au sein d'Interlogement93

Par Clélie Nallet et Pauline Mary
Sous la responsabilité de Valérie Puvilland

Pour le compte de Madame la préfète déléguée pour l'égalité des chances en
Seine-Saint-Denis et de l'UD DRIHL93

Février 2022

Remerciements

Nous tenons à remercier toutes les personnes et structures qui nous ont aidées et soutenues lors de la réalisation de ce diagnostic.

Tout d'abord, nous remercions le cabinet de Madame la préfète déléguée pour l'égalité des chances en Seine-Saint-Denis ainsi que l'UD DRIHL93 pour leur suivi attentif et exigeant, leur écoute constructive, leur implication.

Nous remercions également Interlogement93 et plus spécifiquement Valérie Puvilland, les équipes d'accompagnants sociaux ainsi que tous les salariés avec qui nous avons travaillé. Leurs expériences et visions de l'action sociale ont largement enrichi ce diagnostic.

Nous adressons des remerciements particuliers à l'association Solinum avec qui nous avons eu des échanges précieux, ainsi qu'à l'Agence nouvelle des solidarités actives (ANSA) et à Action Contre la faim (ACF) pour la qualité de leurs travaux et les nombreux documents transmis.

Merci au Conseil départemental pour les temps de collaboration et les informations partagées.

Enfin, ce diagnostic est nourri par l'implication et l'engagement des associations et structures qui nous ont consacré du temps ou accueillies. Un immense merci à toutes les associations et CCAS avec qui nous avons réalisé des entretiens, organisé des focus groups, des temps d'observation participante ainsi que parfois des entretiens avec leurs publics : le CCAS de Montreuil, le CCAS d'Aubervilliers, le CCAS de Clichy-sous-Bois, les Restos du Cœur (le siège et l'antenne de Clichy-sous-Bois), le Secours Populaire Français (le siège et l'antenne Paris 8), l'épicerie sociale Aurore, l'association Alteralia (l'épicerie mobile d'Aubervilliers et les distributions pour les personnes à l'hôtel de Saint-Denis et du Bourget), le Secours Islamique Français (la distribution de colis pour les personnes à l'hôtel à Saint-Ouen), l'accueil de jour Henri Groues, ACINA, l'Armée du Salut, Médecins du Monde, MaMaMa, Echo des sans mots, Speranza, Hôtel Social 93, La Marmite, la BAPIF, Excellents Excédents, Zone Sensible (le Parti Poétique). Merci également à Aminata et à ses amies pour leur disponibilité et les maraudes partagées.

Introduction

Ce diagnostic sur l'aide alimentaire en Seine-Saint-Denis, commandé par le cabinet de Madame la préfète déléguée pour l'égalité des chances en Seine-Saint-Denis et l'Unité départementale de la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement du 93 (UD DRIHL93), réalisé entre décembre 2020 et juillet 2021, couvre trois objectifs principaux :

- Elaborer un panorama des opérations d'aide alimentaire sur le territoire et des besoins pourvus et non pourvus
- Questionner l'adéquation entre les dispositifs en place et les besoins
- Proposer des recommandations ayant pour objectif d'améliorer la couverture du besoin

Il s'agit alors d'aller saisir les contours et contenus de l'aide alimentaire et de la précarité alimentaire en Seine-Saint-Denis, dans un contexte particulièrement mouvant. En effet, si les études sur l'aide alimentaire décrivent un paysage de l'aide alimentaire généralement complexe et peu lisible, la crise sanitaire est venue significativement modifier ce dernier. Durant le premier confinement (mars-mai 2020), une réponse d'urgence a été mise en place face à l'ampleur des besoins sur le territoire. Depuis, les modalités d'intervention de la plupart des opérateurs d'aide alimentaire ont connu une évolution, de « nouveaux » acteurs se sont impliqués et les responsabilités publiques liées à l'aide alimentaire ont évolué. Nous assistons donc à de fortes reconfigurations du paysage de l'aide alimentaire, que ce diagnostic a vocation à saisir, à interroger, et à contribuer à accompagner.

Les objectifs du diagnostic concernant les évolutions liées à la crise sanitaire :

Décrypter ces changements (nouveaux acteurs, évolutions du rôle des acteurs publics, projets de coordination, nouvelles pratiques, etc.)

Interroger ces évolutions : quels enseignements concernant les fonctionnements et dysfonctionnements de l'aide alimentaire sur le territoire ? Que nous dit la capacité de mobilisation des nouveaux acteurs ? Quels enseignements des opérations menées durant la réponse d'urgence ? Que nous enseignent les choix des publics et des zones prioritaires ciblées et la durée des actions menées auprès d'eux ?

Questionner l'avenir des dispositifs et leur adéquation vis-à-vis des besoins : après la réponse d'urgence, quelles reconfigurations ? Quelles actions pour quelles durées ? Quelle répartition territoriale ? Comment apporter des réponses solides et adaptées aux besoins ?

Ces réflexions sur les dispositifs d'aide alimentaire sont indissociables d'une réflexion sur les besoins et sur les situations de précarité alimentaire. Lors du premier confinement, de nombreux acteurs ont alerté publiquement sur la gravité et l'ampleur des situations de précarité alimentaire en Seine-Saint-Denis, département le plus pauvre de France métropolitaine. Une forte mobilisation des associations et des pouvoirs publics a donné lieu à une réponse d'urgence visant à aller-vers les publics en plus grande difficulté. Depuis, des dispositifs d'aide supplémentaires visant certains publics spécifiques ont été mis en place avec le soutien des pouvoirs publics. La crise sanitaire est venue amplifier et parfois révéler des situations de précarité déjà bien présentes sur le territoire. Ce diagnostic ambitionne de contribuer à renforcer la connaissance des publics et des dénommés « nouveaux publics » de l'aide alimentaire, ainsi que d'explorer les besoins pourvus et non pourvus. L'étude participe ainsi à une évaluation quantitative et qualitative de la couverture des besoins, en considérant leur répartition territoriale, leur diversité, et leurs spécificités.

METHODOLOGIE

Une des difficultés de ce diagnostic est de saisir un paysage de l'aide alimentaire en constante évolution. Afin de réaliser une cartographie des dispositifs d'aide sur le territoire, nous avons été contraintes de photographier, de figer. Il s'agit de considérer ces données comme évolutives, pouvant constituer une base de suivi des reconfigurations en cours. Nous avons été également confrontées à un manque de données existantes à exploiter, autant sur les dispositifs d'aide que sur les besoins. Une de nos missions principales s'est alors concentrée sur la recherche et le recueil de données auprès des différents acteurs du territoire. Nous détaillerons les difficultés que nous avons rencontrées afin de mener cette mission, qui impactent nos résultats de recherche et sont également particulièrement instructives pour les préconisations du diagnostic.

Ce diagnostic est construit sur des données recueillies entre décembre 2020 et mai 2021.

Afin de réaliser un état des lieux des dispositifs d'aide alimentaire, nous avons procédé par **questionnaire auto-administré aux opérateurs d'aide alimentaire** que nous avons pu identifier sur le territoire¹. Les données demandées portent sur leur structure, le type d'aide alimentaire proposé, le volume de l'aide distribué, leurs modes opératoires, les publics ciblés, l'impact de la crise sanitaire sur leurs opérations, leur vision de la coordination de l'aide alimentaire et du rôle des pouvoirs publics. Ce questionnaire, envoyé à 137 associations et aux 40 CCAS de Seine-Saint-Denis, a fait l'objet de **90 réponses** (taux de réponse de 43 % pour les CCAS et de 49 % pour les associations).

¹ La méthodologie d'identification sera détaillée dans la partie I.

Parallèlement, nous avons mené un **travail qualitatif auprès d'une sélection de 17 acteurs de l'aide alimentaire**, sélectionnés dans un souci de représentativité des différents types de structure, de la diversité des aides proposées et des publics visés (voir annexe 1). Dans ce cadre, des entretiens ont été réalisés avec des responsables, des bénévoles, des intervenants sociaux, des citoyens. Malgré le contexte sanitaire, nous avons pu réaliser des temps d'observation participante et/ou des focus groups dans 6 de ces structures. Ce travail a permis d'approfondir les problématiques auxquelles sont confrontés les acteurs (voir grille d'entretien en annexe 2) et de prendre en compte des réseaux informels d'aide alimentaire.

Afin d'ancrer le diagnostic dans des enjeux plus globaux et de prendre en compte **l'écosystème de l'aide alimentaire**, nous avons réalisé des entretiens et participé à des réunions avec des acteurs variés : fournisseurs, régulateurs, pouvoirs publics impliqués au niveau de l'Etat et des collectivités territoriales (liste en annexe 1).

Pour mieux appréhender la place de l'aide alimentaire dans les activités des travailleurs et accompagnants sociaux, nous avons élaboré un **questionnaire auto-administré aux prescripteurs SIAO**. Les données portent sur la place de la précarité alimentaire et de l'aide alimentaire dans leur travail de diagnostic et/ou d'accompagnement et sur l'outillage dont ils disposent. Ce questionnaire a fait l'objet de **220 réponses** (taux de réponse de 7%).

Enfin, nous avons mené **147 entretiens auprès de bénéficiaires et publics de l'aide alimentaire** via 8 dispositifs (distributions alimentaires, épiceries sociales, accueil de jour, CCAS, etc.). Les données recueillies portent sur les profils socio-économiques des publics, leurs situations alimentaires et leurs degrés de précarité alimentaire, leurs expériences de l'aide alimentaire et leurs besoins. Ce travail permet d'enrichir le diagnostic du regard des publics et bénéficiaires, de contribuer à une connaissance des publics, et de mieux saisir les enjeux liés aux besoins.

Table des matières

Introduction	1
METHODOLOGIE.....	3
I. Le paysage de l'aide alimentaire et de la précarité alimentaire en Seine-Saint-Denis	7
1. ELEMENTS DE CADRAGE.....	7
a) Les grandes tendances de la précarité et de l'insécurité alimentaire	7
b) La diversité des acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire.....	8
c) Les principaux constats des études sur l'aide alimentaire	9
2. PHOTOGRAPHIE DE L'AIDE ALIMENTAIRE EN SEINE-SAINT-DENIS.....	11
a) Les différents opérateurs de l'aide alimentaire	11
b) Les différents dispositifs de l'aide alimentaire	18
3. LES RECONFIGURATIONS DE L'AIDE ALIMENTAIRE DEPUIS LA CRISE SANITAIRE.....	23
a) La réponse d'urgence pendant le premier confinement	23
b) Après la réponse d'urgence, quelles reconfigurations ?.....	29
4. CARTOGRAPHIE DES BESOINS.....	33
a) Les zones de précarité	33
b) Les besoins et niveaux d'équipement des ménages	36
SYNTHESE DE LA PREMIERE PARTIE : LA MISE EN PERSPECTIVE DE L'OFFRE ET DES BESOINS.....	39
II. La couverture des besoins	41
1. DIFFICULTES ET ATTENTES DES OPERATEURS POUR OPTIMISER LA COUVERTURE DES BESOINS	41
a) Les difficultés rencontrées par les opérateurs	41
b) La volonté des opérateurs d'adapter leur aide aux besoins du public.....	45
c) La mise en relation et coordination entre associations	49
2. LES PROFILS DES BENEFICIAIRES ET LEURS REGARDS SUR L'AIDE	54

a)	Les profils des bénéficiaires de l'aide alimentaire	55
b)	Les regards sur la question de l'adéquation de l'aide vis-à-vis des besoins	64
3.	LES BESOINS NON POURVUS ET LE NON-RECOURS	72
a)	Les opérateurs et la couverture des besoins	72
b)	Des orientations compliquées pour les professionnels, des besoins difficiles à couvrir	77
	SYNTHESE DE LA DEUXIEME PARTIE : CONSTATS ET BESOINS.....	82

III Repenser, outiller et coordonner le système de l'aide alimentaire83

1.	PENSER LE SYSTEME DE L'AIDE	83
a)	La place de l'aide alimentaire dans l'accompagnement social.....	83
b)	Repenser ou contourner le système d'approvisionnement classique de l'aide	85
2.	UNE COORDINATION ESSENTIELLE	89
a)	Les objectifs de la coordination et état des lieux des dispositifs existants.....	89
b)	La perception de la coordination existante et place des pouvoirs publics.....	92
3.	OUTILLER LE SYSTEME DE L'AIDE	94
a)	Outiller la coordination.....	94
b)	Outiller les accompagnants sociaux	95
c)	Vers une régulation centralisée de l'aide alimentaire ?	100
	SYNTHESE DE LA TROISIEME PARTIE : CONSTATS ET BESOINS	102
	PARTIE CONCLUSIVE : RECOMMANDATIONS	103
	BIBLIOGRAPHIE ET LIENS UTILES	110
	ANNEXES	111

I. Le paysage de l'aide alimentaire et de la précarité alimentaire en Seine-Saint-Denis

Cette partie dresse un panorama des acteurs et des opérations d'aide alimentaire, ainsi que de leur répartition territoriale. Ce panorama sera mis en perspective avec une cartographie des besoins sur le territoire. Cet état des lieux prend en compte les évolutions significatives du paysage de l'aide alimentaire depuis la réponse d'urgence mise en place durant le premier confinement et questionne le positionnement des « nouveaux acteurs », ainsi que l'évolution et la durabilité de leurs opérations.

1. ELEMENTS DE CADRAGE : LES ACTEURS DE L'AIDE ALIMENTAIRE ET LES VISAGES DE LA PRECARITE ALIMENTAIRE

Il convient de commencer par fournir quelques éléments de cadrage sur la précarité alimentaire et la lutte contre la précarité alimentaire. Il s'agira aussi, à partir d'une revue de la littérature, d'identifier les grandes problématiques qui traversent le champ de l'aide alimentaire.

a) Les grandes tendances de la précarité et de l'insécurité alimentaire

La définition de référence de l'insécurité alimentaire ou la précarité alimentaire prend en compte **les aspects quantitatif et qualitatif de l'alimentation**. Elle se caractérise comme « l'impossibilité ou la peur de ne pas avoir accès à tout moment à une alimentation suffisante, saine et nutritive² ». Les situations de précarité alimentaire ne sont pas figées, elles peuvent être variables dans le temps et selon les situations, être chroniques comme transitoires. Il existe une **diversité de profils de bénéficiaires** (travailleurs pauvres, personnes sans revenus, étudiants, retraités, personnes sans domicile, etc.). Cette diversité, ainsi que le degré de dépendance des bénéficiaires vis-à-vis de l'aide alimentaire, sont classiquement formalisés en trois profils-types : les personnes pour qui **l'aide alimentaire peut être une dépendance, une assistance, ou un soutien**³.

Selon le baromètre IPSOS-Secours Populaire de 2020, 23% de la population française n'arrive pas à se procurer une alimentation saine et équilibrée pour assurer 3 repas par jour. Aussi, 40 % des Français, dont 64 % des plus modestes, se restreignent sur la qualité de leur alimentation pour des raisons financières⁴. Si l'augmentation des bénéficiaires de l'aide alimentaire depuis la crise sanitaire a été régulièrement énoncée publiquement, elle semble être en marche depuis plusieurs années déjà. En effet, selon l'étude de l'IGAS,

² Définition de la FAO (Food and Agriculture Organisation)

³ « Étude portant sur les modalités de distribution de l'aide alimentaire et d'accompagnement aux personnes développées dans ce cadre », FORS-recherche sociale, 2016

⁴ Résultats du 14^{ème} baromètre IPSOS / SPF, 2020, [disponible en ligne](#)

le recours à l'aide alimentaire concernait 5,5 millions de personnes en 2018 et avait été presque **multiplié par deux en dix ans**⁵. Cette augmentation semble s'être néanmoins accélérée ces dernières années. L'institut CSA réalise tous les deux ans une étude pour les banques alimentaires, et les dernières mettent en évidence une augmentation significative du nombre de bénéficiaires. L'enquête de 2018 montre que 48% des bénéficiaires ont recours à l'aide alimentaire depuis moins d'un an⁶. Celle de 2020 estime cette proportion à 51%, dont 12% de nouveaux recours suite à la crise sanitaire⁷.

Sans établir de lien de causalité systématique entre **faibles revenus et insécurité alimentaire**, les études mettent en évidence un lien étroit entre les deux. Le poids de l'alimentation dans le budget des ménages est d'autant plus important que le ménage est pauvre, et l'alimentation constitue une variable d'ajustement significative dans les budgets de ces ménages. Selon l'enquête de CSA pour les banques alimentaires de 2020, 71% des bénéficiaires disposent de moins de 1 000 € par mois (839 € par mois en moyenne)⁸.

La santé est également étroitement liée à l'alimentation : les personnes en insécurité alimentaire font face à des carences nutritionnelles et jouissent de peu d'autonomie dans leur manière de s'alimenter, ce qui affecte de manière significative leur état de santé physique et psychique. L'étude de référence sur l'état de santé des bénéficiaires de l'aide alimentaire décrit ce dernier comme préoccupant, avec des pathologies liées à la nutrition (obésité, hypertension artérielle, diabète, certains déficits vitaminiques)⁹.

b) La diversité des acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire

La **lutte contre la précarité alimentaire** a pour objectif de répondre à ces enjeux d'insécurité et de précarité alimentaire. Depuis la loi dite « EGAlim » du 30 octobre 2018, la lutte contre la précarité alimentaire est définie par l'article L. 266-12 du Code de l'action sociale et des familles. Son objectif est de « favoriser l'accès à une alimentation sûre, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale. » **Les acteurs mobilisés pour l'atteinte de cet objectif sont multiples** : les associations, les centres communaux et intercommunaux d'action sociale (CCAS), les circonscriptions de service social, l'Etat, les collectivités territoriales et les acteurs économiques.

⁵ « La lutte contre la précarité alimentaire. Évolution du soutien public à une politique sociale, agricole et de santé publique », Rapport de l'Inspection générale des affaires sociales, IGAS, 2019

⁶ Résultats de l'étude nationale auprès des personnes accueillies par les associations et CCAS partenaires, CSA Research / Banques alimentaires, 2018, [disponible en ligne](#)

⁷ Résultats de l'étude nationale auprès des personnes accueillies par les associations et CCAS partenaires, CSA Research / Banques alimentaires, 2020, [disponible en ligne](#)

⁸ *Ibid.*

⁹ « Alimentation et état nutritionnel des bénéficiaires de l'aide alimentaire », Etude Abena 2011-2012 et évolution depuis 2004-2005, Mars 2013. Selon l'étude, 2/5 des bénéficiaires de l'aide alimentaire ont de l'hypertension, 2/3 sont en surpoids ou obèses et plus de la moitié ne se perçoit pas en bonne santé.

Dans ce contexte et en **l'absence de gouvernance définie à l'échelle nationale**, il est complexe de saisir clairement le rôle et la place des différents acteurs de la politique de la lutte contre la précarité alimentaire. L'Agence nouvelle des solidarités actives (ANSA) a réalisé un décryptage des espaces de gouvernance de la politique de lutte contre la précarité alimentaire (voir schéma en annexe 3) et dépeint une « gestion multi-partenariale et dissymétrique », à laquelle s'ajoutent « les nombreuses politiques publiques en cours, peu concertées »¹⁰. L'Agence décrit néanmoins **une gouvernance en pleine évolution depuis la crise sanitaire**, avec un rôle fort délégué au niveau local et aux bassins de vie *via* les Projets alimentaires territoriaux (PAT), un rôle d'organisateur confié à l'Etat au niveau départemental et enfin un niveau régional qui s'organise autour des Comités régionaux de l'Alimentation (CRALIM, plutôt liés aux politiques de l'agriculture ou de la restauration collective) et des groupes de travail n°5 de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, dédiés à la lutte contre la précarité alimentaire. C'est dans le cadre du rôle renforcé confié à l'Etat au niveau départemental, sur lequel nous reviendrons, que ce diagnostic a été commandé.

Sur le terrain, les opérations d'aide alimentaire sont principalement effectuées par le **monde associatif**, au sein duquel figurent des associations habilitées au niveau national (dont les Restaurants du Cœur, le Secours Populaire Français, le Secours Islamique France, le Secours Catholique-Caritas France, la Croix-Rouge Française). L'étude de FORS-recherche sociale sur les modalités de distribution de l'aide alimentaire montre que bien qu'emblématiques, les associations affiliées aux grands réseaux « historiques » de l'aide alimentaire représentent une part d'un ensemble plus large et « foisonnant » de structures qui, à des niveaux et selon des modalités variées, « pratiquent » l'aide alimentaire¹¹. L'étude distingue trois types de structures : les **micro-associations locales** avec comme activité structurante l'aide alimentaire, les **associations généralistes** où l'aide alimentaire s'inscrit dans une palette diversifiée d'actions, les **associations spécialisées dans un autre champ** spécifique, pratiquant l'aide alimentaire en complément. Nous pourrions ajouter à cette typologie des **initiatives populaires** qui ne sont pas systématiquement formalisées en associations.

c) Les principaux constats des études sur l'aide alimentaire

Les études sur les acteurs de l'aide alimentaire s'accordent sur la **diversité** des acteurs impliqués dans l'aide alimentaire¹². Elles soulignent un **manque de coordination** au niveau local, avec parfois des collaborations ponctuelles mais un manque de réflexion globale sur l'adéquation des services aux besoins à l'échelle d'un territoire. Elles mettent également en avant un **manque d'informations et de lisibilité** sur les dispositifs

¹⁰ Fiche synthèse « Lutte contre la précarité alimentaire : de quoi parle-t-on ? », Alim'Activ, ANSA, 2020, extraite de la boîte à outil [téléchargeable en ligne](#)

¹¹ FORS-recherche sociale, 2016, *op. cit.*

¹² Voir « Projet Alim'Activ. Agir contre la précarité alimentaire par la coordination territoriale. Diagnostic de l'aide alimentaire et des coordinations sur un territoire de l'Ile de France », ANSA, 2019 ; « Projet Alim'Activ. Agir contre la précarité alimentaire par la coordination territoriale. Pratiques inspirantes et préconisations », ANSA, 2019 ; FORS-recherche sociale, 2016, *op. cit.*

mobilisables pour les personnes dans le besoin ainsi que pour les professionnels. Les différences de critères de conditionnalité des aides viennent renforcer ce phénomène.

Elles mettent également en exergue les **difficultés opérationnelles** que rencontrent les opérateurs (équipement, logistique, ressources humaines, composition des produits fournis) qui impliquent des choix d'organisation fortement contraints par les moyens humains et matériels. Ces contraintes pèsent souvent sur l'aspect qualitatif de l'aide proposée, sur l'accompagnement et le lien social.

Les dispositifs d'aide en place ne sont **pas toujours adaptés** vis-à-vis des besoins, **en quantité, au niveau de la périodicité et en qualité**. Certaines études mettent en avant la nécessité de reconstruire une aide **qualitative**, de questionner le système alimentaire général dans lequel elle s'inscrit, notamment en **termes écologiques**, afin de réconcilier objectif environnemental et objectif social¹³. D'autres questionnent plus particulièrement la question de la place de **l'accompagnement social et du lien social**, défendant l'idée que l'aide alimentaire n'est pas une fin mais une passerelle vers l'accompagnement social et l'accès au droit commun¹⁴.

Les études portant sur les publics mettent en avant la **diversité de leurs profils** impliquant des **besoins différents et diversifiés**. Elles mettent en avant l'importance de la connaissance des publics concernés (capacité à cuisiner, préférences culturelles par exemple) et se consacrent parfois à l'étude d'un public en particulier¹⁵. Certaines mettent l'accent sur les questions liées à **la santé des bénéficiaires** et de la composition nutritionnelle des produits proposés¹⁶. D'autres mettent en avant les **dimensions subjectives** de l'aide, du côté des salariés/bénévoles (perception de qui « mérite » d'être aidé, pratiques liées au principe d'égalité de traitement, etc.), et du côté des bénéficiaires (sentiment de honte, auto-censure, etc.)¹⁷. La stigmatisation ressentie par les individus est considérée comme une des causes de l'importance du **non-recours**. Enfin, depuis la crise sanitaire, certaines études débattent de la question des « **nouveaux publics** » de l'aide alimentaire et de leurs caractéristiques¹⁸.

¹³ Voir « Agir contre la précarité alimentaire en favorisant l'accès de tou.te.s à une alimentation de qualité », Le labo de l'économie sociale et solidaire, 2020

¹⁴ Voir FORs-recherche sociale, 2016, *op. cit.*

¹⁵ Voir « Rapport de profilage des bénéficiaires dispositif Barbès de l'Armée du salut », Action contre la faim (ACF) & Armée du Salut, 2020 ; « Rapport d'enquête profilage dispositif aide alimentaire familles 20^{ème} arrondissement, ACF & Armée du salut, 2020 ; « Au guichet de l'aide alimentaire : les "nouveaux publics" du confinement ? » Observatoire du Samu Social de Paris, 2020 ; « Alimentation et risques pour la santé des personnes migrantes en situation de précarité : une enquête multicentrique dans sept centres d'accueil, de soins et d'orientation de Médecins du Monde France », Médecin du monde (MDM), 2014

¹⁶ Voir étude ABENA, 2013, *op. cit.*

¹⁷ Voir FORs-recherche sociale, 2016, *op. cit.*

¹⁸ Voir ACF & Armée du salut, 2020, *op. cit.* ; Observatoire du Samu Social de Paris, 2020, *op. cit.*

2. PHOTOGRAPHIE DE L'AIDE ALIMENTAIRE EN SEINE-SAINT-DENIS

Avant d'analyser les évolutions que connaissent le paysage de l'aide alimentaire – particulièrement dynamique et mouvant – nous proposons ici de présenter des photographies de ce dernier. Il s'agit d'établir un état des lieux des opérateurs et des dispositifs d'aide alimentaire en Seine-Saint-Denis à un « moment T », à partir des données recueillies. Nous participons ainsi à quantifier et qualifier les opérations d'aide alimentaire et leur répartition territoriale.

Précision méthodologique : les difficultés rencontrées pour récolter les données.

Cette partie repose essentiellement sur les données recueillies par questionnaire auto administré aux opérateurs directs de l'aide alimentaire, qui ont eu la possibilité d'y répondre entre février et mai 2021. Malgré de nombreuses relances par mail et téléphoniques, nous n'avons pas pu récolter autant d'informations que souhaité. Les taux de réponses aux questionnaires envoyés sont de 49 % pour les associations et de 43 % pour les CCAS. L'état des lieux que nous proposons n'est donc pas exhaustif mais significatif des réponses obtenues, que nous avons croisées et complétées avec les données recensées par l'outil Soliguide, qui localise les dispositifs d'aide disponibles sur le territoire.

Les difficultés à recueillir l'ensemble des données souhaitées sont néanmoins instructives. Concernant les réponses obtenues, certaines informations demandées (comme les volumes, la fréquence, le nombre de personnes bénéficiaires) n'était pas connues, ou différaient dans l'unité d'expression (tonnes de nourriture contre nombre de colis, nombre de personnes contre nombre de ménages aidés). Ces difficultés mettent en lumière **la nécessité de renforcer la capacité des associations à mettre en place un suivi au moins quantitatif de leurs activités et d'uniformiser l'unité de mesure de quelques indicateurs clés essentiels à rapporter.**

a) Les différents opérateurs de l'aide alimentaire

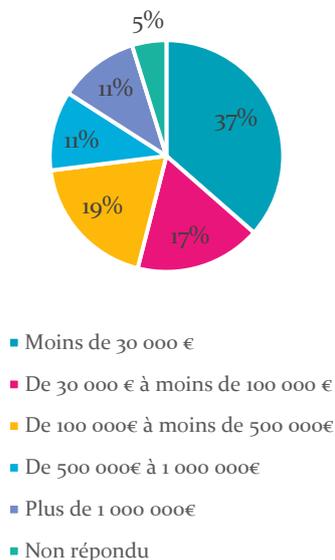
Les principaux opérateurs directs de l'aide alimentaire identifiés sont les associations, les CCAS, et les acteurs informels.

- *Les associations*

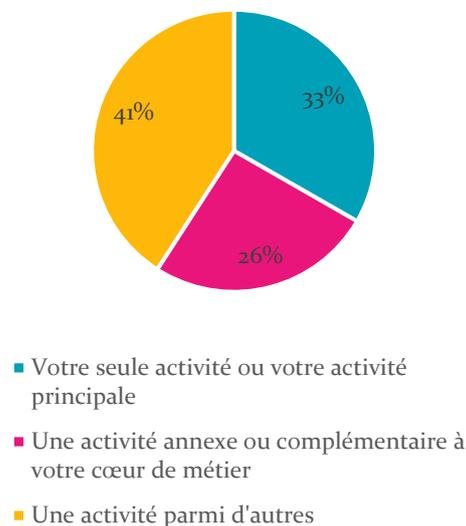
Il s'agissait en premier lieu d'identifier les associations opératrices d'aide alimentaire sur le territoire. Pour ce faire, nous avons croisé différentes sources : la liste des associations habilitées au niveau régional par la DDPP et la DRIHL, les associations habilitées au niveau national, les opérateurs en Seine-Saint-Denis recensés par Soliguide, les associations sélectionnées dans le cadre du projet « quartiers solidaires » de la Préfecture et les partenaires associatifs du Conseil départemental. Nous avons ainsi obtenu une liste de 137 associations, disponible en annexe 4. 67 réponses ont été obtenues, parmi lesquelles 8 sont incomplètes et 13 ne concernent pas des opérateurs directs de l'aide alimentaire dans le 93. Nous avons donc **54 réponses complètes d'associations opératrices directes (en contact avec les publics) de l'aide alimentaire en Seine-Saint-Denis, soit un taux de réponse de 39 %.**

Les informations recueillies sont significatives de la diversité des associations œuvrant dans l'aide alimentaire sur le territoire.

Graphique 1 : Budget total des associations interrogées



Graphique 2 : Place de l'aide alimentaire dans l'activité des associations

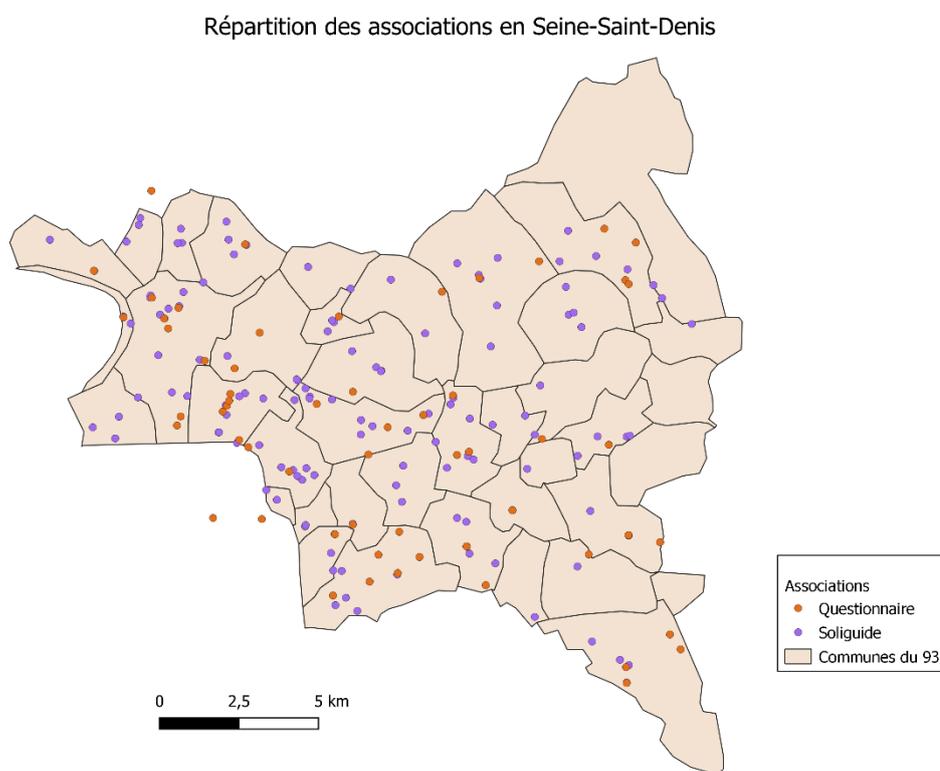


Graphique 1 : Budget des associations interrogées via le questionnaire. Source : questionnaire envoyé aux associations, 62 réponses à cette question.

Graphique 2 : La place de l'aide alimentaire dans l'activité des associations. Source : questionnaire envoyé aux associations, 66 réponses à cette question.

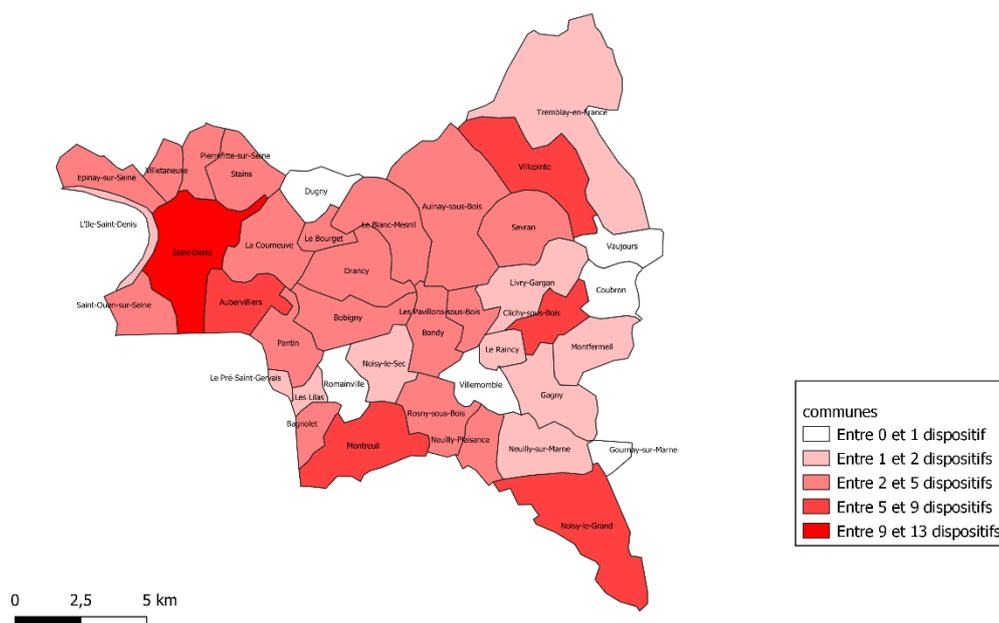
On constate dans le graphique 1 que **plus d'un tiers des associations interrogées sont des « petites structures »** avec un budget total inférieur à 30 000 euros. Le graphique 2 indique que l'aide alimentaire est l'activité principale d'un tiers des associations répondantes, qu'elle est une activité annexe ou complémentaire au cœur de métier d'un quart des associations et qu'elle représente une activité parmi d'autres pour les associations restantes (40 %). Les associations qui consacrent leur activité à l'aide alimentaire sont majoritairement parmi les structures aux budgets moins élevés. A l'inverse, les associations pour qui l'aide alimentaire est une activité annexe sont en grande majorité (67 %) avec un budget supérieur à 100 000 euros (voir tableau en annexe 5).

De plus, **deux tiers des associations interrogées sont habilitées**. Le tiers restant se compose de façon égale d'associations non habilitées et d'associations en cours d'habilitation.



Carte 1 : Répartition des associations du questionnaire et de Soliguide en Seine-Saint-Denis (sièges et antennes). Source : questionnaire envoyé aux associations et extraction Soliguide.

Répartition des dispositifs actuels (colis, repas, épiceries) recensés par le questionnaire aux associations (62 associations, 140 dispositifs)



Carte 2 : Concentration par commune des dispositifs actuellement mis en place par les associations. Source : questionnaire envoyé aux associations.

La carte 1 indique les points géographiques des sièges des associations ayant répondu au questionnaire, ainsi que les points des lieux de distribution de l'aide alimentaire identifiés dans Soliguide.

La carte 2 montre la répartition par commune¹⁹ **des emplacements des 140 dispositifs actuels (repas, colis, épiceries) proposés par 49 associations** différentes. Les emplacements des dispositifs ont été obtenus par le questionnaire aux associations, et différaient parfois de l'adresse de l'association utilisée dans la carte 1.

Grâce aux cartes 1 et 2, il est possible d'identifier des « **zones blanches** », c'est-à-dire des zones pas ou peu pourvues en associations et dispositifs d'aide alimentaire. Se dégagent alors les communes de Vaujours, Montfermeil, Coubron, Livry-Gargan, le Raincy, Les Pavillons-sous-Bois, Villemomble, Neuilly-sur-Marne, Neuilly-Plaisance, Gournay-sur-Marne, Tremblay-en-France à l'Est et Romainville, Les Lilas, Le Pré-Saint-Gervais, Dugny, L'Île-Saint-Denis à l'Ouest.

¹⁹ Les adresses remplies dans le questionnaire n'étaient pas assez précises pour en faire une répartition par points géographiques plus précis que les communes.

Point de vigilance : L'enjeu de la lisibilité des acteurs impliqués sur le territoire.

Pendant la constitution de notre liste d'acteurs et au cours des entretiens qualitatifs, nous avons constaté une réelle **difficulté, partagée à différents niveaux, à identifier les acteurs et des moyens de les contacter et un grand intérêt pour plus de visibilité**. Il n'existe en effet pas de liste qui centralise ces informations. La liste que nous avons constituée pourrait servir de base à cette centralisation. Etant donné le caractère mouvant du domaine de l'aide alimentaire, il serait intéressant de réfléchir à un outil **actualisé et facilement actualisable**, dédié aux acteurs.

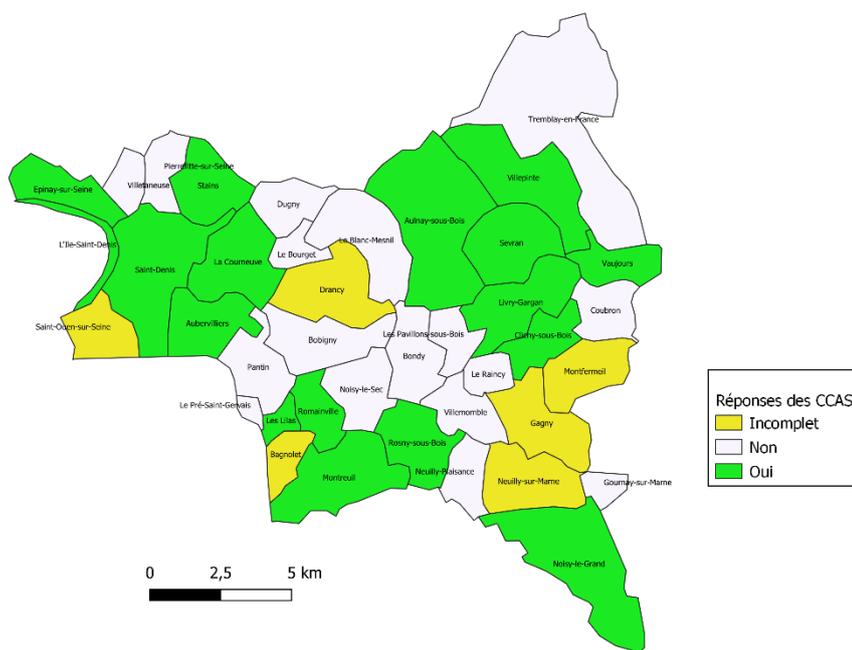
Soliguide répond en partie à ces enjeux mais le référencement des dispositifs qu'il propose dépend des niveaux de partenariat déployés avec les acteurs locaux. Il serait intéressant d'appuyer ces partenariats en **encourageant les acteurs à inscrire leurs dispositifs dans l'outil**, voire à contribuer à **rendre le référencement Soliguide plus automatique** pour les dispositifs financés par l'Etat. Le référencement pourrait par exemple être inscrit dans le cahier des charges des projets avec les associations partenaires.

▪ *Les CCAS*

Les 40 CCAS de Seine-Saint-Denis ont été contactés, 24 ont répondu au questionnaire en ligne, dont 7 de façon partielle. Au total **17 réponses complètes des CCAS** ont été récoltées, soit un **taux de réponse de 43 %**. De plus, des entretiens qualitatifs ont été effectués avec 3 CCAS (Aubervilliers, Montreuil et Clichy-sous-Bois).

On voit sur la carte 3 la répartition géographique des CCAS répondants au questionnaire.

Réponses des CCAS au questionnaire



Carte 3 : CCAS répondants au questionnaire. Source : questionnaires aux CCAS.

Tous les CCAS interrogés ont un rôle d'**orientation des publics** vers des dispositifs d'aide alimentaire (essentiellement associatifs) et proposent des **aides financières** liées à l'alimentation, plus ou moins variées. Par exemple, le CCAS d'Aubervilliers peut attribuer différents types d'aide selon différentes modalités : une aide d'urgence sous forme de chèques multiservices après un passage du dossier en commission du CCAS, une orientation vers l'épicerie sociale Epicéa et parfois une prise en charge du reste à charge de l'utilisateur, ou encore plus récemment une orientation vers l'épicerie mobile d'Alteralia.

De plus en plus de CCAS endossent également un rôle de **coordination des acteurs** de l'aide alimentaire présents sur la commune. C'est par exemple le cas de celui de Montreuil qui organise régulièrement des réunions avec les principaux acteurs de la commune afin d'échanger sur différentes problématiques et d'élaborer des outils opérationnels de coordination permettant de faciliter la communication entre les acteurs et de mettre en place des actions partagées, telles qu'une fiche de liaison des publics accueillis afin de faciliter les orientations entre les structures.

- *Les acteurs informels*

Outre les associations et les CCAS, un autre type d'acteurs joue un rôle important dans le paysage de l'aide alimentaire en Seine-Saint-Denis. Les acteurs informels renvoient à des **organisations interpersonnelles non structurées en associations** basées sur un réseau de solidarité qui peut être lié à la religion, la politique, la proximité géographique (collectifs militants, regroupements de voisins, etc.). Ces réseaux ont un fonctionnement plus flexible et agissent souvent à une échelle plus petite et locale. Nous avons pu observer un fonctionnement plus personnalisé, avec une **proximité** et des possibilités d'échanger plus importantes. A l'inverse du fonctionnement plus répandu des distributions alimentaires où les personnes doivent se rendre à un point précis et attendre, ces initiatives pratiquent plus « **l'aller-vers** », en se rendant sur des lieux identifiés où des personnes dans le besoin ont des chances d'être présentes.

Les acteurs informels ont joué un rôle important pour répondre aux besoins pendant la crise sanitaire, notamment grâce à un nombre inhabituel de personnes disponibles du fait du confinement. Si leur importance a été soulignée par de nombreuses personnes rencontrées au cours de nos entretiens qualitatifs, il a été **compliqué de les identifier**. La nature même de leur action les rend beaucoup moins visibles que les associations : pas de démarches et de traces administratives, peu de partenariats structurés avec des associations ou des pouvoirs publics, très peu répertoriés dans Soliguide. Ce constat nous a mené à les prendre en compte dans le diagnostic sans ambitionner de les répertorier et de les cartographier.

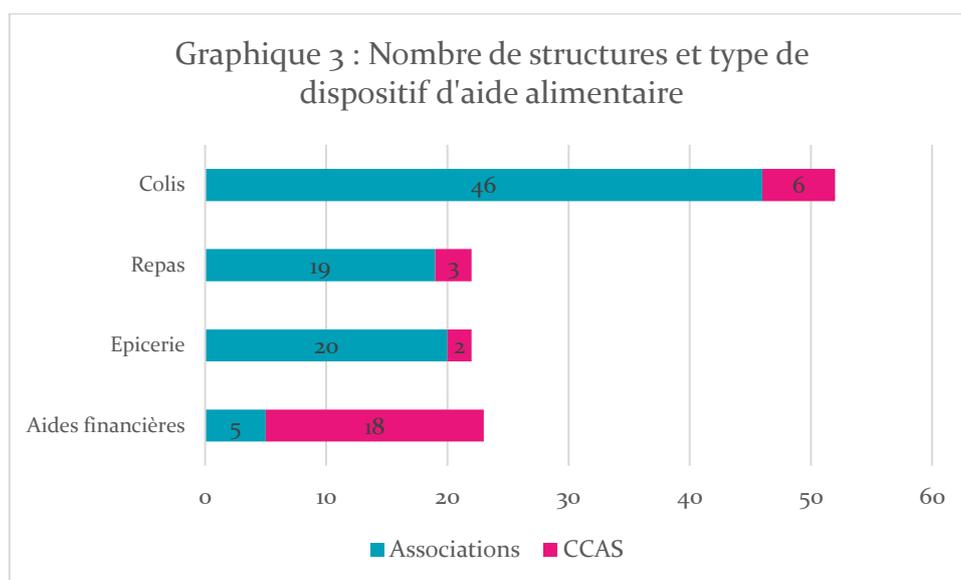
Focus : Un réseau de solidarité de femmes musulmanes

Nous avons pu participer à une demi-journée de distribution d'un réseau informel de femmes dont les liens de solidarité sont basés sur la religion musulmane, qui s'adresse à toute personne dans le besoin. Elles s'organisent *via* un groupe *Whatsapp* et font régulièrement des maraudes vers les « portes » entre le 93 et Paris, ainsi que des colis alimentaires ponctuels pour des personnes à l'hôtel, ou d'autres personnes en grande difficulté. Elles sont aussi en contact avec des intervenants sociaux qui ont recours à elles quand ils ont du mal à orienter vers des dispositifs classiques, ou que le besoin est urgent mais limité dans le temps. Pendant les maraudes, elles font attention à ne pas aller là où des associations seraient déjà présentes pour ne pas saturer certains lieux et aller où les besoins sont non pourvus. Des dons privés des membres sur une cagnotte permettent de financer les actions. 23 000 euros ont été récoltés depuis 3 ans. La nourriture est stockée aux domiciles des participantes, qui cuisinent des plats africains avant chaque maraude. Leurs actions sont plus fréquentes pendant le Ramadan. Elles ne désirent pas structurer leur réseau en association : « *le statut d'association, je ne vois pas ce que ça peut m'apporter, à part faire de la paperasse à Bobigny. Mais ça peut parfois poser problème face à des interlocuteurs : on n'a pas pu agir avec une PMI qui ne comprenait pas notre action.* »

b) Les différents dispositifs de l'aide alimentaire

Nous nous intéressons maintenant aux dispositifs proposés par ces opérateurs : quel type d'aide est apporté, dans quelles quantités et à quelle fréquence.

▪ *Quelle diversité des dispositifs ?*

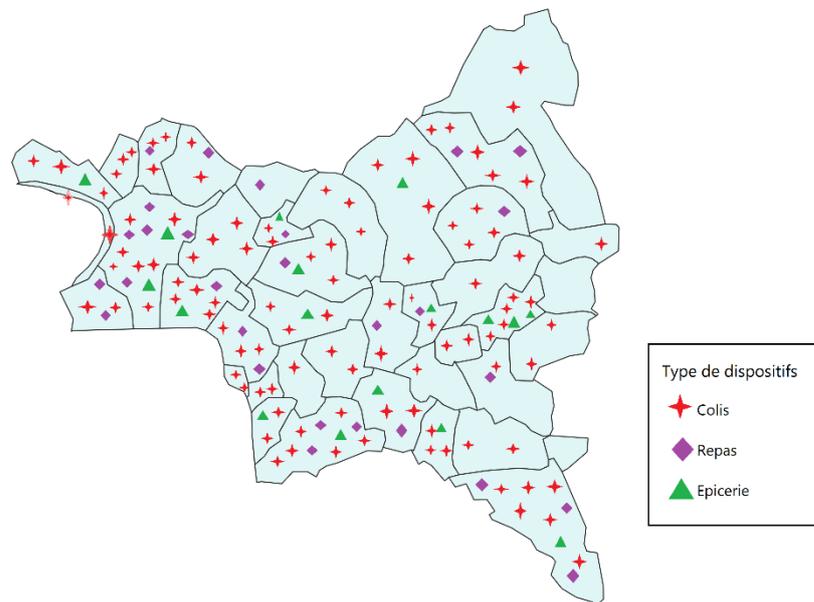


Graphique 3 : Nombre de structures par type de dispositif. Source : Données des questionnaires aux associations et aux CCAS. Une structure peut proposer plusieurs dispositifs.

A l'aide du graphique 3, on constate que le type de dispositif d'aide le plus répandu est le colis alimentaire. Les **dispositifs où l'aide se fait « en nature » sont très majoritairement mis en place par des associations**, à l'inverse des aides financières, bien plus proposées par des CCAS.

En effet, **100 % des CCAS interrogés proposent actuellement des aides financières liées à l'alimentation** (contre 8% des associations) et 75 % des associations interrogées proposent un service de colis alimentaires actuellement. Ces chiffres sont détaillés en annexe 6.

Répartition des différents types de dispositifs en Seine-Saint-Denis

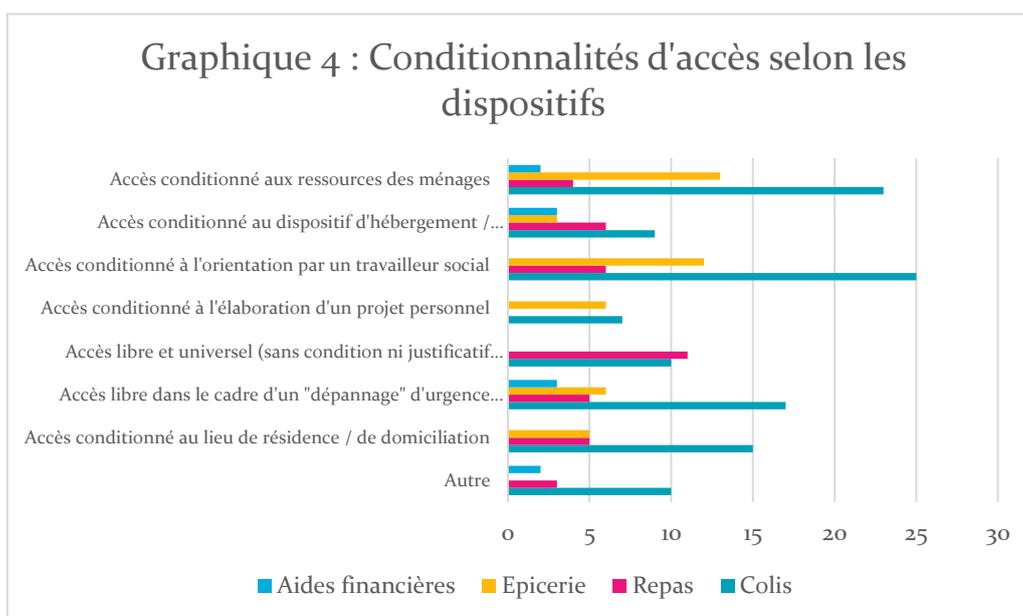


Carte 4 : Répartition territoriale des différents types de dispositifs. Source : questionnaire envoyé aux associations.

La Carte 4 détaille la répartition territoriale des différents dispositifs recensés par le questionnaire sur le département. Les colis alimentaires représentent le type de service le plus proposé ainsi que le mieux réparti sur le territoire, bien que certaines communes ne semblent pas proposer ce dispositif (Coubron, Gournay-sur-Marne, Dugny). Notons néanmoins que 50 % des points de distribution de colis alimentaires sont assurés par les Restos du cœur ou le Secours populaire. Le nombre de points diffère en effet du nombre d'acteurs.

- *Les conditionnalités de l'aide alimentaire :*

La majorité des aides alimentaires proposées sont soumises à des conditionnalités d'accès. Au sein de notre échantillon d'opérateurs répondants, **la totalité des aides financières et des épiceries sociales est soumise à des conditionnalités, les colis alimentaires à 77 % et les repas chauds à 35 %.**



Graphique 4 : Les conditionnalités d'accès aux différents dispositifs. Source : questionnaire envoyé aux associations, 43 répondants pour les colis, 17 répondants pour les repas, 17 répondants pour les épiceries, 5 pour les aides financières. Plusieurs réponses possibles. Lecture : 25 associations citent les ressources comme critère de conditionnalité (parmi d'autres) d'accès aux colis alimentaire.

Le graphique 4 montre que les modalités des aides varient selon les structures et les dispositifs mis en place. Les épiceries sociales ainsi que les aides financières auront plutôt tendance à se baser sur les **revenus, l'orientation par un accompagnant social** ou l'élaboration d'un **projet personnel**. Les repas ont quant à eux plus tendance à être **inconditionnels**. 74 % des répondants déclarent que la décision de ces critères est le résultat d'une **décision en interne**²⁰. Pour le reste, il s'agit de règles imposées par le financeur, ou d'accords avec la fédération / le réseau, ou encore le répondant ignore l'origine des conditionnalités.

²⁰ Source : questionnaire envoyé aux associations. La question était posée pour chaque dispositif. 43 réponses pour les colis alimentaires, 18 pour les repas, 17 pour les épiceries et 6 pour les aides financières.

- *Les volumes et fréquences de l'aide alimentaire :*

Les colis alimentaires :

Les associations répondantes distribuent de façon cumulée **6 000 colis alimentaires en moyenne par semaine**. En 2020, **le nombre moyen de personnes qui ont bénéficié de ces distributions est de 3 700** par association. Si on fait la somme des personnes bénéficiaires de colis en 2020, on obtient 114 000. Néanmoins il est probable que certaines personnes soient aidées par plusieurs associations et soient comptées plusieurs fois.

Comme souligné dans l'encadré « Précision méthodologique », la qualité des réponses est inégale. On constate dans les tableaux de statistiques descriptives sur les volumes (annexe 7) que **toutes les réponses ne sont pas exploitables**, chaque structure ayant son unité de mesure, et toutes les structures ne faisant pas de suivi.

En termes de fréquence, environ le même nombre d'associations (14 et 13) font des distributions plusieurs fois par semaine, qu'il s'agisse de colis alimentaires ou de repas chauds. En revanche, les distributions peu fréquentes (« Une fois toutes les deux semaines » et « Moins de deux fois par mois ») concernent uniquement les colis alimentaires (voir annexe 8). **Comme les denrées des colis peuvent être stockées et conservées, de longues périodes peuvent être couvertes et les distributions peuvent être espacées dans le temps.**

Les repas chauds :

Les 17 associations répondantes au questionnaire à proposer un service de repas chauds distribuent en **moyenne par semaine environ 9 500 repas** en Seine-Saint-Denis. En 2020, **900 personnes en moyenne par association ont pu bénéficier de ces repas** (annexe 7).

Les repas chauds étant consommés immédiatement, **les distributions sont plus rapprochées les unes des autres** (annexe 8) pour mieux répondre aux besoins des personnes dépendantes de ces distributions (maraudes quotidiennes pour les personnes à la rue par exemple).

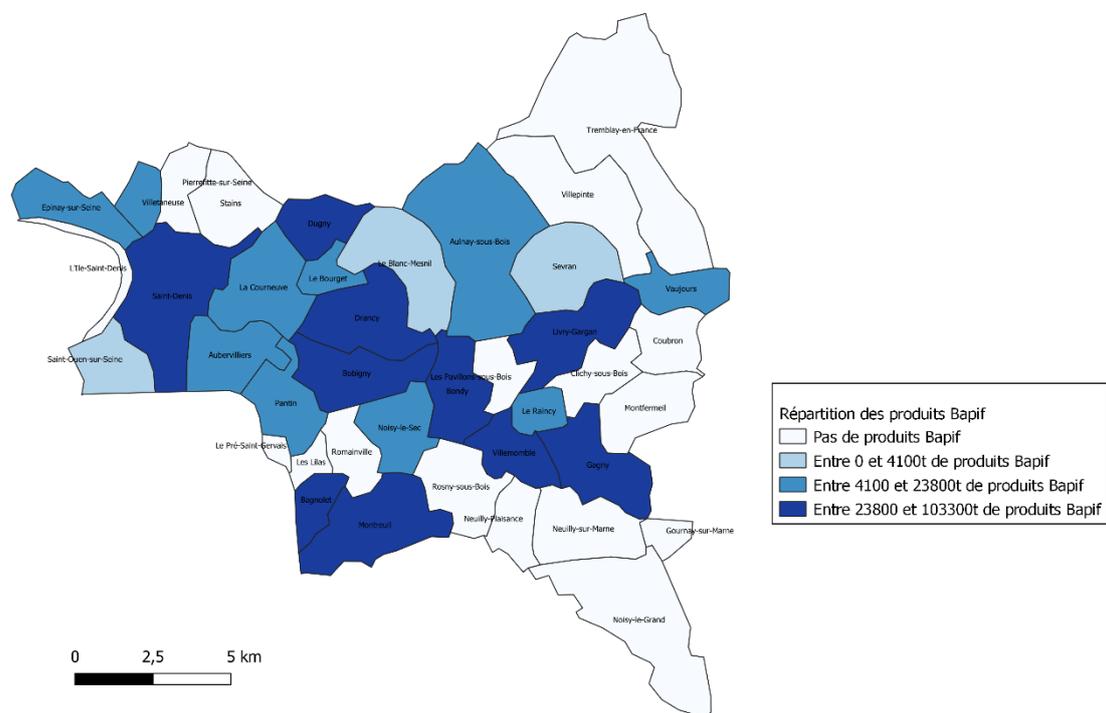
Les épiceries sociales :

Du fait de la spécificité des épiceries sociales, il est plus compliqué de déterminer une quantité d'unité pour définir le volume d'aide alimentaire distribué. On peut néanmoins estimer le nombre de personnes et de ménages à avoir eu accès à une épicerie sociale. Il est moins probable que des personnes soient inscrites dans plusieurs épiceries (contrairement aux repas et colis). **20 800 personnes ont eu accès en 2020 aux 16 épiceries sociales** qui ont répondu au questionnaire (annexe 7).

Concernant la durée d'accès, les épiceries sociales se caractérisent par une **grande hétérogénéité concernant leurs modalités de fonctionnement**. Les durées d'accès aux épiceries sont donc variables, elles peuvent aller d'1 mois à 1 an (annexe 8). Les durées **maximales** d'accès varient entre 3 et 12 mois. Ces durées sont flexibles pour plusieurs épiceries, d'où se dégage une **volonté de s'adapter au besoin des personnes**.

Les volumes de produits achetés par les associations :

Répartition des quantités de produits alimentaires Bapif achetés, par commune



Carte 5 : Répartition par commune des quantités de produits alimentaires achetés par les associations. Source des données : Notes d'informations propres à la Seine-Saint-Denis, document de la Bapif qui indique le nombre de tonnes de produits achetées par les associations partenaires du 93 en 2020.

La Carte 5 indique le nombre de tonnes de produits de la Banque alimentaire d'Ile-de-France (Bapif) achetés par les associations par commune en 2020. La Bapif n'est pas le seul fournisseur des associations du département mais figure parmi les principaux. Ces données donnent donc une indication sur la **répartition du volume des denrées achetées dans le département**. Il faut noter cependant que la localisation des associations est effectuée à partir de l'adresse de leur siège social. Il ne s'agit pas de la répartition géographique des distributions des denrées Bapif au public. Le total de 922 tonnes a augmenté de 22% par rapport à 2019. Selon les indicateurs remontés par les

associations du département à la Bapif, en 2020 **31 708 personnes** (1,9% de la population) en moyenne trimestrielle, ont été aidées sous forme de colis ou de repas.²¹

Les aides financières :

Les aides financières sont en très grande majorité distribuées par des CCAS. Il s'agit d'aides financières d'urgence, distribuées de manière ponctuelle à un ménage pour couvrir une période donnée relativement courte. **Le montant moyen distribué par les CCAS est de 92 euros par ménage.** Le montant total distribué sous forme d'aides financières liées à l'alimentation par les 16 CCAS répondants en 2020 est **d'1,6 millions d'euros.** Ces aides ont aidé presque **10 000 ménages** au total. Les aides délivrées par les CCAS nécessitent souvent d'être domicilié dans la commune, il est donc peu probable qu'un même ménage ait pu bénéficier d'aides de plusieurs CCAS.

3. LES RECONFIGURATIONS DE L'AIDE ALIMENTAIRE DEPUIS LA CRISE SANITAIRE

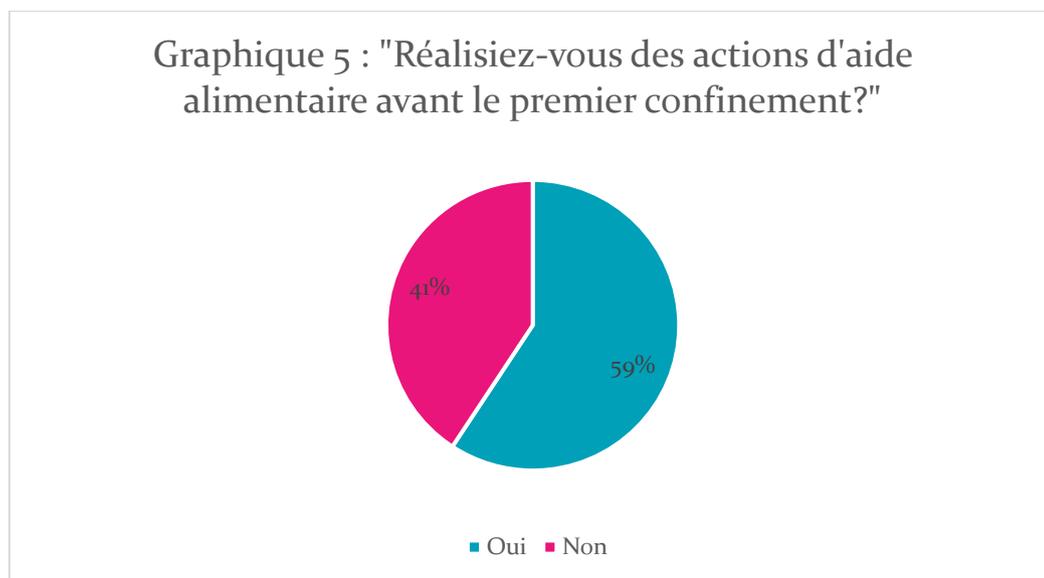
Les données du diagnostic ont été récoltées à un moment où le paysage de l'aide alimentaire a particulièrement évolué du fait de la crise sanitaire. Les acteurs déjà présents ont dû s'adapter, et de nouveaux opérateurs ont investi le champ de l'aide alimentaire. Il s'agit ici de retranscrire ces évolutions, que nous approcherons en deux temps : celui de la réponse d'urgence qui a eu lieu durant le premier confinement, puis les transformations de cette réponse à moyen terme, dans un contexte toujours affecté par la crise sanitaire.

a) La réponse d'urgence pendant le premier confinement

Dès le début du premier confinement strict de mars 2020, une très forte hausse des besoins est observée par les acteurs associatifs de Seine-Saint-Denis, notamment avec le signalement de situations extrêmement critiques. Cela s'explique en partie par la **fermeture de la quasi-totalité des centres de distribution des Restos du Cœur** du 93 pendant plusieurs semaines, à cause des mesures sanitaires et de l'âge des bénévoles. Parmi les associations qui ont répondu au questionnaire, 5 ont arrêté leurs activités au début du confinement, pour des durées variables allant d'une semaine à deux mois. D'autre part, la **fermeture des écoles** a accentué la précarité alimentaire de nombreux ménages dont les enfants mangeaient à **la cantine scolaire**. Ce repas constitue parfois le seul repas équilibré quotidien des enfants et amoindrit les dépenses alimentaires des parents dans le cas où ils bénéficient des tarifications sociales des cantines. Certains **accueils de jour étaient également fermés** au public au début du confinement.

²¹ Chiffres fournis par la Bapif.

Le graphique 5 nous indique que **41 % des répondants** (représentant 22 réponses) **au questionnaire envoyé aux associations ne faisaient pas d'aide alimentaire avant la crise sanitaire**. Ce sont donc des associations constituées au moment de la crise ou des structures préexistantes arrivées dans le champ de l'aide alimentaire à l'occasion du confinement. La liste de ces associations se trouve en annexe 9.



Graphique 5 : Proportions des associations qui réalisaient (ou non) des actions d'aide alimentaire avant la crise sanitaire. Source : questionnaire envoyé aux associations. 54 réponses.

- **Les acteurs nouvellement créés**

Face à l'ampleur des besoins au début de la crise sanitaire, en plus de la mobilisation des acteurs préexistants, de **nouvelles structures se sont constituées**. Des personnes ont décidé de créer leur association d'aide alimentaire en observant une hausse de la précarité. Le président de l'association Au panier garni écrit en commentaire du questionnaire : *« J'étais bénévole aux Restaurants du cœur et voyant la demande grandissante et afin de répondre au maximum de personnes je me suis lancé dans cette noble cause »*.

D'autres structures se sont créées du fait de l'arrêt d'une activité professionnelle à cause de la crise sanitaire. C'est le cas du Bocal à Pierrefitte-sur-Seine : *« Notre restaurant étant fermé et disposant habituellement d'inventus, et les associations classiques étant fermées car leurs bénévoles étaient malades, nous avons souhaité mettre en place cette opération de distribution alimentaire. »*

Des structures se sont également constituées sur des besoins spécifiques, comme l'aide sous forme de produits alimentaires et d'hygiène pour les nourrissons et leurs mères.

Focus : MaMaMa, la création d'une association pour répondre à l'urgence

Face à la situation constatée lors du premier confinement, l'association MaMaMa est créée en mai 2020 par quatre bénévoles de l'AP-HP pour soutenir les femmes en difficulté et prioritairement les mères isolées avec des bébés en état d'urgence alimentaire. Ces mères isolées étaient en danger, et certaines ne pouvaient nourrir correctement leurs enfants. L'association a alors mis en place des systèmes de distribution des colis d'urgence avec des produits d'hygiène (notamment des couches) et alimentaires pour la mère et son enfant, ainsi que des vêtements et du matériel de puériculture. Le contact se fait directement par les femmes (téléphone et internet) ou via les PMI, les intervenants sociaux, les centres de santé, etc. 80 % de leurs colis sont distribués en Seine-Saint-Denis. L'accueil est inconditionnel.

- *Les acteurs préexistants qui transforment leur activité*

Confrontés à des situations de détresse alimentaire, des associations intervenant dans le champ du social ont initié **pour la première fois des opérations d'aide alimentaire** directes. Par exemple, avec l'afflux d'appels de familles en détresse alimentaire, les salariés d'Interlogement⁹³ se sont organisés pour faire des colis alimentaires aux familles mises à l'abri à l'hôtel 115. Une salariée raconte :

« Le vendredi du 1^{er} confinement, une femme nous informe via la ligne 115 que son enfant est hospitalisé car il n'a pas mangé depuis 15 jours. Un salarié motorisé d'Interlogement est allé lui apporter du lait. Ça nous a secoué. »

C'était la première fois que l'association faisait de l'aide alimentaire directement. L'initiative, venue des salariés eux-mêmes, s'est structurée en partenariat avec d'autres acteurs (Samu Social de Paris, Fondation Abbé Pierre...).

D'autres associations, spécialisées sur d'autres champs de l'intervention sociale que l'aide alimentaire, ont répondu aux besoins urgents auxquels ils étaient confrontés. Par exemple, l'association Echo des sans mots dans les quartiers Nord de Saint-Denis, spécialisée dans les domaines culturel et artistique, a développé une activité structurée d'aide alimentaire à l'occasion du premier confinement :

« On a aidé une femme qui avait le covid à nourrir ses enfants. Puis on s'est rendu compte que beaucoup de familles étaient dans cette situation. On connaît notre territoire, on connaît les familles. On a fait du porte-à-porte pour lister les besoins, la nomenclature des familles, les allergies... Puis on a commencé à démarcher les commerçants pour avoir des invendus. Et les quantités ont augmenté très fortement. »

L'**ancrage territorial** ainsi que la **connaissance du terrain et des publics** de ces structures constituent en effet un véritable atout pour répondre aux besoins.

- *L'implication des pouvoirs publics et les dispositifs spécifiques*

En plus des créations de nouvelles associations et reconfigurations d'anciennes associations sur le champ alimentaire, des actions ont été spécifiquement mises en place, notamment par l'impulsion des pouvoirs publics. L'aide alimentaire financée par **l'Etat a été dix fois supérieure aux années précédentes (3,1 millions d'euros en 2020)** pour faire face à la crise sanitaire qui a accru les besoins.

Le **Conseil Départemental** a augmenté le fond d'aide généraliste pour les ménages dans les circonscriptions pendant la crise (l'aide alimentaire concerne 73 % des demandes d'aides financières), et les subventions aux associations ont été multipliées par trois. De plus, des cuisines centrales ont été mises à disposition pendant le premier confinement pour permettre la confection puis livraison de repas.

Des actions spécifiques ont été mises en place pour des publics particuliers (personnes à l'hôtel, en situation de rue, en hébergement précaire, en camp, etc.). Par exemple, la situation est rapidement devenue critique dans **les bidonvilles et campements** car beaucoup de ces habitants aux activités informelles ne pouvaient plus travailler ni sortir (plus de fins de marchés ou de ramasses, ni d'accès à l'eau pendant un temps). Une coordination mise en place par l'Etat au niveau du département et par le Conseil Départemental a permis d'identifier les zones où les besoins étaient les plus aigus, et a conduit à des distributions de paniers repas et chèques services, que les associations ont eu la charge de distribuer.

Focus : Une réponse d'urgence par l'aide financière sous forme de chèques services.

8,4 millions d'euros de chèques services ont été débloqués en avril 2020 par l'Etat pour répondre à l'explosion des besoins sur le territoire. Ces chèques, d'un montant de 3,5 euros par jour par personne, étaient donnés pour une durée de 15 jours, et leur nombre variait selon la composition familiale. Les personnes bénéficiaires pouvaient ensuite les utiliser dans des supermarchés pour acheter des produits alimentaires ou d'hygiène. Une partie était dédiée à un certain type de public : les personnes à la rue, à l'hôtel 115, en centre d'hébergement, en bidonvilles, les publics CCAS. Pour la distribution, l'Etat est passé par les associations en contact avec les publics souhaités : Interlogement93, Alteralia, Samu Social 93, les accueils de jour, etc. Les retours d'expérience de ces associations intermédiaires se rejoignent. L'organisation et la gestion de ces sommes d'argent, ainsi que l'engouement suscité, ont été très compliqués. *« C'est très bien pour la population mais un cauchemar pour l'organisation. Ça a créé un appel d'air, ça s'est su très rapidement, et ça a fait venir d'autres publics. En 48h, 60 personnes attendaient dans la rue. Il y en avait de Saint-Germain-en-Laye ! »* (Directrice d'un accueil de jour à Aubervilliers).

La **gestion logistique** engendrée par la réponse a pu en effet être problématique. Elle a constitué un véritable défi pour certaines associations dont ce n'est pas le cœur de métier et a parfois engendré des situations problématiques sur le terrain (comme de dangereux mouvements de foule à l'arrivée d'un camion d'Alteralia sur un campement, et entraîné des conditions de distribution parfois indignes). **Les ONG**, telles que La Fondation de l'Armée du Salut (FADS) ou Action contre la Faim (ACF) ont alors été des **acteurs clés du fonctionnement de cette réponse d'urgence**, disposant des protocoles et savoir-faire liés aux situations d'urgence.

« Notre dimension humanitaire nous permet de structurer une réponse d'urgence. » (Responsable, Fondation Armée du Salut).

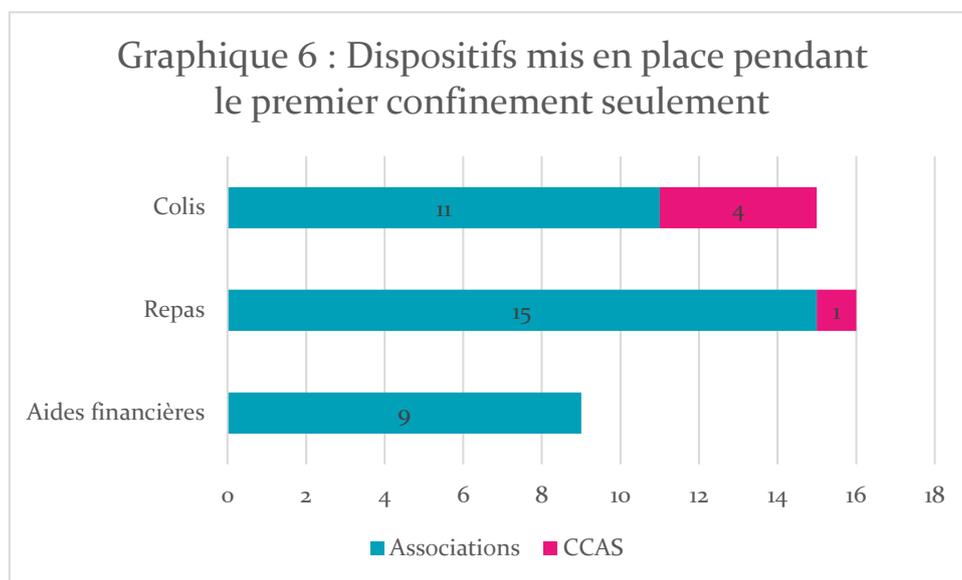
Sur le plan hygiène et santé, l'ONG Médecins du monde (MDM) était également présente dans les camps et les bidonvilles, pour des distributions de kits d'hygiène. En partenariat avec l'ONG Solidarités International, ils ont développé des dispositifs afin de rétablir l'accès à l'eau sur les camps. Ils ont aussi accompagné ACINA dans leurs distributions de chèques services, au niveau de **l'élaboration d'un protocole** notamment.

De façon générale, l'augmentation des crédits dédiés à l'aide alimentaire ainsi que l'appel à des professionnels des réponses d'urgence ont permis la mise en place de nombreux dispositifs spécifiques, en plus des initiatives dispersées des opérateurs.

- *Les types de dispositifs mis en place pendant le premier confinement seulement*

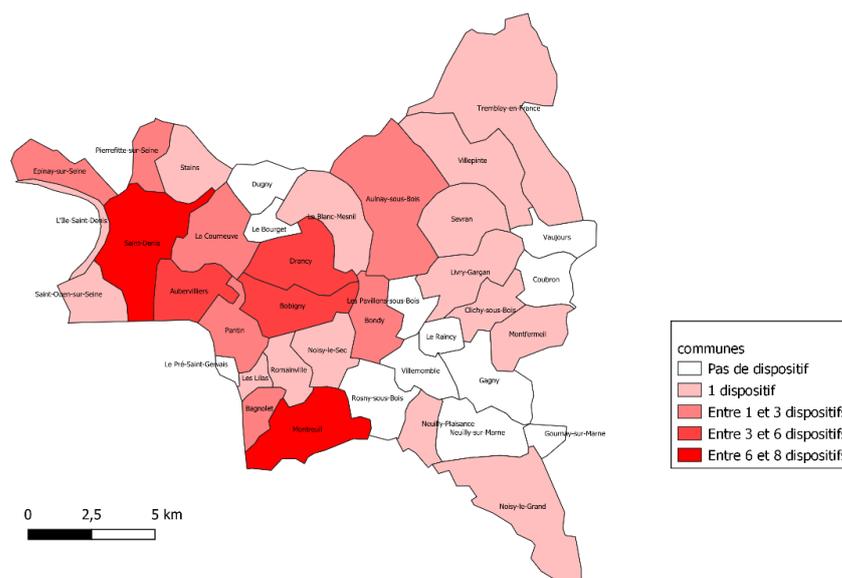
Nous ne pouvons comptabiliser tout ce qui a été fait pendant le confinement. Mais le graphique 6 donne une idée des structures à avoir mis en place des dispositifs **pendant**

le confinement uniquement. Les 9 associations à avoir proposé des aides financières pendant le confinement seulement font référence aux chèques services qu'elles ont pu distribuer à leurs publics. On voit aussi que certains **CCAS ont diversifié leurs dispositifs d'aide** à ce moment-là.



Graphique 6 : Dispositifs mis en place pendant le premier confinement seulement. Source : questionnaires aux associations et aux CCAS.

Répartition des dispositifs (colis, repas) associatifs mis en place pendant le premier confinement uniquement recensés par le questionnaire aux associations (62 associations)



Carte 6 : Répartition des dispositifs associatifs mis en place spécifiquement pendant le premier confinement. Source : questionnaire envoyé aux associations, 62 réponses.

La carte 6 concerne les **17 associations ayant mis en place 65 lieux de distributions alimentaires (colis et repas) spécifiquement pendant le premier confinement**. Ces dispositifs sont quantitativement plus présents dans l'Ouest du département, notamment à Saint-Denis et Montreuil.

Ces données montrent aussi que certains dispositifs n'ont pas perduré après le premier confinement. Nous allons ici questionner les reconfigurations des dispositifs au-delà de la réponse d'urgence.

b) Après la réponse d'urgence, quelles reconfigurations ?

Si le premier confinement a été le plus strict et celui qui a le plus touché les modalités de subsistance des plus précaires, leurs situations sont impactées sur la durée et les besoins restent conséquents. La réponse en termes d'aide alimentaire sur le territoire est tout autant impactée, avec des réflexions et reconfigurations en cours – que ce soit au niveau interne aux structures ou dans l'élaboration des dispositifs mis en place.

▪ Les « historiques » qui restent en place

Les associations et structures « historiques » de l'aide alimentaire restent majoritairement en place à la suite de la crise sanitaire. Les grandes associations de distribution alimentaire (les Restaurants du Cœur, le Secours Populaire Français, le Secours Islamique France, le Secours Catholique-Caritas France, la Croix-Rouge Française), les épicerie sociales, les accueils de jour, les structures d'hébergement qui proposent des repas ont repris une activité similaire à l'avant crise.

Leur activité est cependant plus importante qu'avant. Le nombre de personnes accueillies par le Secours Populaire en 2020 est plus de deux fois plus élevé qu'en 2019 (on passe de **29 000 à 69 000 personnes**). La maraude des Restos du Cœur distribuait 300 repas en soirée, puis 850 pendant la première vague, et maintenant entre 600 et 700 repas. L'épicerie Aurore à Montreuil a également constaté une hausse de personnes inscrites, un peu à retardement car il faut être orienté par un travailleur social. Le ressenti (et les chiffres) d'une **hausse des besoins** et des personnes aidées est partagé par de nombreux acteurs.

De plus, leurs **conditions d'accueil sont modifiées**. Le nombre de personnes présentes dans un accueil de jour, une épicerie, ou dans des locaux de distribution alimentaire est limité. Les mesures sanitaires se mettent souvent en place **au détriment du lien social, des temps de convivialité, ainsi que de l'accompagnement**. *« Avant le covid, le plus important était l'aide à la personne. Maintenant on fait simplement de la distribution de colis, le coin café est fermé, on n'a plus le temps d'accompagner les gens*

sur d'autres sujets » (Responsable, Restos du Cœur). Dans les CCAS, l'accueil se fait maintenant sur rendez-vous. Les temps d'attente pour recevoir des aides financières liées à l'alimentation se voient ainsi augmentés.

Ces structures répondent majoritairement que leurs financements sont « Stables » dans le questionnaire. Leurs financements ne dépendent donc pas de la crise, puisqu'ils sont stables d'une année sur l'autre. **La pérennité de leurs actions n'est donc pas remise en cause.**

Malgré leurs fortes implantation et expérience, on constate que la crise a pu donner l'occasion à ces structures de **réfléchir, de se renouveler**. En effet, face à la forte hausse des besoins, le fonctionnement « habituel » ne suffisait plus, il a fallu trouver de nouvelles façons de fonctionner. *« La crise a des vertus. Elle nous a permis de passer de la routine à l'innovation. Elle nous a forcé à se réinventer, à trouver de nouveaux moyens, de nouveaux lieux. »* (Responsable, Secours populaire).

- *Des dispositifs spécifiques qui s'arrêtent ou se transforment*

De nombreuses actions apparues pendant la crise, pilotées ou soutenues par les pouvoirs publics, avaient vocation à aider à absorber l'explosion des besoins sur un temps limité. Certaines ont pris fin durant l'été 2020 et d'autres se sont transformées. Nous donnons ici deux exemples.

Les opérations visant les personnes en bidonvilles – au cœur de la réponse d'urgence – **se sont arrêtées** sans qu'une réponse de « second temps » soit apportée. Si la solution d'urgence de livraison sur site a posé de nombreuses problématiques, l'arrêt de tout dispositif spécifique est aussi questionnant, d'autant plus qu'il est particulièrement difficile pour ce public de s'inscrire dans les dispositifs « classiques » de l'aide alimentaire²².

Concernant les personnes à l'hôtel, certaines associations actives durant la réponse d'urgence ont été chargées de mettre en place un dispositif spécifique.

²² Ces éléments seront développés dans la partie II.

Focus : Alteralia, le Secours Islamique et Interlogement93, un nouveau dispositif « d'après urgence » pour les personnes à l'hôtel

Sous l'impulsion et la supervision de la DRIHL93, un dispositif de distribution de colis pour les personnes à l'hôtel a débuté en décembre 2020. Trois associations sont impliquées : Interlogement93 en tant que régulateur, Alteralia et le Secours Islamique en tant qu'opérateurs. Pour Interlogement93, il s'agit de procurer les listes des personnes inscrites aux distributions *via* le 115 ainsi que la composition familiale des ménages. Cela permet d'adapter les colis (petits pots, taille des couches, etc.). Alteralia et le Secours Islamique assurent la partie distribution. Après des débuts timides, le dispositif s'est ouvert à d'autres organismes pour l'inscription des personnes (circonscriptions, PMI) ; et a dû être réadapté suite à une période de saturation durant laquelle les nouvelles inscriptions n'étaient plus possibles. Il est prévu que ce dispositif dure jusque décembre 2021.

- *De nouveaux acteurs qui s'implantent dans le paysage de l'aide alimentaire*

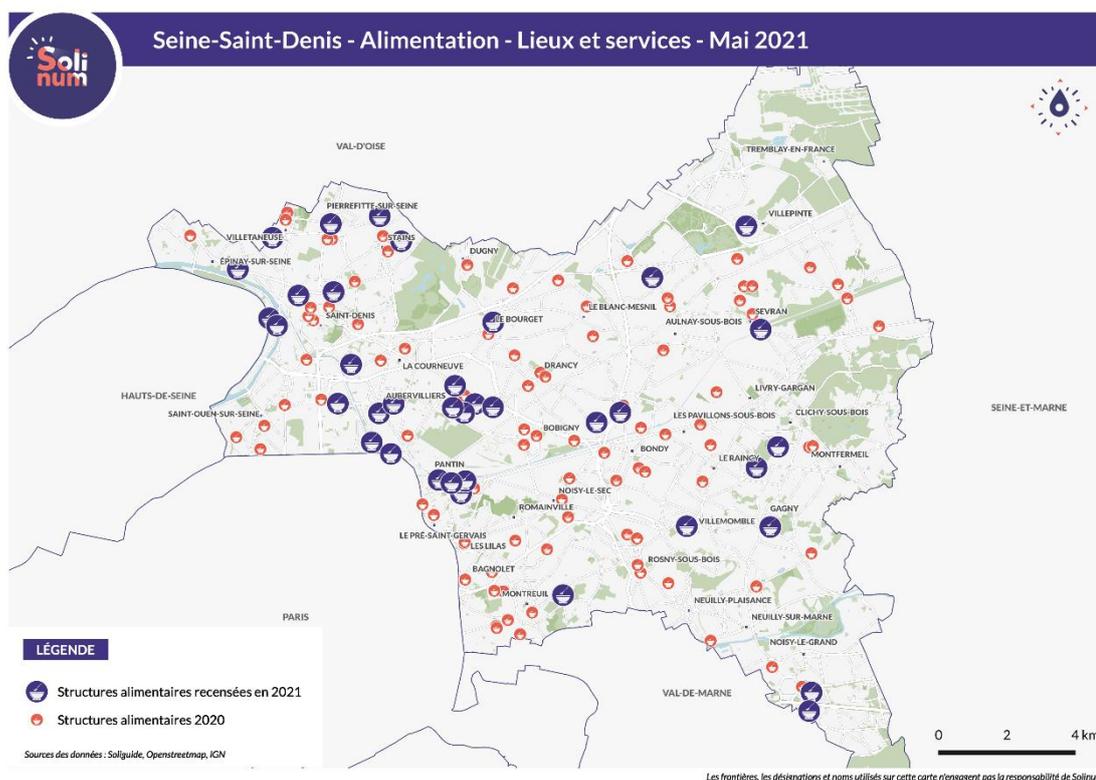
Des associations, préexistantes ou nouvellement créées, arrivées sur le champ de l'aide alimentaire à l'occasion de la crise sanitaire, pérennisent leurs actions et passent à une logique de **long terme**.

C'est le cas de MaMaMa, qui poursuit son action contre la précarité infantile et des mères isolées et formule explicitement vouloir pérenniser son action avec le désir de **changer d'échelle** : créer des emplois, amplifier ses volumes, proposer un accompagnement socioprofessionnel en plus des aides, trouver un local adapté de long terme.

L'association Echo des sans mots, œuvrant à l'origine dans les domaines culturel et artistique, a complètement revu son projet associatif à l'issue de la crise sanitaire. *« La question artistique reste au cœur de l'association, mais on décuple les activités. On veut accompagner les familles dans le rêve, dans la réussite. Il y aura un volet alimentaire. Un projet d'épicerie solidaire est en cours, avec pour motivation d'accompagner les familles en même temps. »*

Si le diagnostic est centré sur la partie opérateurs et publics de l'aide alimentaire, nous avons tout de même échangé avec des **fournisseurs** d'associations. L'association Parti Poétique, qui a repris une ferme urbaine à Saint-Denis, a également changé ses pratiques à l'occasion de la crise sanitaire. Le choix a été fait pendant le premier confinement de ne plus vendre les fruits et légumes cultivés aux couches aisées de la population, mais de les fournir aux associations d'aide alimentaire (Restos du cœur, Secours Populaire, Samu Social, etc.). Des personnes en insertion venaient chercher à vélo les produits. Au terme de cette expérience, ils souhaitent continuer en 2021, mais réfléchissent à des

améliorations. « On veut que Zone Sensible devienne un lieu de solidarités. On est fiers mais on n'a jamais vu les bénéficiaires. Et les gens ne voyaient pas forcément que les produits étaient cueillis le matin même. Il n'y a pas de lien créé. On voudrait essayer d'inviter les personnes pour des cours de cuisine, des visites guidées. »



Carte 7 : Structures alimentaires recensées en 2020 et 2021 par Soliguide. Source : Soliguide.

La Carte 7 nous montre que **la majorité des nouvelles structures recensées en 2021 par Soliguide se concentre à l'Ouest du département**. Il faut néanmoins souligner qu'une structure nouvellement recensée par l'outil ne signifie pas forcément nouvellement créée.

Les informations présentées jusqu'alors nous ont permis de préciser l'offre d'aide alimentaire présente en Seine-Saint-Denis, et l'impact qu'a eu la crise sanitaire sur cette dernière. Il s'agit à présent de mettre en perspective cette offre avec les besoins identifiables sur le territoire.

4. CARTOGRAPHIE DES BESOINS

Il convient à présent de regarder les besoins et comment ces derniers s'articulent par rapport à l'offre d'aide alimentaire présentée précédemment. Pour cela, nous allons utiliser différentes sources afin d'identifier des zones de précarité, les inégalités d'équipements des ménages, et la répartition territoriale des demandes de maraudes au 115.

a) Les zones de précarité

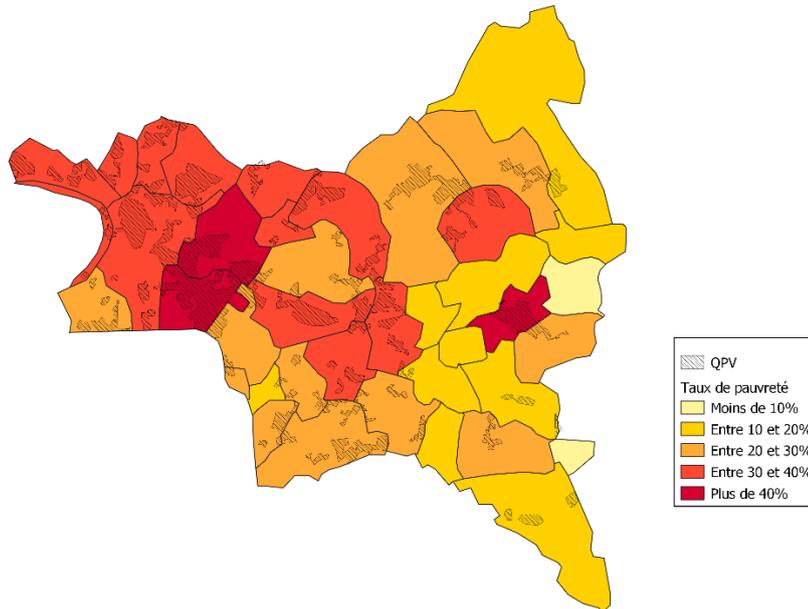
Afin d'avoir une idée générale des besoins par commune en Seine-Saint-Denis, nous présentons ici les indicateurs généraux de précarité, ainsi que le nombre de recherches effectuées sur Soliguide.

▪ *Indicateurs de précarité*

La Seine-Saint-Denis a **le taux de pauvreté le plus élevé de France métropolitaine : 27,9 % en 2017**. Il est à noter que ce chiffre ne représente qu'une estimation car de **nombreuses situations en Seine-Saint-Denis échappent aux statistiques officielles**. Un rapport estime entre 150000 et 400000 le nombre de personnes étrangères, sans droit au séjour, demeurant sur le département et qui ne seraient comptabilisées par aucune étude statistique²³. Le département concentre également un **nombre important de personnes prises en charge à l'hôtel social** sur le territoire de Seine-Saint-Denis, tous 115 confondus : 4 184 ménages, soit 11 761 personnes en janvier 2021. La répartition de la pauvreté au sein du département n'est cependant pas uniforme. Identifier les zones de grande précarité est indispensable pour comprendre où les besoins en termes d'aide alimentaire risquent d'être les plus élevés.

²³ « Rapport d'information sur l'évaluation de l'action de l'Etat dans l'exercice de ses missions régaliennes en Seine-Saint-Denis », rapport de l'Assemblée nationale, 2018, [disponible en ligne](#).

Taux de pauvreté et QPV en Seine-Saint-Denis



Carte 8 : Taux de pauvreté et Quartiers Prioritaires de la Ville. Source : INSEE, données gouvernementales.

La Carte 8 permet d'identifier les zones qui concentrent le plus de précarité. **La partie Ouest du département concentre le plus grand nombre de QPV et les taux les plus élevés de pauvreté.**

De plus, 31 % et 33 % des personnes hébergées en hôtel social en Seine-Saint-Denis (11 819 personnes au total sur le département) se trouvent respectivement dans les Etablissements Publics Territoriaux (EPT) Plaine Commune²⁴ et Est Ensemble²⁵, regroupant les communes à l'Ouest du département. Concernant les EPT Paris Terres d'Envol²⁶ et Grand Paris Grand Est²⁷, on y retrouve respectivement 22 et 14% des personnes hébergées à l'hôtel. Le nombre de personnes hébergées en hôtel indique la présence d'un grand nombre de personnes précaires à un endroit précis.

Les zones qui apparaissent comme les plus précaires semblent donc être : la partie Ouest du département, et particulièrement Nord-Ouest avec des taux de pauvreté très élevés

²⁴ Plaine Commune regroupe les communes suivantes : Aubervilliers, Epinay-sur-Seine, La Courneuve, L'Île-Saint-Denis, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen, Stains, Villetaneuse.

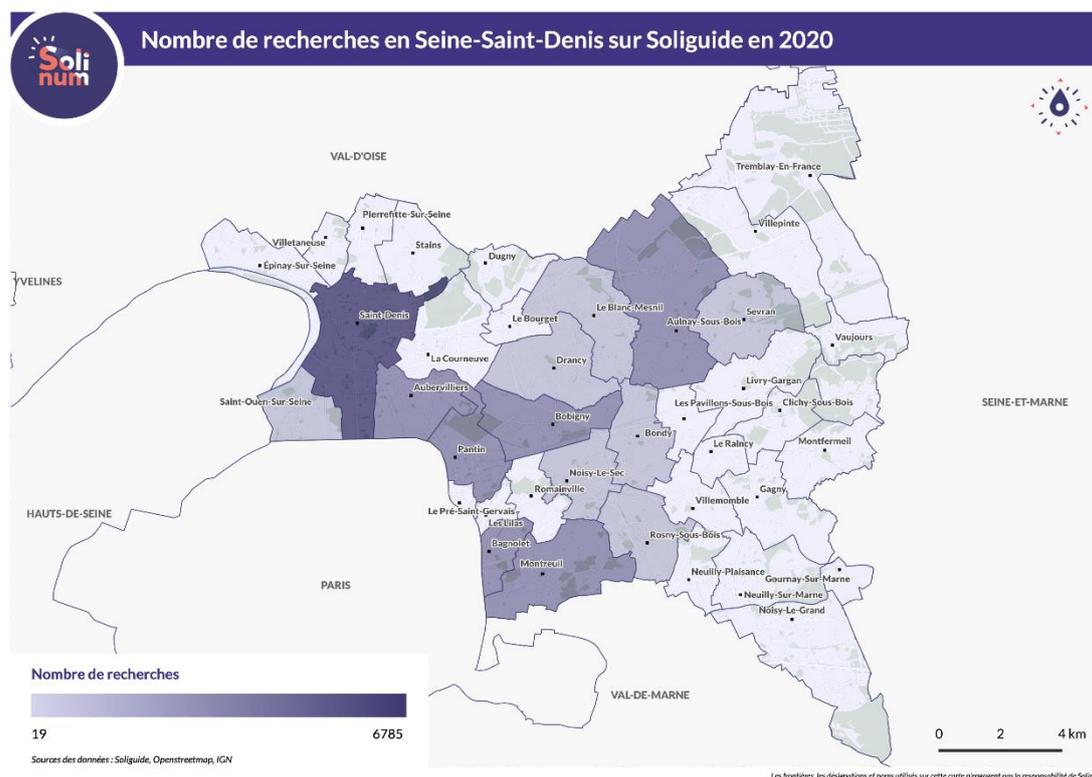
²⁵ Est Ensemble regroupe les communes suivantes : Bagnolet, Bobigny, Bondy, Le Pré-Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin, Romainville.

²⁶ Paris Terres d'Envol regroupe les communes suivantes : Aulnay-sous-Bois, Drancy, Dugny, Le Blanc-Mesnil, Le Bourget, Sevran, Tremblay-en-France, Villepinte.

²⁷ Grand Paris Grand Est regroupe les communes suivantes : Clichy-sous-Bois, Vaujours, Rosny-sous-Bois, Noisy-le-Grand, Neuilly-sur-Marne, Neuilly-Plaisance, Montfermeil, Livry Gargan, Les Pavillons-sous-Bois, Le Raincy, Gournay sur Marne, Gagny, Coubron, Villemomble

dans les communes de La Courneuve et Aubervilliers, ainsi qu'à l'Est les communes de Clichy-sous-Bois et de Sevrans.

- *Un indicateur des besoins*



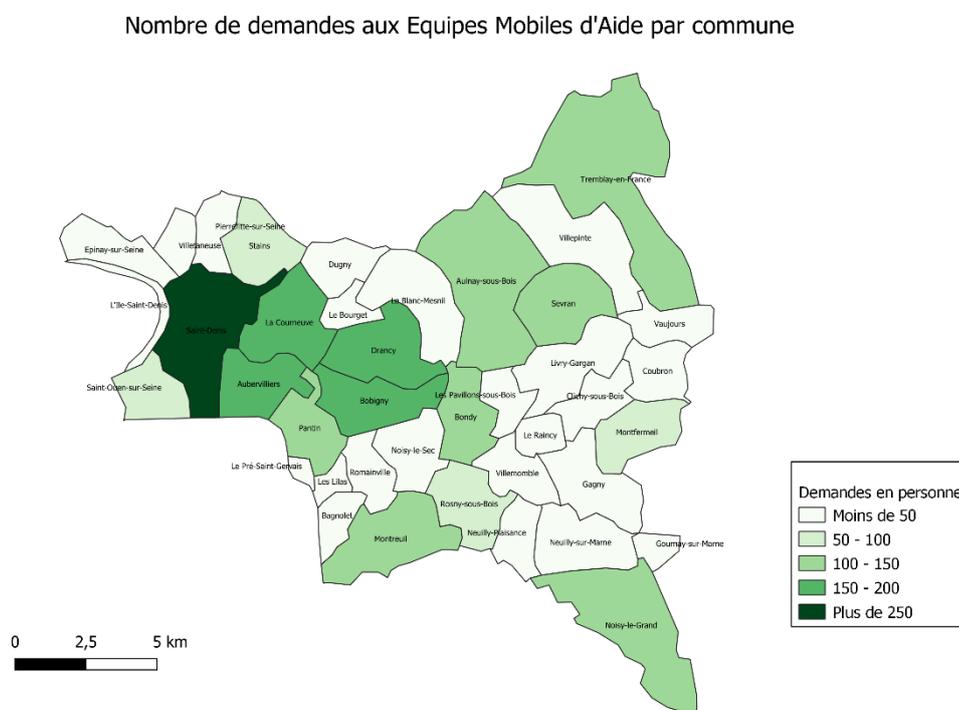
Carte 9 : Nombre de recherches en Seine-Saint-Denis sur Soliguide en 2020. Source : Soliguide.

La Carte 9 indique le nombre de recherches qui ont été effectuées par commune sur l'outil Soliguide : par exemple une recherche pour de l'alimentaire à Bobigny est comptée pour la commune de Bobigny. Ces recherches sont théoriquement effectuées par les personnes qui ont besoin d'un dispositif, mais des intervenants sociaux ou d'autres personnes peuvent également utiliser l'application pour informer, se renseigner. On peut également supposer que le nombre de recherches et leur répartition sont corrélés au niveau de partenariat déployé avec les acteurs locaux et dépendent du degré de diffusion de l'outil auprès des publics précaires et des professionnels ainsi que de son appropriation. **Le nombre de recherches peut tout de même être un indicateur de la répartition des besoins en Seine-Saint-Denis.** La commune de Saint-Denis concentre le plus grand nombre de recherches, suivie par Montreuil, Bagnollet, Pantin, Bobigny, Aubervilliers et Aulnay-sous-Bois.

b) Les besoins et niveaux d'équipement des ménages

Les besoins des ménages Séquano-Dionysiens en termes d'aide alimentaire sont liés aux équipements disponibles sur le lieu d'habitation. C'est le cas pour les personnes à la rue, celles à l'hôtel 115, et également dans les logements « indignes ²⁸ ». Il est intéressant de cartographier ces types d'habitation et les équipements afin d'en préciser les inégalités territoriales.

▪ Les ménages sans équipement en situation de rue



Carte 10 : Répartition des demandes aux équipes mobiles d'aide (EMA) par commune au 1^{er} trimestre 2021. Source : données internes Interlogement93.

Les Equipes Mobiles d'Aide sont des maraudes de la Croix-Rouge ou du Samu Social 93 (les deux associations se sont réparti le territoire) qui sont envoyées dans des lieux précis selon les demandes adressées au 115. Les personnes en situation de rue peuvent elles-mêmes contacter le 115, ou il peut y avoir des signalements effectués par des personnes

²⁸ « Constituent un habitat indigne les locaux ou les installations utilisés aux fins d'habitation et impropres par nature à cet usage, ainsi que les logements dont l'état, ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, expose les occupants à des risques manifestes, pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé » (Loi du 31 mai 1990)

extérieures. D'après la carte 10, **la commune concentrant le plus de demandes est Saint-Denis** avec plus de 250 demandes en personnes (et non en ménages) **suivie par La Courneuve, Aubervilliers, Drancy et Bobigny** avec un nombre de demandes compris entre 150 et 200.

- *Cuisiner à l'hôtel 115*

Les hôtels 115 de Seine-Saint-Denis sont concentrés dans les zones frontalières avec Paris²⁹, à l'Ouest du département. Cette **concentration contribue aux besoins élevés de ces zones précaires en termes d'aide alimentaire**. De plus, plus les hôtels sont éloignés de Paris, plus la moyenne du nombre de personnes par ménage est élevée³⁰. Autrement dit, les chambres des hôtels proches de Paris sont plus petites et accueillent des familles de taille plus réduite qu'à l'Est.

Il faut noter également qu'un grand nombre **d'hôtels (70 sur 147, soit presque 50 %³¹) ne disposent ni de cuisine collective, ni d'espace cuisine individuel, ni de kitchenette pour leurs occupants**.

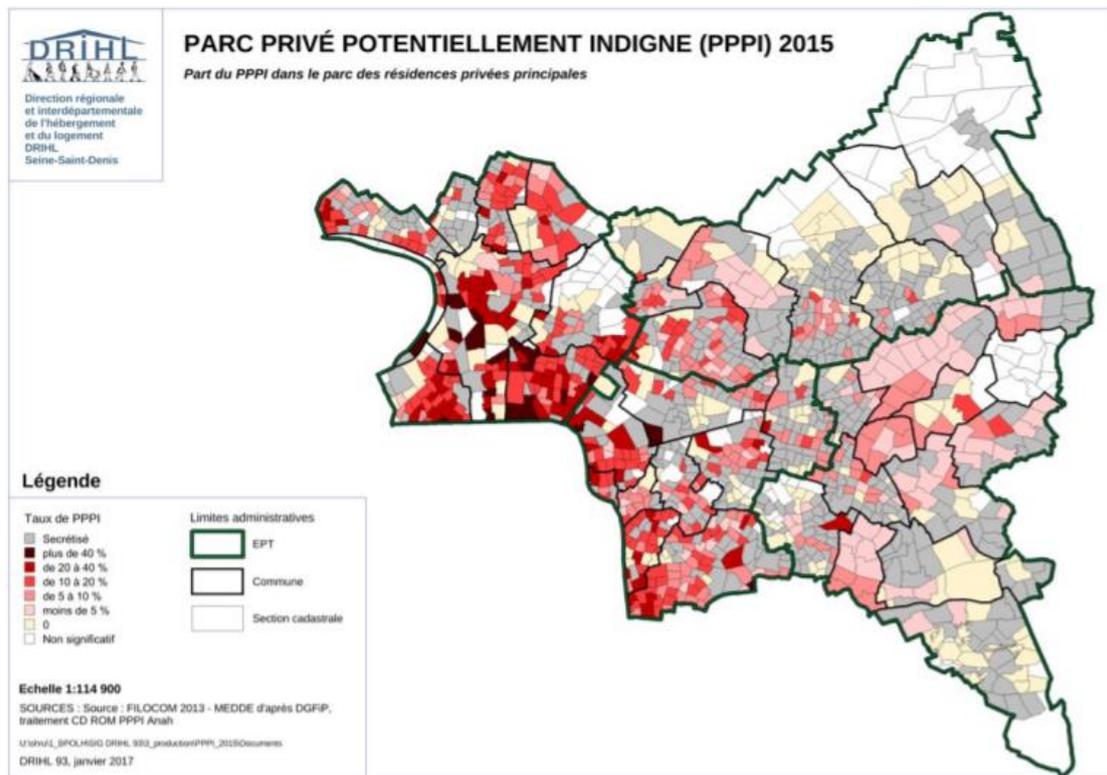
La problématique des équipements est centrale pour les familles hébergées à l'hôtel qui ne disposent souvent que d'un micro-ondes (rarement individuel) pour cuisiner les denrées sèches des colis. Cette question a été souvent abordée par les personnes interrogées pendant les entretiens avec les intervenants sociaux, avec les publics et les associations. **L'équipement des ménages en général est crucial dans l'adéquation de l'offre et des besoins**.

²⁹ Données internes, Interlogement93.

³⁰ Données internes, Interlogement93.

³¹ Données internes, Interlogement93, août 2021.

- *Conditions de logement en Seine-Saint-Denis*



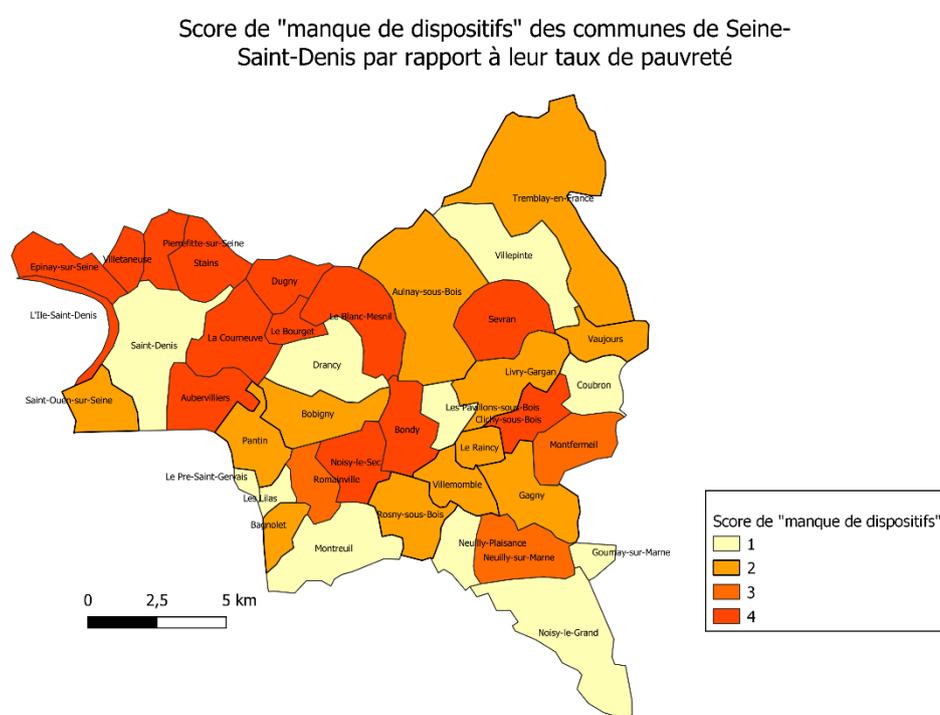
Sources : Plan Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne de Seine-Saint-Denis 2018-2021

Carte 11 : La part de parc privé potentiellement indigne par commune en 2015. Source : Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2019-2025 (décembre 2019).

On constate à l'aide de la Carte 11 que **l'habitat indigne est fortement présent en Seine-Saint-Denis** (c'est un des départements français les plus concernés par ce problème), notamment à l'Ouest du département où le taux de PPPI est très élevé, particulièrement dans les zones frontalières avec Paris. Ainsi, même quand un ménage indique être logé en appartement, la probabilité est élevée pour que le logement fasse partie du parc privé potentiellement indigne.

SYNTHESE DE LA PREMIERE PARTIE : LA MISE EN PERSPECTIVE DE L'OFFRE ET DES BESOINS

Après avoir présenté les répartitions territoriales de l'offre d'aide alimentaire et des besoins sur le département, il s'agit d'étudier où ces derniers ne se recoupent pas. L'Ouest du département présente des besoins plus importants que l'Est en termes de précarité, mais également un plus grand nombre et une plus grande diversité de dispositifs d'aide alimentaire. On constate à l'Est une répartition des dispositifs plus contrastée, accompagnée de besoins moindres. C'est pourquoi nous questionnons ici **l'équilibre entre les besoins présents dans une commune et les dispositifs qu'on peut y trouver.**



Carte 12 : Score du « manque de dispositifs » d'aide alimentaire des communes en Seine-Saint-Denis. Source : nous avons calculé un score pour chaque commune par rapport au niveau du taux de pauvreté (Insee 2018) et au nombre de dispositifs comptabilisés à l'aide du questionnaire envoyé aux associations (méthode en annexe 10).

La carte 12 met en perspective les informations contenues dans les cartes 4 et 8, et permet d'identifier les **zones qui nécessitent prioritairement l'implantation de nouveaux dispositifs du fait d'un manque d'équilibre entre la précarité de la commune et les dispositifs implantés.** Plus le score de « manque de dispositifs » est élevé, plus le déséquilibre est important entre le taux de pauvreté de la commune et le

nombre de dispositifs d'aide alimentaire implantés. Rappelons que cette catégorisation dépend des données récoltées, et peut présenter une analyse imparfaite. A partir de cette méthode, les zones à prioriser pour le développement de l'aide alimentaire se situent majoritairement à l'Ouest et au centre du département, avec Sevran et Clichy-sous-Bois à l'Est.

Des **communes aux forts besoins ne semblent pas assez couvertes** en termes d'offre d'aide alimentaire, et leur score de « manque de dispositif » est donc de 4. C'est le cas de Stains, Dugny, Romainville, La Courneuve, Le Blanc-Mesnil, Le Bourget, Bondy, Epinay-sur-Seine, L'Île-Saint-Denis, Noisy-le-Sec, Pierrefitte-sur-Seine, Sevran, Villetaneuse, Aubervilliers et Clichy-sous-Bois.

D'autres communes à la **précarité élevée pourraient nécessiter un rééquilibrage de l'offre**, bien que le déséquilibre soit moins prégnant que dans celles citées au-dessus (leur score est de 2 ou 3) : Gagny, Le Raincy, Livry-Gargan, Tremblay-en-France, Vaujours, Villemomble, Bagnolet, Pantin, Rosny-sous-Bois, Saint-Ouen, Bobigny, Montfermeil, Aulnay-sous-Bois, Neuilly-sur-Marne et Romainville.

Autre cas de figure, on observe des communes où les opérateurs de l'aide alimentaire sont peu présents et où le taux de pauvreté est faible, laissant penser que **les faibles besoins ne nécessitent pas un nombre très élevé de dispositifs**. A l'inverse, des communes très précaires peuvent présenter plus de possibilités d'aide alimentaire, ce qui explique leur score de 1. Cette situation concerne les communes de Coubron, Gournay-sur-Marne, Neuilly-Plaisance, Le Pré-Saint-Gervais, Les Lilas, Les Pavillons-sous-bois, Noisy-le-Grand, Montreuil, Drancy, Villepinte et Saint-Denis. **Leur plus forte couverture en dispositifs ne signifie cependant pas qu'ils couvrent l'ensemble des besoins.**

La répartition de l'offre **au niveau départemental** par rapport aux besoins des communes est effectivement primordiale : « *On s'est rendu compte qu'il y avait beaucoup de mobilisation dans une ville comme Saint-Denis (en plus il y avait les élections municipales à ce moment-là), mais d'autres villes à côté étaient démunies. Ça nous arrivait de devoir jeter de la nourriture, donc on est allé voir chez les voisins. On a fait beaucoup d'heureux à Stains.* » (Responsable, Echo des sans mots). Quand l'offre est insuffisante dans une commune, les habitants sont parfois forcés de se déplacer. Il arrive par exemple que certaines communes n'aient pas d'antenne des Restos, alors les antennes des communes limitrophes acceptent les inscriptions : « *On a parfois des gens d'autres communes, on les accepte quand même, surtout quand leur centre des Restos est fermé* » (Bénévole du centre de distribution des Restos du Cœur de Clichy-sous-Bois).

Il ne faut pas négliger néanmoins la **répartition des dispositifs d'aide alimentaire au niveau intra communal**, qui nécessite une analyse plus précise. Il peut en effet y avoir des zones blanches au sein d'une commune. Des CCAS, comme celui de Montreuil, se mobilisent sur cette problématique.

II. La couverture des besoins

Cette partie questionne la couverture des besoins, en termes quantitatif et qualitatif (produits distribués, aspects nutritionnels, adaptation aux équipements et forme de l'aide). Il s'agit, à travers le regard des opérateurs et des bénéficiaires, de saisir la problématique de l'adéquation de l'offre dans sa diversité et sa complexité et à travers les difficultés rencontrées par les acteurs. La diversité se situe aussi bien au niveau de la forme des aides proposées, des principes du dispositif (assistance, accompagnement social, etc.) que des publics (situations socio-économiques, conditions de vie, niveaux d'équipement). Enfin, cette partie proposera une réflexion sur les besoins non pourvus et sur le non-recours à l'aide alimentaire.

1. DIFFICULTES ET ATTENTES DES OPERATEURS POUR OPTIMISER LA COUVERTURE DES BESOINS

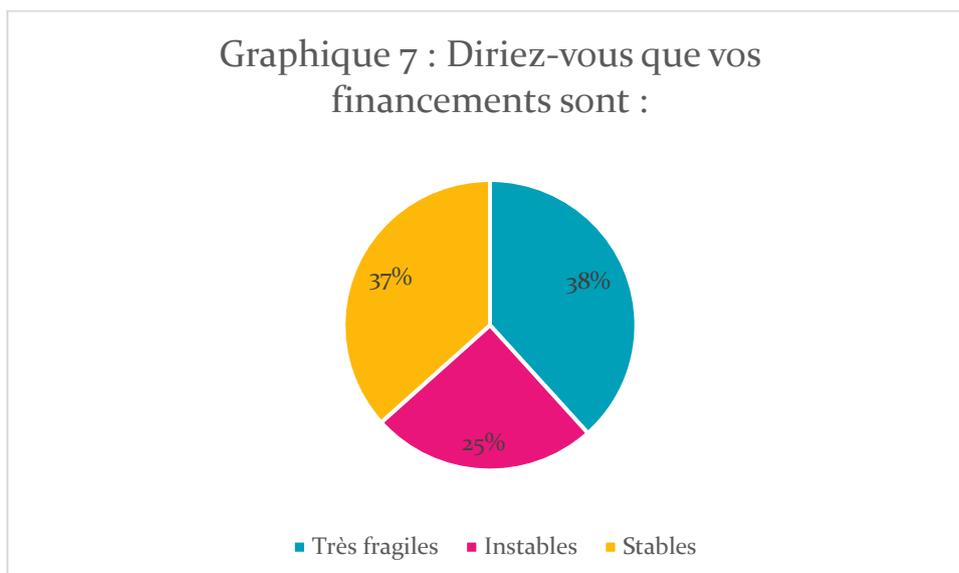
Les opérateurs de l'aide alimentaire, malgré leur **hétérogénéité** en termes de taille, de type de dispositifs, de fonctionnement, de produits proposés, ont tous pour objectif la meilleure couverture possible des besoins du public. En pratique, ils sont confrontés à de nombreuses difficultés qu'il est nécessaire de détailler ici. Malgré ces difficultés, les réflexions et actions des opérateurs pour adapter au mieux l'offre sont nombreuses. Nous mettrons en lumière les besoins des opérateurs pour optimiser leur réponse à la précarité alimentaire, qui ne peut se faire sans partenariat et coordination.

a) Les difficultés rencontrées par les opérateurs

- *Un manque de financement et de visibilité*

Le **manque de moyens** apparaît comme la difficulté centrale des opérateurs de l'aide alimentaire. Les problèmes financiers sont cités dans 15 % des réponses au questionnaire dans les difficultés principales rencontrées (Graphique 7). « *L'accompagnement financier de la part des pouvoirs publics est primordial* » (membre de l'association Echo des sans mots). Les acteurs ont conscience que la problématique de la **répartition des enveloppes budgétaires entre les différentes associations** est importante pour assurer la présence d'une pluralité d'acteurs : « *Avec plus de financement, on peut toujours faire plus de choses. Mais en même temps il faut que tout le monde ait sa part du gâteau* » (Responsable des Restos du cœur).

Graphique 7 : Diriez-vous que vos financements sont :



Graphique 7 : Perception des financements par les associations. Source : questionnaire envoyé aux associations, 60 réponses à cette question.

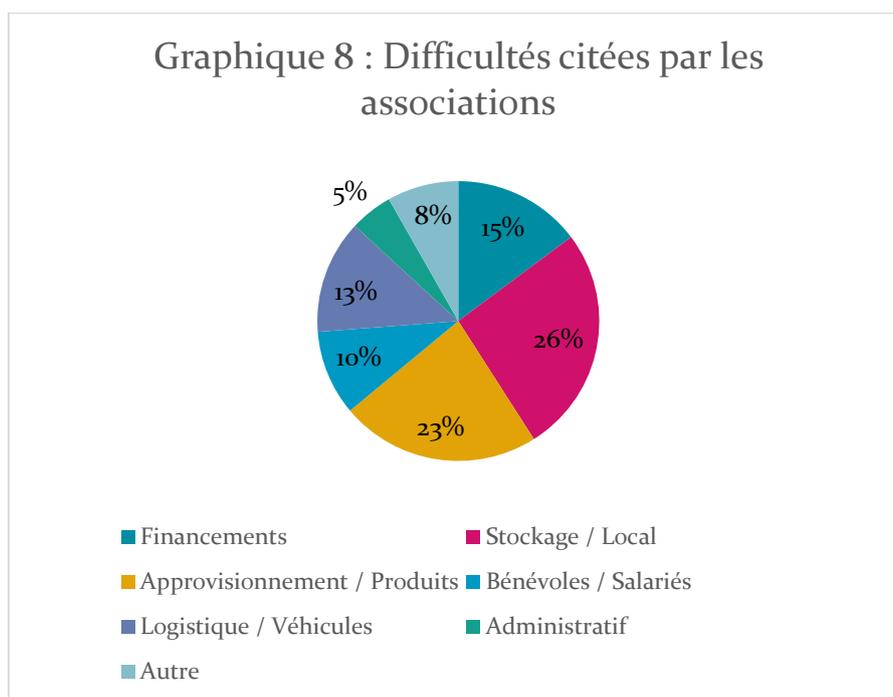
Les subventions représentent une part importante (presque la moitié des financements cités) dans les sources de financements des activités d'aide alimentaire des associations, avec les dons de particuliers, les dons privés et les ressources générées par d'autres activités de l'associations (voir annexe 11). Ces financements publics fonctionnent la plupart du temps par appels à projet afin de financer des projets à court ou moyen terme. Les financements concernent alors un temps limité, et l'avenir du budget de l'association après le projet financé est **incertain**. Presque deux tiers des associations répondantes au questionnaire déclarent que **leurs financements sont instables ou très fragiles** (graphique 7). Ce **manque de visibilité** a été accentué par la mise en place de dispositifs d'urgence durant la crise sanitaire avec une logique de très court terme.

« Une des sources de financement, c'est de répondre à des appels à projet. Dans les appels d'offre, il y a très peu de budgets de fonctionnement, c'est surtout du budget d'investissement. On doit avoir le minimum de frais de fonctionnement. » (Bénévole, association MaMaMa)

Le fait de minimiser ses frais de fonctionnement, comme décrit ici par l'association MaMaMa, augmente le risque de rencontrer des difficultés sur les **postes de dépenses réguliers** : un loyer, l'entretien de véhicules, des salaires, des achats réguliers de produits... Ce qui peut se concrétiser en multiples obstacles auxquels les opérateurs doivent faire face, surtout pour les associations nouvellement créées. Les nombreux appels à projet sont néanmoins également perçus comme de belles opportunités par les acteurs, qu'il s'agisse d'un tremplin pour se lancer pour les associations naissantes, d'un moyen de changer d'échelle, ou de se renouveler et de développer de nouvelles activités pour les « anciennes » structures.

- *Des difficultés opérationnelles multiples*

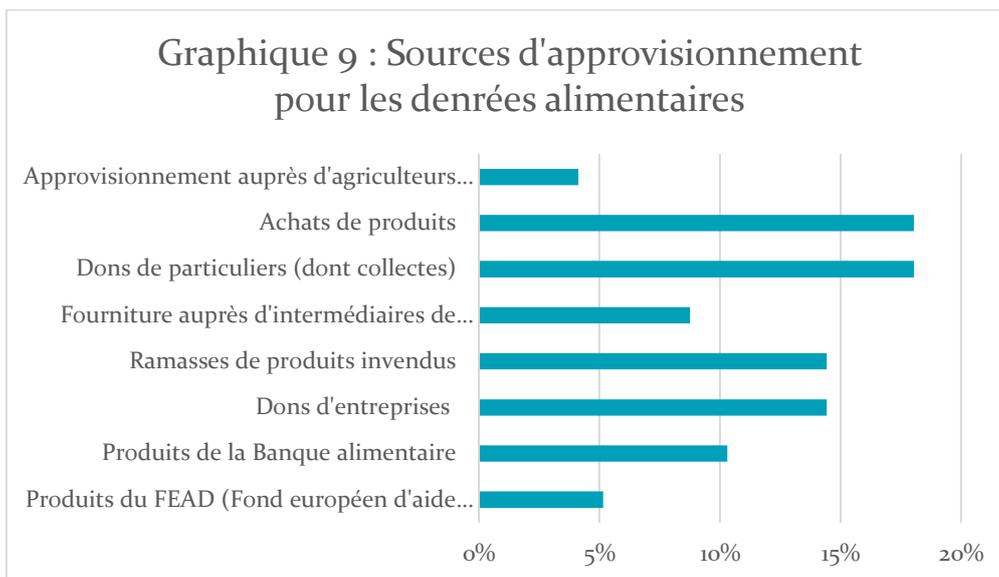
Les opérateurs de l'aide alimentaire ont signalé rencontrer de nombreuses difficultés opérationnelles *via* le questionnaire ou les entretiens.



Graphique 8 : Les difficultés citées par les associations. Source : questionnaire envoyé aux associations, 44 réponses à cette question, champ de réponse libre (plusieurs difficultés peuvent être évoquées par une même association).

La problématique du local ou du stockage est citée par un quart des associations répondantes au questionnaire (graphique 8). Elles sont nombreuses à mentionner un espace de stockage insuffisant et à souhaiter un local plus spacieux pour développer leurs activités. Aux Restos du cœur, les bénévoles regrettent de ne pas avoir des locaux plus grands pour accueillir les personnes plutôt que de les laisser attendre dehors.

Presque un quart des associations répondantes expliquent rencontrer des difficultés dans **l'approvisionnement en denrées**. Les sources principales d'approvisionnement sont les dons de particuliers (dont les collectes en supermarchés) et les achats de produits, suivis par les dons d'entreprises et les ramasses de produits invendus (graphique 9). Les denrées reçues / récupérées par dons ou ramasses sont fluctuantes en quantité et ne correspondent pas forcément aux besoins des associations (manque de produits halals et d'hygiène). De plus, les dates limites de consommation sont parfois trop proches ou dépassées, et les produits frais comme les fruits et légumes donnés par les grandes surfaces doivent être largement triés. Le démarchage pour les dons et la récupération d'invendus est régulièrement présenté comme chronophage par les bénévoles et salariés.



Graphique 9 : Sources d'approvisionnement des associations pour les denrées alimentaires. Source : questionnaire envoyé aux associations, 54 répondants à cette question, plusieurs réponses possibles.

Des difficultés liées à **la logistique ou au matériel de transport** sont soulignées par 8 associations. Beaucoup n'ont pas les moyens de posséder un camion pour transporter les denrées. Des produits frais ne peuvent pas être proposés aux bénéficiaires si l'opérateur n'a pas de camion frigorifique.

Le manque de **ressources humaines** est également soulevé par les associations interrogées. Les associations déclarent manquer de **bénévoles** réguliers et de personnes **salariées**.

	Nombre de salariés moyen	Nombre de bénévoles moyen	Total associations
Moins de 30 000 €	0	13	23
De 30 000 € à moins de 100 000 €	1,1	23	11
De 100 000€ à moins de 500 000€	15,1	26	12
De 500 000€ à 1 000 000€	12,5	260	8
Plus de 1 000 000€	570	645	7

Tableau 1 : Nombres moyens de salariés et de bénévoles selon le budget des associations. Source : questionnaire envoyé aux associations.

	Nombre de salariés moyen	Nombre de bénévoles moyen	Total associations
Votre seule activité ou votre activité principale	0,9	112	22
Une activité parmi d'autres	18,5	63	27
Une activité annexe ou complémentaire à votre cœur de métier	231	283	17

Tableau 2 : Nombres moyens de salariés et de bénévoles selon la place de l'aide alimentaire dans l'activité des associations. Source : questionnaire envoyé aux associations.

Les tableaux 1 et 2 montrent que le fonctionnement des associations repose globalement en grande partie sur le bénévolat. Sans surprise, le nombre moyen de salariés et de bénévoles augmente avec le budget de l'association. On note un palier moins important (et même une légère baisse) du nombre de salariés moyen mais une forte augmentation du nombre de bénévoles pour les associations au budget compris entre 500 000 et 1 000 000 d'euros. **Les associations qui sont spécialisées dans l'aide alimentaire sont celles qui reposent le plus sur le bénévolat**, avec un nombre de salariés particulièrement faible.

Un des principaux défis pour les associations les plus anciennes consiste à trouver de **nouveaux bénévoles**, plus jeunes : « *Aujourd'hui on souhaiterait changer les horaires des anciens bénévoles pour faire entrer les nouveaux qui ne sont pas disponibles pendant leurs horaires de travail (qui préfèrent soirées et samedis). Mais ce n'est pas évident.* » (Responsable, Restos du Cœur). Certains opérateurs citent également la **difficulté administrative** comme obstacle au bon déroulé de leurs activités, notamment pour les demandes de financement. Cette difficulté est fortement liée au manque de bénévoles qualifiés sur ces sujets et pose la question de la **professionnalisation des structures**. Nous avons pu voir sur le terrain que les associations ont des capacités très inégales à répondre aux exigences administratives et aux appels à projets.

Les CCAS font part de besoins accrus et de difficultés à y répondre *via* les aides financières d'urgence liées à l'alimentation, souvent insuffisantes. Les CCAS rencontrés diversifient leurs aides ainsi que les orientations dont ils ont la charge. Nous développerons ce point dans le c).

b) La volonté des opérateurs d'adapter leur aide aux besoins du public

▪ Adapter les produits aux besoins

Les opérateurs de l'aide alimentaire interrogés tentent dans l'ensemble de s'adapter au mieux aux besoins qu'ils identifient sur le territoire. Les associations interrogées *via* le questionnaire **estiment en grande majorité que**, tous types de dispositifs confondus, **les produits alimentaires qu'elles proposent correspondent aux besoins des bénéficiaires en termes qualitatifs et nutritionnels** (voir tableau 3). Sur le terrain,

nous avons également remarqué que la plupart des associations sont en pleine réflexion sur l'aspect qualitatif et adapté de ce qu'elles proposent. Ainsi, le Secours populaire essaie par exemple d'introduire une quantité importante de fruits et légumes dans les colis distribués, avec des recettes proposées par des cuisiniers, des diététiciens. Pour s'adapter aux mieux aux besoins individualisés, l'association MaMaMa fait des colis sur mesure pour chaque femme après avoir échangé sur ses besoins.

	Colis		Repas		Epicerie	
	En qualité	Sur le plan nutritionnel	En qualité	Sur le plan nutritionnel	En qualité	Sur le plan nutritionnel
Oui	79%	64%	72%	61%	81%	75%
Partiellement	14%	31%	28%	28%	19%	19%
Non	7%	5%	0%	11%	0%	6%
Nombre de réponses	42	42	18	18	16	16

Tableau 3 : Pensez-vous que le service proposé est adapté aux besoins des bénéficiaires ?

Source : questionnaire envoyé aux associations.

Si la perception que les associations ont d'elles-mêmes sur les aspects qualitatifs et nutritionnels de l'aide qu'elles proposent est positive, elles sont **peu à faire appel à un professionnel de la nutrition** dans la composition de leur aide. **Seulement 6 associations sur les 42 proposant des colis alimentaires** (soit 14 %), font appel à un professionnel de la nutrition pour la composition du colis. Cette proportion est plus élevée pour les repas chauds (28 %).

Par ailleurs, la marge de manœuvre dont les associations disposent pour améliorer l'aspect qualitatif de leur aide est souvent limitée. Rappelons que les associations sont **très dépendantes des produits qui sont fournis** par les différentes sources d'approvisionnement. Malgré une conscience du problème, il demeure compliqué pour elles de proposer des produits qualitatifs.

A propos des produits reçus pendant le premier confinement pour l'activité de distribution de colis à l'hôtel d'Interlogement93, une salariée raconte : *« Les produits étaient plus ou moins adaptés. On a eu un gros don de Papi Brossard, il y avait aussi toutes les confiseries des duty-free, dont des tobleron géants. Finalement, on a arrêté les confiseries pour l'aspect nutritionnel. [...] Ce qu'il manquait le plus c'était des pâtes, du riz, des couches et du lait »*. Le problème de **l'inadéquation de certains dons** s'illustre parfaitement avec la photo 2, sur laquelle on voit un grand nombre de bidons de sauce « thaï pimentée » qui n'ont pas pu être donnés (inadaptés et date de péremption dépassée), et qui sont maintenant entassés dans les locaux d'Interlogement93. Il est nécessaire de souligner cependant que l'ampleur de ce dysfonctionnement est liée à la spécificité de la période du premier confinement, marquée par l'abondance des dons aux origines multiples.



© C.N., Montreuil, mars 2021.

Bouteilles de sauce thaï pimentée données à Interlogement93 en mai 2020

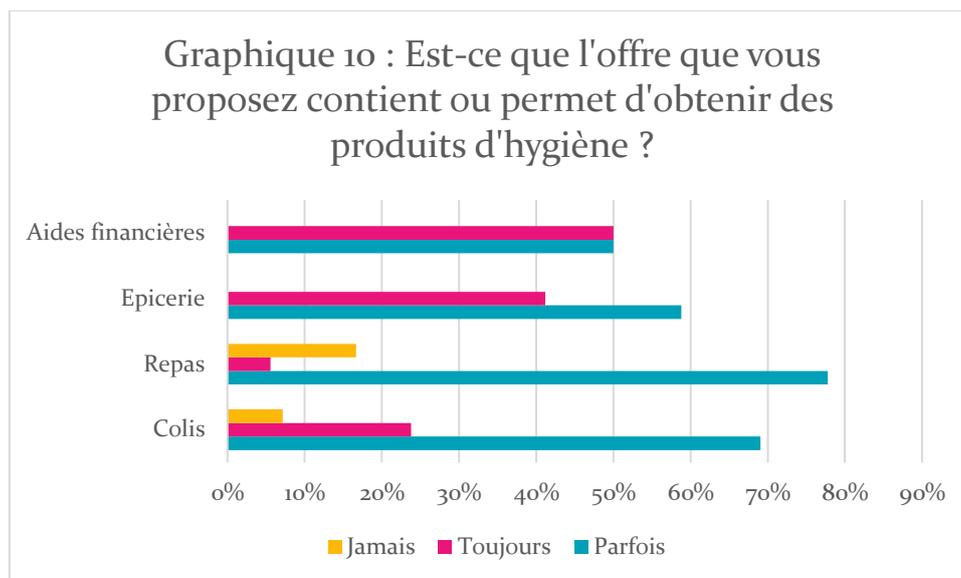
Si des produits inadaptés sont parfois donnés en trop, des produits importants et adaptés sont souvent **difficiles à obtenir pour les associations**. Un responsable de la Croix Rouge explique³² par exemple : « *une boîte de raviolis avec du bœuf halal c'est presque deux fois plus cher que les normales* ». Le besoin de **produits halals** est effectivement réel en Seine-Saint-Denis. De nombreux témoignages rapportent que la nourriture contenant de la viande non halal est souvent jetée après les distributions car non consommée par les personnes. Faute de pouvoir proposer des produits halals, les Restos du Cœur proposent des colis avec ou sans viande pour éviter de donner aux bénéficiaires des produits qu'ils ne consommeront pas.

De nombreux opérateurs constatent l'existence d'un besoin de **produits d'hygiène** (particulièrement infantiles) de la part de leurs publics. Par exemple, beaucoup de familles hébergées à l'hôtel ont des enfants en bas âge qui ont besoin de couches. Les enfants de moins de 3 ans représentent en effet 17% des personnes prises en charge en hôtel 115 dans le département. Dans certaines villes comme Aulnay-sous-Bois ou Rosny-sous-Bois, cette proportion approche les 25%.

Avec la mise en place du dispositif Alteralia / Secours Islamique, il était alors essentiel pour Interlogement93 d'introduire ces produits dans les distributions. Les retours des bénéficiaires sont positifs, notamment grâce à la présence de **couches et de lait**. Ces produits sont **peu donnés** par les grandes surfaces car il s'agit de produits peu périssables et particulièrement onéreux. **Une minorité des associations répondantes au questionnaire parvient à s'en procurer régulièrement** (voir graphique 10). 11

³² A l'occasion de la réunion de coordination organisée par la Préfète le 28/05/2021

associations citent les produits d'hygiène parmi les achats de denrées effectués en plus d'autres sources d'approvisionnement. Ces produits semblent plus faciles à trouver en épicerie sociale que lors des distributions de colis ou repas. Les aides financières permettent plus facilement aux bénéficiaires d'en acquérir. La Banque Alimentaire d'Ile-de-France a elle aussi pris conscience de ces besoins grâce aux remontées des associations : elle n'en proposait que ponctuellement selon les dons des particuliers, mais a pour projet de prospecter afin d'améliorer ce point.



Graphique 10 : Fréquence à laquelle sont proposés des produits d'hygiène par type de dispositif. Source : questionnaire envoyé aux associations. 42 réponses pour les colis, 18 pour les repas, 17 pour les épiceries et 6 pour les aides financières. Lecture : 7 % des associations fournissant des colis ne proposent jamais de produits d'hygiène, 69 % parfois et 24 % toujours

- *Réflexions des acteurs sur la couverture des besoins*

Majoritairement conscients du caractère imparfait de l'aide qu'ils proposent, les opérateurs engagent une réflexion, amplifiée à l'occasion de la crise sanitaire, quant aux possibilités d'amélioration de la couverture des besoins.

Les structures sont **attentives à l'évolution des besoins** des personnes à qui elles s'adressent, et **adaptent souvent leurs pratiques** en conséquence. C'est le cas par exemple de l'association Speranza, spécialisée initialement dans les maraudes à Paris, qui, après des sollicitations de personnes dans le besoin du quartier dans lequel elle est implantée au Blanc-Mesnil, a transformé son activité en vue de distribuer des colis aux habitants. Dans le réseau d'aide informel de femmes musulmanes mentionné

précédemment, ces dernières font attention à préparer des plats, halals, adaptés aux souhaits de leur public³³, avec tout le matériel pour pouvoir les manger dans la rue.

Avec la mise en place de distributions de chèques services comme dispositifs d'urgence pendant la crise, il a pu être constaté un **gain de temps et d'argent** en termes de logistique, approvisionnement, stockage et conservation des denrées. Ce constat suscite des idées et des envies d'expérimenter des démarches similaires chez les opérateurs. Par exemple, le CCAS de Montreuil a entamé une réflexion sur des « tickets services accompagnés » en partenariat avec Action Contre la Faim où **les chèques services seraient un outil pour mener à l'accompagnement social**, dans le but de couvrir des zones sans dispositif d'aide alimentaire.

c) La mise en relation et coordination entre associations : solutions et blocages

- *La mise en relation entre association pour contrer les difficultés opérationnelles*

Pour résoudre une partie du problème de l'approvisionnement, les associations effectuent parfois une redistribution après réception des produits. Certaines se mettent en lien et partagent leurs surplus. *« Qu'est-ce qu'on fait quand on a 20 palettes de bouteilles d'eau d'un coup ? On se met en lien avec d'autres associations pour dispatcher » (Responsable, Speranza)*. C'est aussi le cas des associations de Montreuil, réunies par des réunions de coordination à l'initiative du CCAS, qui partagent désormais un groupe WhatsApp qui leur permet notamment de proposer et répartir les éventuels surplus.

L'association Alteralia réussit à **acheter en très grosses quantités et à très bas prix**, ce qui permet d'avoir des produits plus adaptés (petits pots bébé halals à prix faibles par exemple). Certaines associations font appel à eux pour leur racheter des produits qu'elles auraient du mal à se procurer par ailleurs. En augmentant ainsi les quantités, la capacité d'Alteralia à négocier les coûts s'amplifie également. Cette façon de fonctionner présente l'avantage de diminuer la dépendance à des dons « imposés » en donnant le choix aux associations. Les produits sont alors plus adaptés aux besoins, et les liens entre associations se renforcent.

Par ailleurs, la **mise en réseau** entre associations peut également faciliter la question des véhicules de transport. **Partager un véhicule** réduit les coûts par association, et favorise les échanges. Le Conseil Départemental a financé dans le cadre du Plan de Rebond départemental deux camions frigorifiques communs à plusieurs associations. Le projet est porté par le Secours Populaire et Alteralia, et 6 autres associations sont utilisatrices. Il n'y a pas encore de retours d'expérience car la mise en place est très récente. *« Les petites associations sont plus enclines à mutualiser. Les très grosses comme les Restos sont moins intéressées car leur activité est très soutenue » (Responsable, Conseil Départemental)*.

³³ Les personnes rencontrées sont souvent des migrants originaires de différents pays d'Afrique. Les femmes du réseau de solidarité cuisinent des plats typiques de certains de ces pays.

Plusieurs témoignages vont dans ce sens : « *Par expérience, le partage de matériel est une bonne idée mais compliqué à mettre en œuvre en pratique* » (Membre de l'association Eleos via le questionnaire). Il serait donc intéressant de lancer plusieurs expérimentations afin d'identifier les bonnes pratiques.

Pensez-vous qu'une coordination entre acteurs de l'aide alimentaire sur un territoire puisse être utile pour :			
	Oui	Non	Nombre de réponses
Echanger des produits alimentaires (dons en cas de surplus ou de manque, ramasse)	90%	10%	51
Partager des moyens matériels (ex: entrepôt ou camion)	90%	10%	51
Partager des ressources humaines (ex: recrutement ou formation des bénévoles)	82%	18%	50
Lancer de nouveaux projets et créer des activités communes (ex: ateliers de cuisine)	86%	14%	49
Mieux connaître les acteurs d'un territoire et pouvoir orienter des bénéficiaires	92%	8%	51
Assurer une meilleure couverture territoriale des services alimentaires	92%	8%	51

Tableau 4 : Opinion des associations sur l'utilité de la coordination entre acteurs pour différentes thématiques. Source : questionnaire envoyé aux associations.

On constate à l'aide du tableau 4 qu'il existe **une forte volonté de coordination entre acteurs** de la part des associations répondantes au questionnaire. En effet, environ 90 % des associations répondantes estiment qu'il serait utile de se coordonner pour échanger des produits alimentaires et pour partager des moyens matériels, mais aussi pour mieux connaître les acteurs pour orienter de façon optimale et assurer une meilleure couverture territoriale.

- *Des difficultés dans les partenariats*

Les partenariats entre acteurs peuvent connaître des points de difficultés, **notamment entre opérateurs et régulateurs**. Nous illustrerons cela à travers deux exemples : le dispositif pour les personnes à l'hôtel et les partenariats entre CCAS et associations.

Dans le cadre du dispositif inter associatif Alteralia – Secours Islamique Français (SIF) – Interlogement⁹³, certaines difficultés sont parfois rencontrées. Interlogement⁹³ fait office de régulateur et transmet à Alteralia et au SIF les listes des personnes inscrites pour les distributions alimentaires avec des informations sur la composition familiale. Malgré les connaissances d'Interlogement⁹³ sur la composition des ménages, le processus ne se déroule pas sans difficulté. En pratique, nous avons constaté pendant les distributions (du SIF comme d'Alteralia) que des personnes n'étaient pas sur la liste mais avaient reçu le sms envoyé par Interlogement⁹³, que d'autres se transféraient le sms, que d'autres n'avaient pas reçu le sms, etc. Plus largement, nous avons constaté des différences dans le niveau d'information entre les 3 acteurs (le régulateur et les distributeurs) et un manque de clarté sur les modalités de réinscription des ménages (appel au 115 ou réinscription automatique). Une **communication et un suivi plus réguliers** faciliteraient la circulation de l'information. Mais nous avons conscience qu'en pratique les parties prenantes ont du mal à y consacrer beaucoup de temps, étant chacune prises dans d'autres enjeux opérationnels importants.

Certains **CCAS mettent en place des partenariats avec des associations** du territoire. C'est le cas du CCAS de Clichy-sous-Bois qui peut orienter facilement vers l'épicerie sociale ERAC du fait de financements, et qui essaie d'étoffer leur offre en discutant d'un partenariat avec le Secours Catholique qui n'est normalement ouvert qu'à des orientations de la CAF. De même, le CCAS d'Aubervilliers entretient un partenariat étroit avec l'épicerie Epicéas, mais rencontre des difficultés plus larges concernant les orientations du fait d'un manque d'associations implantées sur la commune. Depuis la crise sanitaire, les possibilités d'orientation du CCAS se sont diversifiées grâce à la mise en place de nouveaux dispositifs, telles que l'épicerie sociale mobile d'Alteralia fin décembre 2020. Cette nouvelle option facilite aussi le travail d'orientation des intervenants sociaux – l'orientation vers ce dispositif nécessitant une évaluation sociale moins lourde que pour d'autres dispositifs. Cela leur permet d'orienter plus facilement et ainsi de participer à mieux couvrir les besoins. Plusieurs ajustements ont dû néanmoins être mis en place depuis l'arrivée de ce nouveau dispositif. Une grosse problématique a failli mettre en péril le partenariat dès le départ. Les prix pratiqués par l'épicerie étaient beaucoup plus élevés qu'annoncés. Après discussions, le CCAS a

Point de vigilance : Faire fonctionner les dispositifs pluri acteurs.

Durant notre terrain de recherche, nous avons pu constater que beaucoup de difficultés dans le déroulement des opérations sont liées à un **manque de communication, voire de transparence** entre les partenaires qui assurent différents rôles dans le processus. La coordination entre ces acteurs est pourtant indispensable au bon fonctionnement de l'opération. Ici, le manque de reporting de la part de l'opérateur vers le régulateur engendre des situations compliquées. **Réfléchir à des moyens de clarifier et de fluidifier les partenariats entre acteurs associatifs semble donc essentiel.** Pour cela, il serait intéressant de **favoriser le reporting et un suivi clair de l'activité**, en l'inscrivant par exemple dans le cahier des charges. **Fournir des moyens dédiés** à la mise en place de ces missions permet également de renforcer leur suivi de la part des opérateurs et de contribuer à leur bon déroulement.

obtenu les « tarifs très sociaux » qui étaient prévus à la base (10% du prix). L'opération a donc pu être relancée.

- *Attentes des associations vis-à-vis des pouvoirs publics*

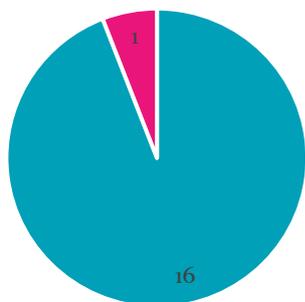
Pour chaque thématique ci-dessous, comment évalueriez-vous le degré d'implication des pouvoirs publics ?				
	Suffisant	Insuffisant	N'a pas d'avis	Total de réponses
Le financement des structures d'aide alimentaire	15%	62%	23%	52
La coordination des acteurs	16%	65%	20%	51
L'orientation des bénéficiaires	35%	49%	16%	51
Le contrôle des bonnes conditions de mise en œuvre de l'aide alimentaire	45%	35%	20%	51

Tableau 5 : Attentes des acteurs vis-à-vis de l'implication des pouvoirs publics sur différentes thématiques. Source : questionnaire envoyé aux associations.

On constate à l'aide du tableau 5 qu'une majorité des associations répondantes au questionnaire **estiment que l'implication des pouvoirs publics est insuffisante sur les sujets du financement des structures d'aide alimentaire et la coordination des acteurs** (respectivement 62 % et 65 %). En plus de la problématique des financements, l'implication des pouvoirs publics est perçue comme pouvant apporter des solutions aux difficultés de coordination entre acteurs. Concernant l'orientation des bénéficiaires, 49 % des associations estiment que l'implication des pouvoirs publics est insuffisante, et ce pourcentage est de 35 % pour le contrôle des bonnes conditions de mise en œuvre de l'aide alimentaire.

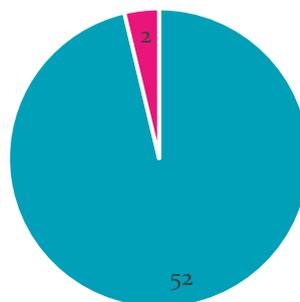
Les acteurs de l'aide alimentaire semblent attendre une **implication accrue des pouvoirs publics concernant la coordination**. L'implication croissante de l'Etat au niveau départemental sur ces aspects est globalement perçue comme très positive. Les graphiques 11 et 12, montrent néanmoins que la quasi-totalité des CCAS et des associations considèrent que la coordination actuelle entre acteurs de l'aide alimentaire en Seine-Saint-Denis est à améliorer. Coordonner des acteurs très différents, qui ne partagent pas toujours les mêmes visions, les mêmes fonctionnements, la même ancienneté, représente un véritable enjeu. Les CCAS, en plus de la coordination au niveau départemental, s'emparent de façon croissante de ce sujet au niveau de la commune.

Graphique 11 : Pensez-vous que la coordination actuelle entre acteurs de l'aide alimentaire en Seine-Saint-Denis aujourd'hui est :



■ A améliorer ■ Suffisante

Graphique 12 : Pensez-vous que la coordination actuelle entre acteurs de l'aide alimentaire en Seine-Saint-Denis aujourd'hui est :



■ A améliorer ■ Suffisante

Graphique 11 : Perception des CCAS sur la coordination actuelle des acteurs de l'aide alimentaire. Source : questionnaire envoyé aux CCAS, 17 réponses.

Graphique 12 : Perception des associations sur la coordination actuelle des acteurs de l'aide alimentaire. Source : questionnaire envoyé aux associations, 54 réponses.

2. LES PROFILS DES BENEFICIAIRES ET LEURS REGARDS SUR L'AIDE

Convaincues que les problématiques liées à la couverture des besoins et à l'adaptation de l'aide ne peuvent être posées sans approfondir la connaissance des publics de l'aide alimentaire, nous avons mené des entretiens avec ces derniers. Il s'agit aussi de contribuer à porter leurs voix sur leurs expériences de l'aide alimentaire. Nous avons ainsi mené 147 entretiens auprès de bénéficiaires et publics de l'aide alimentaire. Afin de retranscrire la diversité des dispositifs, ainsi que des zones géographiques, nous sommes allées enquêter sur 8 dispositifs différents :

- 4 distributions alimentaires : une distribution des Restos du Cœur à Clichy-sous-Bois, une du Secours Islamique Français à Saint-Denis, une d'Alteralia au Bourget, une du Secours Populaire au sein de l'Université Paris 8 à Saint-Denis
- 2 épicerie sociale : l'épicerie sociale mobile d'Alteralia à Aubervilliers, l'épicerie sociale Aurore à Montreuil
- Le CCAS d'Aubervilliers pour les aides financières
- L'accueil de jour Espace Henri Groues à Saint-Ouen qui fournit des repas chauds préparés

Ces dispositifs ont également été sélectionnés pour refléter la diversité des publics de l'aide alimentaire. Les conditionnalités pour accéder aux dispositifs sont ainsi variées. Parmi ces dispositifs certains sont dédiés à un public spécifique (personnes à l'hôtel, étudiants, personnes percevant les minimas sociaux et ayant un projet professionnel, personnes orientées par un CCAS), certains sont inconditionnels, d'autres se basent sur le reste à vivre ou d'autres critères socio-économiques.

Précision méthodologique : conditions de terrain et représentativité

Nous avons voulu être le plus représentatives possible des dispositifs et des publics. Nous avons néanmoins dû composer avec différentes contraintes liées aux conditions de terrain ainsi qu'avec les mesures sanitaires, rendant **certains dispositifs et certains publics plus représentés quantitativement que d'autres.**

Les **distributions alimentaires** se sont avérées être un **lieu d'enquête plus adapté**, les files d'attente en extérieur permettant de prendre le temps de mener les entretiens et de les multiplier. Le nombre d'entretiens réalisés lors de ces distributions est donc le plus élevé et représente 52% des entretiens réalisés. Ces distributions ont néanmoins permis d'approcher une grande diversité de profils de bénéficiaires (personnes sans ou avec peu de revenu, locataires de leur logement, personnes à l'hôtel, étudiants). Certaines distributions ont été choisies afin de mieux cerner les caractéristiques et les besoins d'un public en particulier. Il s'agit de distributions dédiées à un public spécifique, tels que les étudiants ou les personnes à l'hôtel (voir détail des dispositifs spécifiques et de leur répartition dans l'échantillon en annexe 13).

La **réorganisation du fonctionnement des CCAS** vis-à-vis des mesures sanitaires a rendu la multiplication des entretiens plus compliquée. Enfin, nous avons été confrontées à des **difficultés pour réaliser des entretiens avec les personnes en situation de rue.** Le fonctionnement itinérant des maraudes ne laissant pas l'espace-temps nécessaire à la réalisation des entretiens, nous avons opté pour la réalisation d'entretiens avec ce public au sein de l'accueil de jour. Ici encore, les mesures sanitaires ainsi que la période de ramadan à laquelle coïncidait celle de notre terrain, n'ont pas permis de multiplier les entretiens. Les entretiens en accueil de jour et au CCAS représentent ainsi respectivement 10% et 11% du total des entretiens réalisés. La répartition du nombre d'entretiens par association et par type de dispositif est détaillée en annexe 13. Ces conditions de terrain ont inmanquablement un **impact sur les résultats obtenus.**

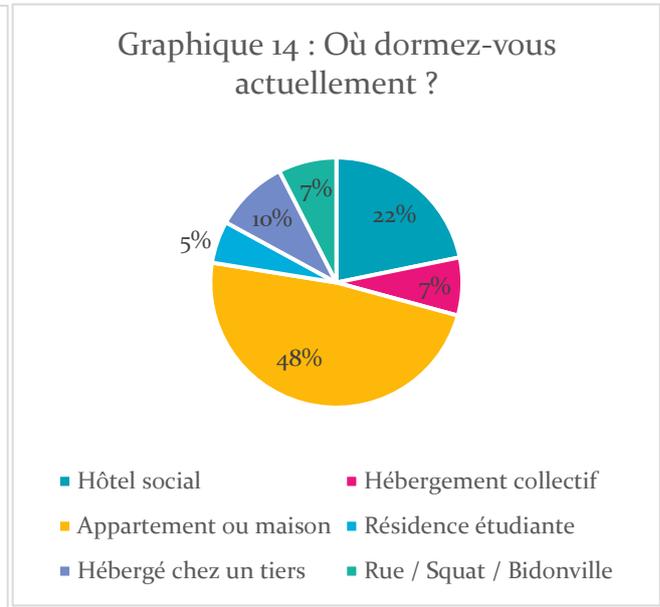
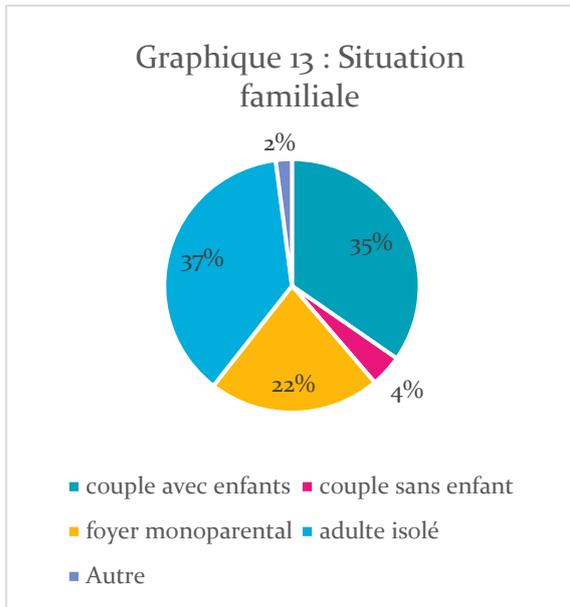
a) Les profils des bénéficiaires de l'aide alimentaire

Il s'agit ici de présenter les profils et caractéristiques des bénéficiaires répondants de l'aide alimentaire en Seine-Saint-Denis, dans leur diversité et leurs spécificités. Nos résultats seront mis en perspective avec ceux d'une enquête nationale de plus grande ampleur, l'étude nationale de 2020 de CSA pour les banques alimentaires, basée sur les réponses de 903 bénéficiaires au sein d'un échantillon national représentatif de 200 associations, épiceries sociales et CCAS³⁴.

³⁴ Voir résultats de l'étude nationale auprès des personnes accueillies par les associations et CCAS partenaires, CSA Research / Banques alimentaires, 2020, [disponible en ligne](#)

▪ *Données socio-économiques*

La majorité des bénéficiaires enquêtés sont des femmes (74%). Les bénéficiaires sont âgés de 18 à 71 ans avec un âge médian de 37 ans.



Graphique 13 : Situation familiale des personnes interrogées. Source : questionnaire réalisé avec les bénéficiaires, 147 réponses.

Graphique 14 : Lieu d'habitation des personnes interrogées. Source : questionnaire réalisé avec les bénéficiaires, 147 réponses.

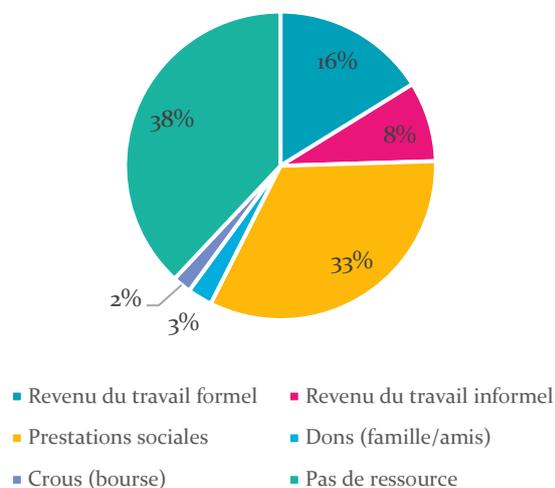
Les ménages sont surtout composés de couples avec enfants (37%), d'adultes isolés (37%), puis de foyers monoparentaux (22%). Les couples avec enfants ont entre 2 et 3 enfants en moyenne. Les enfants en bas-âge (moins de 3 ans) représentent 30 % des enfants.

Presque la moitié des répondants sont logés en appartement ou maison (en grande majorité locataires avec quelques propriétaires), la part la plus représentée ensuite est celle des ménages en hôtel social (22%). Les personnes en situation de rue ou bidonville représentent 7% de l'échantillon.

Résultats de l'enquête nationale :

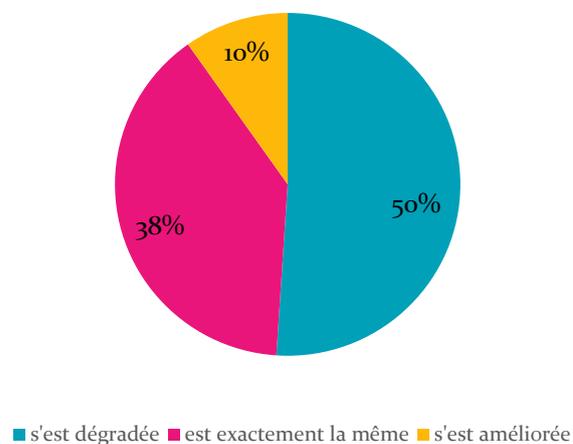
- Age moyen de 48 ans, 70% de femmes
- 56% des bénéficiaires ont au moins un enfant
- 31% ont à leur charge un enfant de moins de 3 ans, 30% sont des familles monoparentales et 37% sont des personnes isolées
- La majorité - 86%- a un logement stable (75% de locataires et 11% de propriétaires)

Graphique 15 : Quelles sont les ressources dont vous disposez ?



Graphique 15 : Ressources des personnes interrogées. Source : questionnaire réalisé avec les bénéficiaires, 147 répondants, plusieurs réponses possibles.

Graphique 16 : Par rapport à l'année dernière, votre situation financière :



Graphique 16 : Evolution de la situation financière des personnes interrogées. Source : questionnaire réalisé avec les bénéficiaires, 143 réponses.

D'après le graphique 15, la plupart des bénéficiaires se déclare sans ressources (38%), ou disposant de revenus issus des prestations sociales (33%). Un quart des répondants déclare avoir des revenus issus du travail formel ou informel.

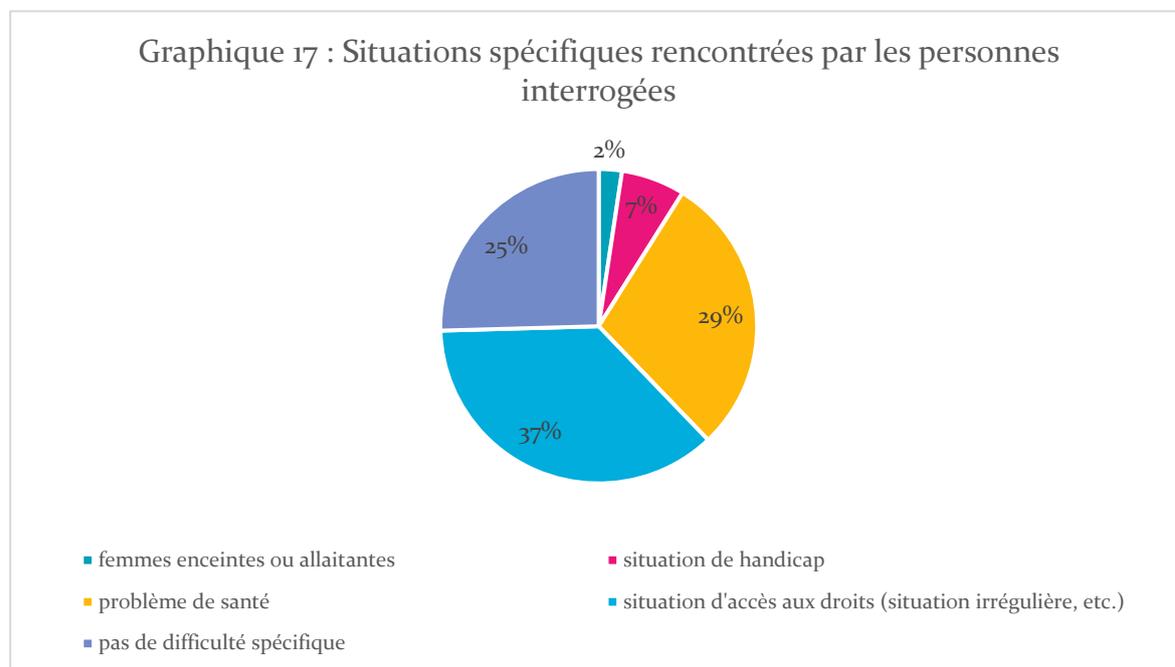
La moitié des bénéficiaires estime que sa situation financière s'est dégradée par rapport à l'année dernière (graphique 16). Parmi eux, la moitié fait un **lien entre cette dégradation de leur niveau de vie et la crise sanitaire**. Dans la majorité de ces cas, il s'agit d'une perte d'emploi, d'une diminution du nombre d'heure de travail, ou d'une mise au chômage partiel. Au sein de l'échantillon, ces aspects ont particulièrement affecté ceux qui tiraient leurs revenus du travail informel ainsi que les étudiants qui avaient un travail d'appoint. Certains évoquent également des retards administratifs liés à la crise sanitaire qui pèsent sur leur situation, pour les demandes de prestations sociales ou de régularisation par exemple.

« Mon mari travaille au noir sur les chantiers, les marchés. Il trouve moins de travail depuis le Covid. » (Répondante lors d'une distribution pour les personnes à l'hôtel)

« Avant, je faisais du baby-sitting pour gagner de l'argent. Maintenant que les personnes sont en télétravail elles ont beaucoup moins besoin qu'on garde leurs enfants. » (Répondante lors d'une distribution pour les étudiants)

« Avec le Covid, c'est compliqué de trouver du travail, et ça bloque le rendez-vous à la préfecture pour renouveler le titre de séjour. » (Répondant au sein du CCAS)

Pour l'autre moitié, il s'agit de raisons indépendantes de la crise sanitaire (problèmes de santé, divorce, accident, situation administrative devenue irrégulière, arrivée en France).



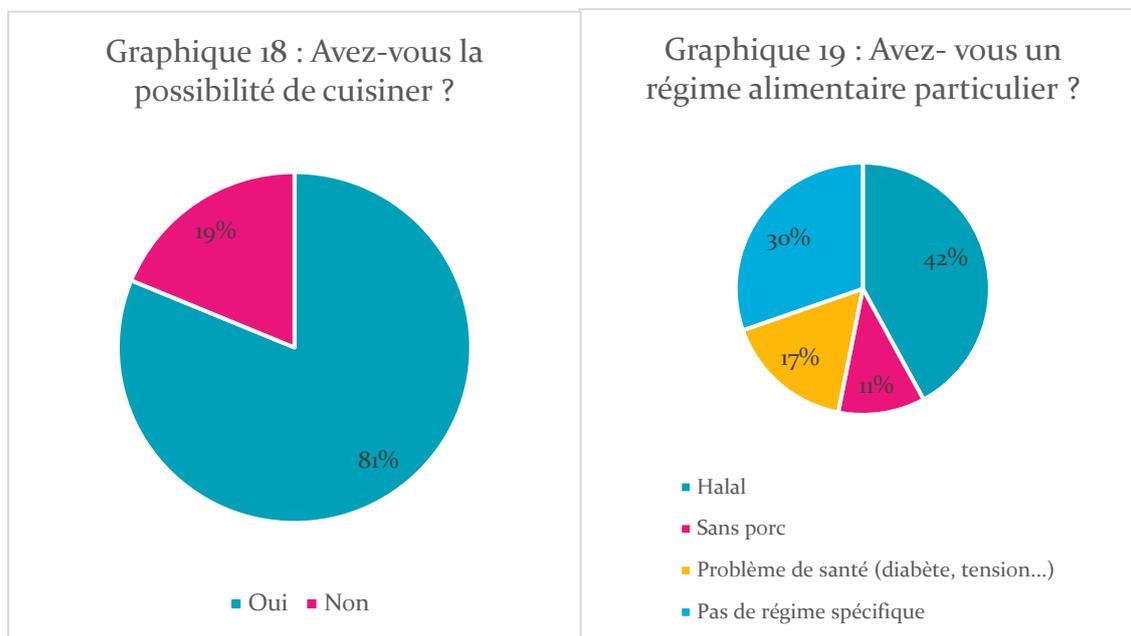
Graphique 17 : Situations spécifiques rencontrées par les personnes interrogées. Source : questionnaire réalisé avec les bénéficiaires, 139 répondants, plusieurs réponses possibles.

Les $\frac{3}{4}$ des répondants déclarent avoir une situation ou une difficulté spécifique. Il s'agit majoritairement de problèmes de santé (29%) ou de situations d'accès aux droits (37%) d'après le graphique 17.

Résultats de l'enquête nationale :

- 80% n'ont pas d'emploi. Parmi eux, 27% sont chômeurs, 17% sont retraités, 14% sont handicapés/malades/invalides, 2% sont étrangers/demandeurs d'asile
- 71% des bénéficiaires disposent de moins de 1 000 € par mois / 839 € par mois en moyenne
- 51% des bénéficiaires ont recours à l'aide alimentaire depuis moins d'un an
- 12% y ont recours suite à la crise sanitaire

▪ *Données sur l'alimentation, l'équipement et la précarité alimentaire*



Graphique 18 : Equipement en cuisine des personnes interrogées. Source : questionnaire réalisé avec les bénéficiaires, 128 réponses.

Graphique 19 : Régimes alimentaires particuliers des personnes interrogées. Source : questionnaire réalisé avec les bénéficiaires, 145 réponses.

Plus de la moitié des répondants déclare avoir un **régime alimentaire particulier**, majoritairement lié à une problématique de santé (17%), ou manger halal (30%).

La majorité des répondants ont la possibilité de cuisiner (81%). Par ailleurs, 93% ont la possibilité de stocker des produits frais et 91% possibilité de stocker des produits secs. Ces possibilités s'inscrivent néanmoins dans des **conditions très variables** et propres à l'évaluation de chacun. Certains peuvent théoriquement cuisiner car ils ont une cuisine collective à disposition mais ne peuvent concrètement pas vraiment l'utiliser (problèmes de place, problèmes d'accès, de matériel, etc.). D'autres considèrent qu'ils peuvent stocker des produits secs car ils ne sont pas en situation de rue mais ils le peuvent effectivement de manière très limitée dans des espaces particulièrement exigus. Par ailleurs, **les niveaux d'équipement ne sont pas uniformes au sein d'un même type d'hébergement ou de logement.** Il n'est donc pas toujours possible d'associer un type de public à un niveau d'équipement. C'est particulièrement le cas pour les personnes en hôtel social.

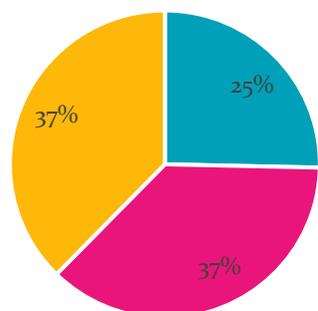
Focus : la débrouille de la cuisine à l'hôtel

Nous avons réalisé des focus groups avec des femmes en hôtel social, dans un hôtel disposant d'une cuisine collective et l'autre non. Dans le premier, certaines femmes utilisent la cuisine régulièrement et d'autres non. L'une d'elle n'était jamais allée y cuisiner. Elle explique : « *Ma chambre est au cinquième étage, il n'y a pas d'ascenseur et j'ai beaucoup de mal à marcher avec mes problèmes de santé. Donc je ne suis jamais venue partager la cuisine* ». Une autre femme poursuit la discussion : « *Moi je suis au premier étage, donc je vais beaucoup à la cuisine. Il y a 3 plaques pour tout le monde. Parfois il y a du monde, mais pas tout le temps, souvent il n'y a personne. On fait beaucoup de riz, et plats de chez nous. Souvent on partage avec les copines* ». Dans l'hôtel sans cuisine collective, les femmes disposent d'un frigo et d'un micro-onde dans leur chambre. A ce propos, l'une déclare : « *J'ai beaucoup appris grâce à la télé, une émission sur la cuisine au micro-onde. Je sais y cuisiner les pommes de terre données par la croix rouge, ça me permet de faire de la purée. Je fais aussi du couscous. Sinon je mélange les boîtes de conserve pour faire des salades* ». Une autre poursuit : « *Moi je me sers surtout d'un cuiseur à riz que j'ai acheté. Tout peut cuire dedans, la sauce, les bananes par exemple. On se débrouille comme on peut c'est beaucoup trop cher d'aller manger dehors* ».

La « débrouille » est en effet de mise. C'est bien souvent **le lien social** et des systèmes de solidarité qui leur permettent de se nourrir et de cuisiner. Certaines cuisinent en groupe et en gros, se donnent ou s'échangent des produits. Lors d'une distribution, une femme raconte qu'elle n'a pas de cuisine dans son hôtel mais qu'elle demande à une copine d'un autre hôtel de cuisiner les sauces car il y a une cuisine dans son hôtel : « *Il y a trois hôtels qui sont collés, on est dans la même situation, on est comme une famille, on est solidaire* ». D'autres vont cuisiner chez des proches, chez une sœur qui a un appartement par exemple. Nous avons aussi rencontré des personnes plus isolées pour qui il est encore plus complexe de se procurer la nourriture comme de cuisiner.

Nous remarquons donc sur le terrain que certains publics rencontrent des difficultés significatives pour cuisiner les produits fournis. Il serait souhaitable de favoriser les projets visant à **améliorer l'équipement des publics** et/ou de soutenir leur pouvoir d'agir, en donnant **accès à des équipements de cuisine** aux publics qui en sont dépourvus.

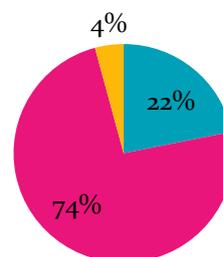
Graphique 20 : Pensez-vous que vous et votre famille avez suffisamment à manger ?



■ oui ■ non ■ ça dépend des moments

Graphique 20 : Précarité alimentaire des personnes interrogées. Source : questionnaire réalisé avec les bénéficiaires, 146 réponses.

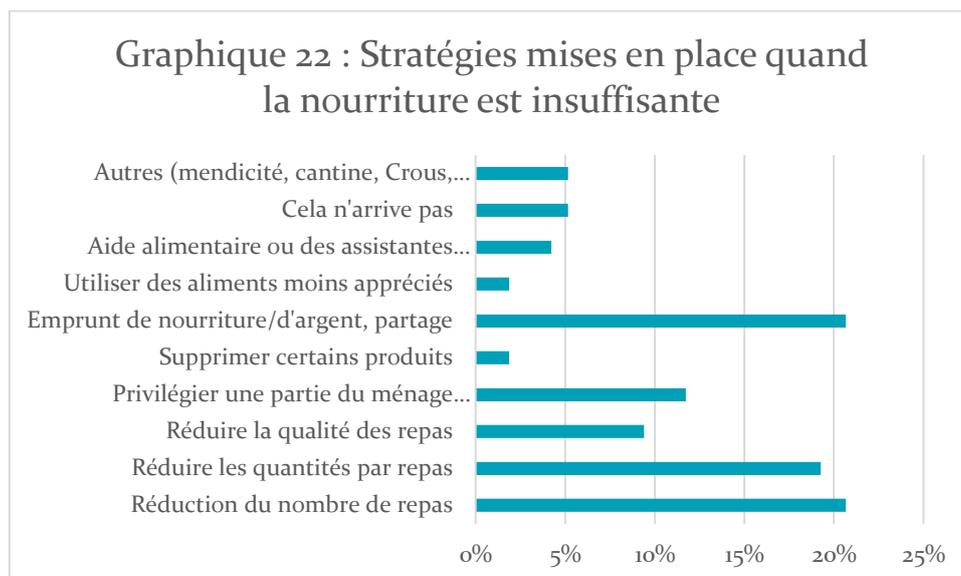
Graphique 21 : Pour vous, l'aide alimentaire est :



■ un coup de pouce utile dans les moments difficiles
■ une aide essentielle dont vous ne pouvez pas vous passer

Graphique 21 : Importance de l'aide alimentaire pour les personnes interrogées. Source : questionnaire réalisé avec les bénéficiaires, 119 réponses.

¾ des répondants estiment ne pas avoir suffisamment à manger, à part égale de manière occasionnelle ou de manière chronique (graphique 20). Ils sont une majorité (74%) à considérer que l'aide alimentaire constitue une aide essentielle dont ils ne peuvent pas se passer (graphique 21). Ils sont près de la moitié à déclarer avoir recours à plusieurs dispositifs différents d'aide alimentaire. Nous pouvons donc noter une **tendance aux situations de dépendance à l'aide alimentaire** pour une partie importante des répondants. C'est particulièrement le cas pour les personnes sans ressource, qui sont 83 % à estimer que l'aide alimentaire constitue une aide essentielle dont ils ne peuvent pas se passer, suivies par les personnes touchant des prestations sociales (76 %). En termes de lieux d'habitation, les personnes en hôtel social sont les plus nombreuses à estimer l'aide alimentaire comme essentielle (96 %), suivies des personnes en hébergement collectif (90 %), puis des personnes en appartement (73%). Les personnes en résidences étudiante sont quant à elles 50 % à considérer l'aide comme un « coup de pouce utile dans les moments difficiles » (voir annexe 13).



Graphique 22 : Stratégies des personnes interrogées pour pallier le manque de nourriture. 126 répondants, plusieurs réponses possibles.

L'importance du **lien social et des solidarités** est aussi mise en avant dans la manière dont les ménages ajustent leurs pratiques en cas d'insuffisance de nourriture (emprunt de nourriture, d'argent, partage de nourriture, etc.). Ils sont aussi nombreux à réduire les quantités de nourriture par repas ou le nombre de repas. Au sein des familles avec enfants, il est courant que les parents priorisent les repas des enfants, en qualité et en quantité, quitte à se priver d'un repas (graphique 22).

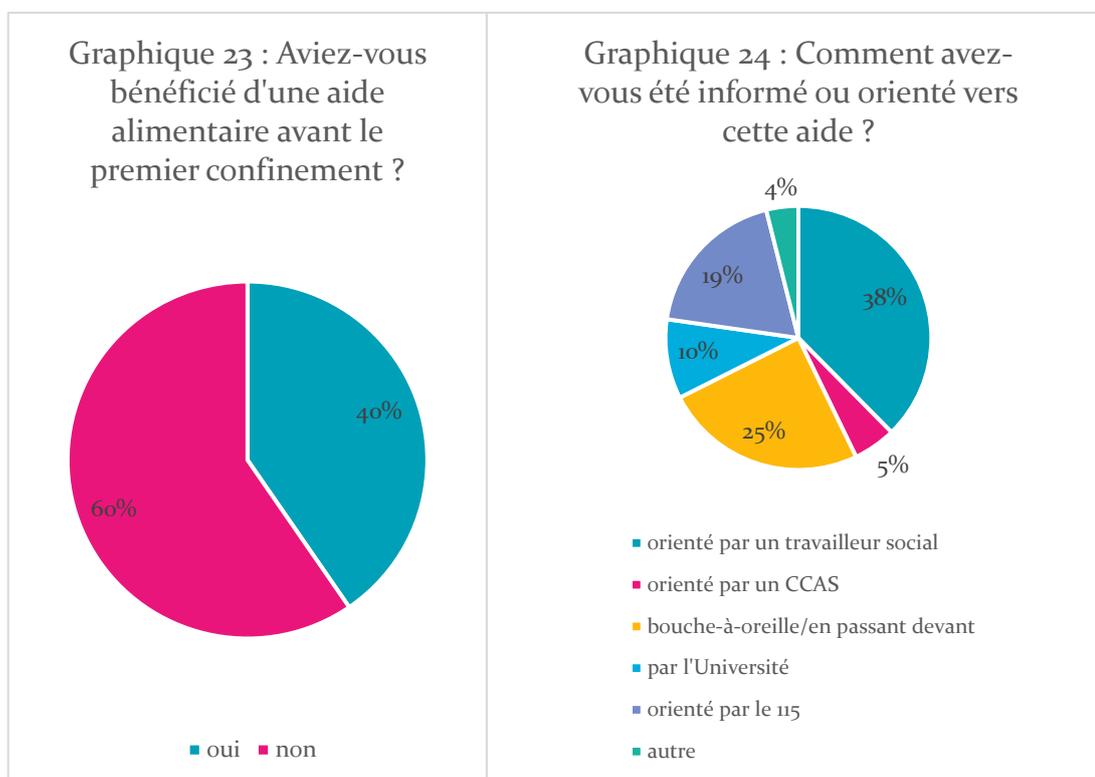
Point de vigilance : une diversité qui dépasse les catégories de publics

Nos résultats mettent en avant la diversité des situations socio-économiques, des niveaux d'équipement ainsi que des situations de précarité alimentaire des bénéficiaires. Cela est dû en partie à un effet méthodologique, notre enquête se déroulant volontairement sur des dispositifs d'aide variés et accueillant différents profils de bénéficiaires. Les terrains qui ont été menés sur des dispositifs dédiés à un public spécifique (distributions dédiées aux étudiants ou aux personnes à l'hôtel) révèlent des caractéristiques communes, mais aussi **une diversité importante des situations au sein d'un même public**, particulièrement en termes de degrés de précarité alimentaire.

▪ *De « nouveaux publics » de l'aide alimentaire ?*

La question des « **nouveaux publics du confinement** » a été largement médiatisée, mais souvent victime d'un raccourci dans l'analyse – qui consiste à considérer que les nouvelles personnes qui ont recours à l'aide alimentaire le font systématiquement suite à une dégradation de leurs conditions en lien avec la crise sanitaire. Cela peut être le cas

mais les causes de l'arrivée de nouvelles personnes dans les dispositifs d'aide sont **multifactorielles**. En outre, l'augmentation de 51 % des bénéficiaires en 2020 au niveau national estimée par l'étude CSA pour les banques alimentaires est précédée d'une augmentation similaire en 2018, estimée à 48% selon la même étude. La situation de l'année 2020 ne fait donc pas figure d'exception au niveau de l'augmentation des bénéficiaires.



Graphique 23 : Recours à l'aide alimentaire avant le premier confinement des personnes interrogées. Source : questionnaire réalisé avec les bénéficiaires, 141 réponses.

Graphique 24 : Information ou orientation des personnes interrogées. Source : questionnaire réalisé avec les bénéficiaires, 140 répondants, plusieurs réponses possibles.

Dans notre échantillon, ils sont 60 % à déclarer ne pas avoir reçu d'aide avant le premier confinement (graphique 23). Cela peut s'expliquer par **différents facteurs**. Certaines personnes connaissent une **entrée dans la précarité** ou une **amplification de leur précarité** avec la crise sanitaire et entrent pour la première fois dans le système de l'aide alimentaire. Pour d'autres personnes, il s'agit d'éléments qui relèvent plus de leurs **trajectoires personnelles** (arrivée en France durant l'année, changement de situation familiale, etc.). Mais globalement, il y a également **l'effet même de la mise en place de nouveaux dispositifs d'aide alimentaire** qui ont vu le jour où se sont multipliés suite à la situation d'urgence (dispositifs pour les personnes à l'hôtel, pour les étudiants, etc.). Les orientations du 115 (19%) et de l'Université (10%) sont significatives de ces nouveaux dispositifs spécifiques (graphique 24). Nous n'avons pas rencontré d'étudiants sur d'autres dispositifs que la distribution spécifique au sein de l'Université. Nous verrons que pour certains publics rencontrés sur ces dispositifs, il n'était pas

envisageable de se rendre sur des dispositifs « généralistes » malgré une situation difficile. Certains des nouveaux **dispositifs dédiés arrivent donc à venir atteindre des publics en difficulté** qui n'auraient sinon probablement pas eu recours à l'aide. Sur les dispositifs étudiés, on constate qu'une majorité marquée des personnes interrogées n'avait pas recours à l'aide alimentaire avant le premier confinement dans le cas de la distribution étudiante du Secours populaire, des aides financières liées à l'alimentation du CCAS d'Aubervilliers, et des distributions pour les personnes à l'hôtel du Secours islamique et d'Alteralia (tableau 6).

	Aide avant confinement	Pas d'aide avant le confinement	Total	Total de personnes interrogées
Restos du cœur	64%	36%	100%	25
Secours populaire	12%	88%	100%	26
Epicerie sociale Aurore	46%	54%	100%	13
Accueil de jour	71%	29%	100%	14
CCAS	36%	64%	100%	14
ACINA	0%	100%	100%	4
Alteralia	33%	67%	100%	24
Secours Islamique Français	25%	75%	100%	16
Interlogement93	100%	0%	100%	5

Tableau 6 : Part des personnes ayant déjà eu recours à de l'aide alimentaire avant le premier confinement ou non, par dispositif étudié. Source : questionnaire réalisé avec les bénéficiaires, 141 réponses utilisées.

b) Les regards sur la question de l'adéquation de l'aide vis-à-vis des besoins

Il s'agit ici de retranscrire le regard que portent les bénéficiaires sur l'aide qui leur est apportée. Nous leur avons demandé de se positionner sur leur niveau de « satisfaction » par rapport à différents aspects de l'aide (qualité, quantité des produits, le fonctionnement, etc.), ainsi que sur leurs « préférences » en termes de formes de l'aide.

- *L'auto-censure et la difficile évaluation de la « satisfaction »*

Avant de présenter les résultats, il est essentiel de **souligner l'importance de l'auto-censure sur ces questions**. En effet, les études sur le sujet mettent en évidence l'omniprésence de sentiments de gêne ou de honte à bénéficier des aides alimentaires. De ce fait, de nombreux bénéficiaires ne se sentent pas légitimes à répondre lorsqu'on leur demande leur opinion sur l'aide. Par ailleurs, ils ont souvent intégré le fait que les associations qui leur apportent l'aide fonctionnent avec des moyens humains et financiers limités, et font ainsi « ce qu'elles peuvent ». Lorsque l'aide apportée est gratuite, cela renforce le sentiment d'illégitimité à juger de cette aide. Pour ces raisons, **il n'est pas envisageable pour une grande part des bénéficiaires de formuler des critiques**. Certains l'explicitent d'ailleurs clairement :

« Il n'y a pas beaucoup de choix mais je ne suis pas en position de choisir. » (Répondant épicerie sociale mobile)

« On ne va pas se plaindre, on prend ce que l'on a. » (Répondant accueil de jour)

« Tu te contentes de ce qu'on te donne. C'est mieux que rien. » (Répondant distribution alimentaire)

« Je ne comprends pas que des personnes se plaignent, c'est déjà bien. » (Répondant épicerie sociale)

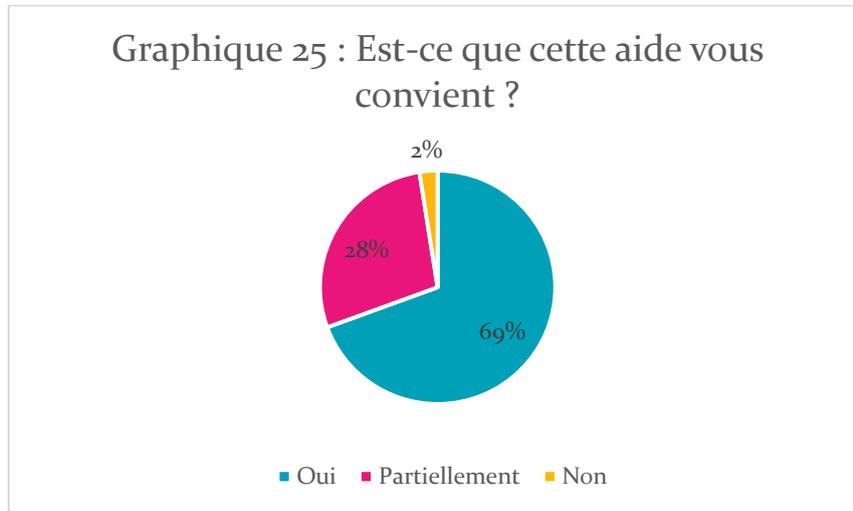
« Quand on n'a pas le choix on dit merci. » (Répondant distribution alimentaire)

« Ça aide quand même. » (Répondant distribution alimentaire)

« En fait on n'a pas vraiment le choix. Si j'avais des sous je pourrais avoir le choix. » (Répondant épicerie sociale mobile)

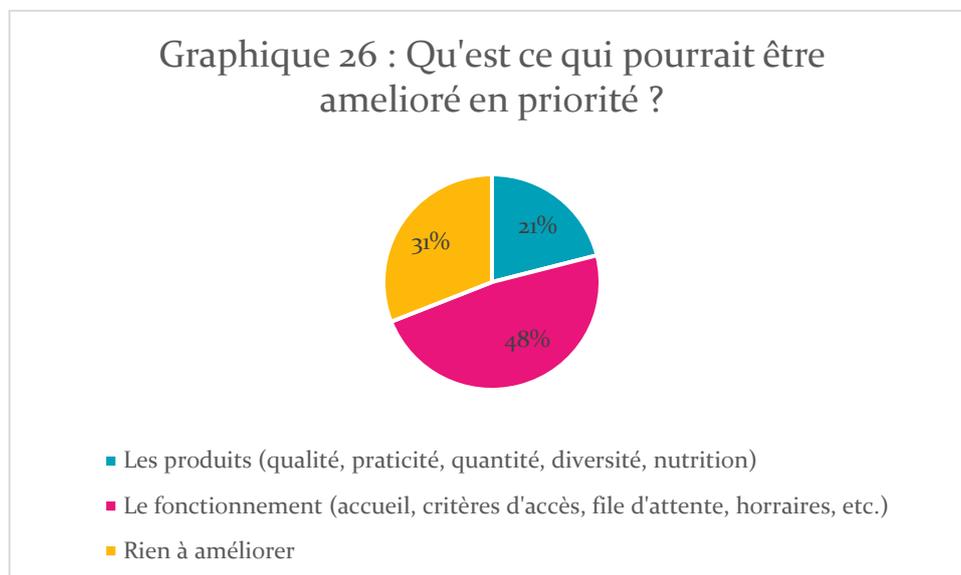
Nos résultats sur la « satisfaction » sont donc à aborder avec précaution. Il a été néanmoins possible de recueillir l'opinion de certains bénéficiaires, notamment sur des points très précis ou considérés comme moins gênants, où en abordant la question sous la forme des éventuels problèmes qu'ils peuvent rencontrer et des améliorations qui pourraient être éventuellement mises en place.

▪ *Sur l'aide fournie*



Graphique 25 : Satisfaction des bénéficiaires par rapport à l'aide. Source : questionnaire réalisé avec les bénéficiaires, 121 réponses.

69% des bénéficiaires répondants déclarent que, de manière générale, l'aide apportée leur convient, 28%, qu'elle leur convient partiellement et 2% qu'elle ne leur convient pas (graphique 25).



Graphique 26 : Point d'amélioration des dispositifs selon les personnes interrogées. Source : questionnaire réalisé avec les bénéficiaires, 100 réponses.

Presque la moitié des répondants estiment que c'est le fonctionnement de l'aide qui pourrait être amélioré en priorité (graphique 26). C'est particulièrement le cas sur les distributions alimentaires, où les files d'attente peuvent être particulièrement longues (d'une à trois heures selon notre expérience). 40 % des bénéficiaires des distributions

alimentaires sur lesquelles nous nous sommes rendues citent le fonctionnement comme aspect à améliorer en priorité. C'est aussi le cas de 53 % des bénéficiaires des épiceries sociales. Ce chiffre s'explique par la longueur de l'attente sur le dispositif de l'épicerie sociale mobile (voir point de vigilance ci-dessous). **La longueur ainsi que les conditions d'attente, en position debout et en extérieur**, génèrent régulièrement une atmosphère tendue³⁵. Certaines associations organisent des priorités, pour les personnes qui travaillent par exemple. Ces priorités font partie des suggestions d'amélioration de certains bénéficiaires, mais elles peuvent également être perçues comme injustes et génératrices de tensions.

« Le problème c'est l'attente qui dure des heures. Il y a beaucoup de monde. Certains attendent ici depuis 6h du matin. » (Répondant distribution alimentaire)

« Le gros problème c'est l'attente. Ça me met en retard pour le travail. Mais c'est déjà gentil de nous aider. » (Répondant épicerie sociale mobile)



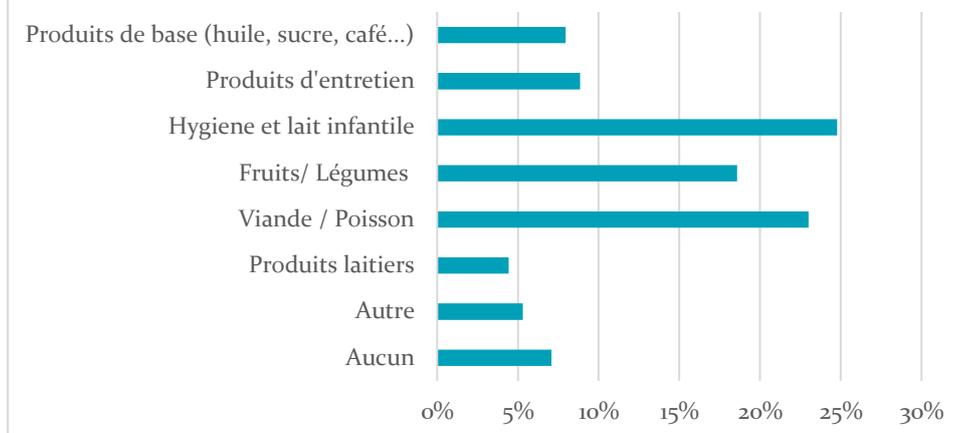
© C.N., Aubervilliers, avril 2021.

File d'attente devant l'épicerie sociale mobile, avant son ouverture.

L'autre problématique considérée comme prioritaire à améliorer est celle des produits (qualité, quantité, diversité). La plupart des remarques portent sur des dates limites de consommation trop courtes ou des **produits périmés**, ainsi que sur le manque de certains produits, **en premier lieu les produits pour les enfants** (hygiène et lait), puis **les produits frais** (viande/poisson, fruits/légumes) (voir graphique 27 ci-dessous).

³⁵ Durant le déroulement de nos entretiens dans les files d'attente, nous avons été à plusieurs reprises témoins d'altercations entre bénéficiaires, ou entre bénéficiaires et bénévoles.

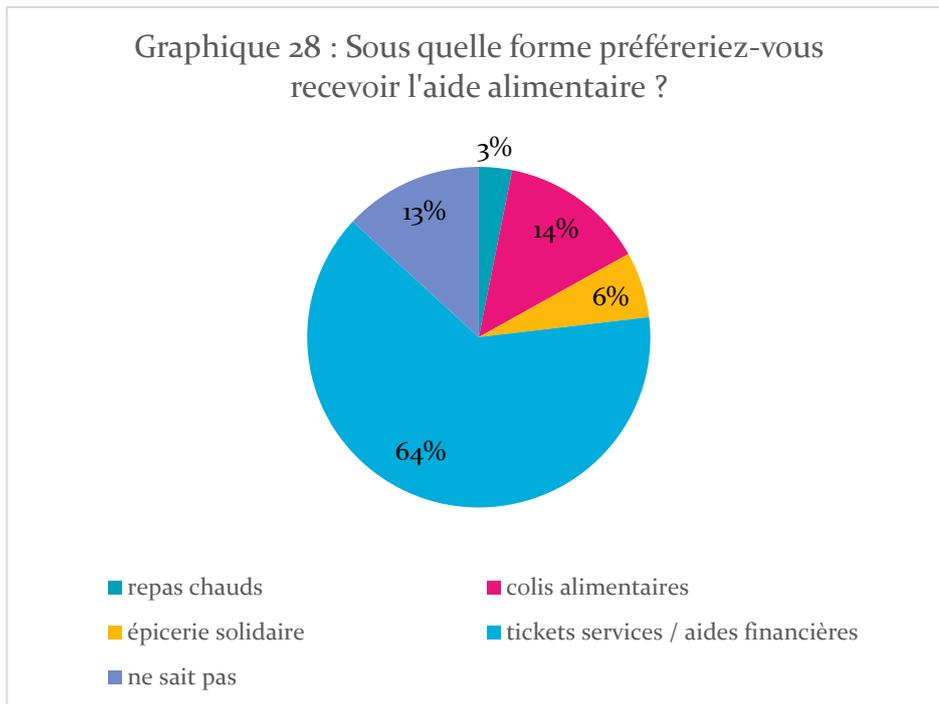
Graphique 27 : Produits manquants selon les personnes interrogées



Graphique 27 : Les produits manquants les plus cités par les personnes interrogées. Source : questionnaire réalisé avec les bénéficiaires, 93 répondants à la question, champ de réponse libre, plusieurs produits peuvent être cités par un répondant.

Il est à noter que les relations avec les bénévoles sont en grande majorité décrites comme très satisfaisantes (87% des bénéficiaires se disent satisfaits de l'accueil des bénévoles). Notons également que 31% des répondants déclarent qu'il n'y a « rien à améliorer ». C'est particulièrement le cas sur certains dispositifs (ce point est développé plus bas).

- *Sur la forme de l'aide*



Graphique 28 : Préférences des personnes interrogées en termes de forme de l'aide alimentaire. Source : questionnaire réalisé avec les bénéficiaires, 142 répondants, plusieurs réponses possibles

Nous avons demandé aux bénéficiaires sous quelle forme ils préféreraient recevoir l'aide alimentaire (graphique 28). On observe une nette **préférence pour les tickets services** (64%). Nombreux sont ceux qui en ont bénéficié pendant le premier confinement et ont apprécié l'expérience d'**avoir le choix** dans leurs achats. Différents aspects positifs sont mis en avant : pouvoir acheter selon ses **préférences alimentaires** voire pouvoir s'offrir un « produit plaisir », pouvoir acheter **des produits adaptés à des problématiques de santé** (diabète), pouvoir acheter dans la quantité souhaitée et **ne pas avoir à stocker** de produits chez soi, ou encore, le fait de **pouvoir se rendre sur un lieu d'achat** en lui-même.

« C'était bien car nous même on est parti faire des achats. » (Répondant distribution alimentaire)

« Les chèques Covid, ça m'a vraiment beaucoup aidé ». (Répondant accueil de jour)

« Pour faire mes propres courses, préparer ce dont j'ai envie. » (Répondant distribution alimentaire)

« Parce que ça permet de parfois manger un petit truc qui nous plaît. » (Répondant CCAS)

« C'est beaucoup mieux que les colis qui encombrent la chambre ». (Répondant distribution alimentaire)

L'aspect le plus souvent mis en avant est néanmoins le fait de pouvoir acheter des **produits d'hygiène et d'entretien** ainsi que des produits spécifiques pour les enfants.

« Pour pouvoir acheter ce qui nous manque : savon, gel douche, serviettes hygiéniques. » (Répondant distribution alimentaire)

« C'est pour le lait et les couches. J'ai enfin pu acheter moi-même des couches ». (Répondant distribution alimentaire)

La popularité des tickets services s'explique par la liberté de choix qu'ils autorisent, mais aussi vraisemblablement en partie par une **méconnaissance de la diversité des dispositifs** d'aide alimentaire et des différentes options envisageables. Les épiceries sociales sont généralement peu connues. Leurs modalités peuvent être d'ailleurs particulièrement appréciés par ceux qui les fréquentent :

« C'est très bien ici. Même mieux que les tickets car ça permet d'acheter plus de produits car les prix sont bas. Quand j'allais aux distributions c'était vraiment de pas bonne qualité et il y avait beaucoup de queue ». (Répondant épicerie sociale)

13 % des répondants déclarent ne pas être en mesure de répondre à la question. Cela s'explique en partie par cette méconnaissance des types de dispositif mais aussi parce que, pour certains, la **question ne fait pas sens** : la préférence serait de ne pas devoir avoir à recourir à l'aide alimentaire (mais de pouvoir, par exemple, "trouver un travail").

- *Enseignements à partir des dispositifs les plus « appréciés »*

Si les opinions divergent, c'est en grande partie en lien avec la **diversité des profils des bénéficiaires et de leurs besoins**, mais aussi de la **variété des expériences qu'ils font de l'aide alimentaire**, expériences qui peuvent être très différentes d'un dispositif à l'autre, en fonction de leurs modalités.

Ont été particulièrement appréciés :

- La diversité des produits proposés (incluant des produits d'hygiène) ainsi que l'ancrage dans l'environnement étudiant de la distribution du Secours Populaire à l'Université Paris 8
- Le cadre d'accueil, le lien social et l'accompagnement de l'épicerie sociale Aurore à Montreuil
- La présence des produits pour les enfants (couches, lait, petits-pots) lors des distributions d'Alteralia pour les personnes à l'hôtel

Les **modalités d'accueil et de traitement des bénéficiaires**, ainsi que l'**aspect qualitatif et la diversité des produits** proposés sont les principaux facteurs qui impactent l'expérience de l'aide des bénéficiaires. Nos observations de terrain auprès des bénéficiaires nous ont permis de réaliser que, si les modalités et expériences de l'aide au CCAS, à une distribution alimentaire ou dans une épicerie sociale sont incontestablement différentes, elles peuvent être également **très variables au sein d'une même catégorie de dispositif** (deux distributions différentes, deux épiceries sociales différentes, etc.).

Point de vigilance : des dispositifs hétérogènes et inégaux

La diversité des dispositifs est essentielle pour répondre à la diversité des besoins.

Les acteurs de l'aide alimentaire ont souvent à l'esprit une classification tacite selon laquelle tel type de dispositif d'aide correspond mieux à tel type de public. Si les conditions matérielles d'équipement rendent incontestables certains liens (distribution de repas chauds adaptés aux personnes en situation de rue par exemple), d'autres sont moins automatiques. Par exemple, l'épicerie sociale est souvent perçue comme adaptée à des publics « plus insérés » et jugée moins stigmatisante qu'une distribution alimentaire. Sur le terrain, nous avons constaté que ce n'était pas systématiquement le cas. En effet, **les modalités d'accueil et de traitement des bénéficiaires**, ainsi que l'aspect quantitatif mais surtout **qualitatif des produits fournis**, peuvent être **très variables d'une distribution à une autre, d'une épicerie à une autre**, etc. Par exemple, les conditions d'accueil d'une épicerie sociale peuvent être similaires à celle d'une distribution (longue file d'attente en extérieur et en position debout, temps d'attente d'une heure minimum). L'expérience du bénéficiaire sera alors très différente s'il est dans ces conditions ou si l'épicerie sociale offre un accueil et un cadre moins pénible et stigmatisant (ce qui est d'ailleurs majoritairement le cas). Concernant les distributions, l'expérience peut être aussi très différente si la file d'attente se déroule en extérieur ou en intérieur, pour des raisons liées aux conditions climatiques mais aussi à l'appréhension du regard et jugement des autres (plus de visibilité en extérieur). L'expérience dépend aussi particulièrement de la qualité et de la variété des produits distribués, particulièrement inégales d'une distribution à une autre. Par exemple, sur certaines distributions, des personnes font part de la violence symbolique qu'implique la réception régulière de produits périmés, ou des éternelles mêmes boîtes de conserve « dont les gens qui ont les moyens ne veulent pas ». Ces aspects impactent non seulement la manière dont les bénéficiaires « vivent » l'aide alimentaire, mais est aussi **déterminante sur la problématique du non-recours** (ce point sera développé dans la partie suivante).

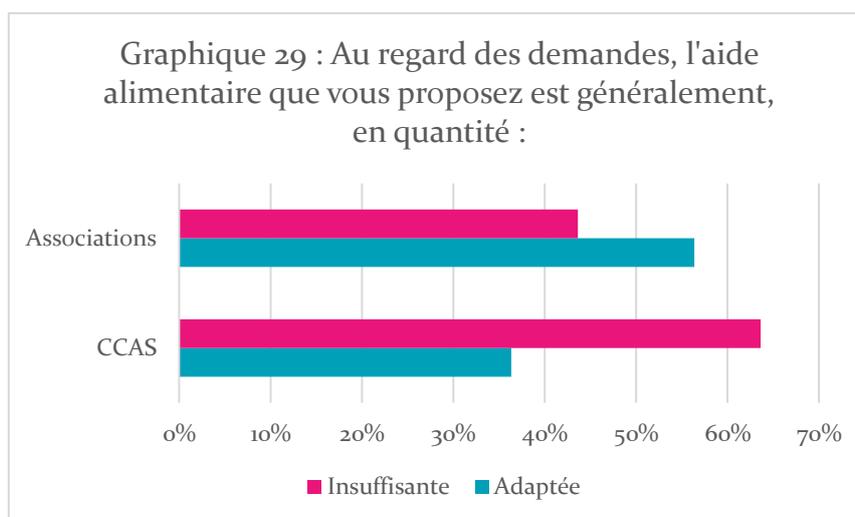
Nous recommandons donc de ne pas veiller uniquement à la diversité des dispositifs et à leur adaptation à un type de public en particulier, mais d'être également très attentif aux modalités d'accueil et au cadre du dispositif, ainsi qu'à l'aspect qualitatif des produits proposés.

3. LES BESOINS NON POURVUS ET LE NON-RECOURS

Si le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire connaît une augmentation, de nombreuses personnes en situation de précarité alimentaire sont encore hors du système de l'aide. Nous posons ici la question des besoins non pourvus, celle du non-recours et du renoncement à l'aide alimentaire. Le non-recours peut se faire par méconnaissance, par choix ou par contrainte³⁶. Nous proposons de l'aborder *via* le regard et les pratiques des associations et des acteurs informels, à travers les expériences des travailleurs et accompagnants sociaux, et enfin au regard des expériences des publics. Pour ce dernier point, nous nous appuyerons sur les enquêtes menées lors des distributions ainsi que sur des personnes en situation de précarité alimentaire dont on ne sait pas *a priori* si elles sont bénéficiaires de l'aide.

a) Les opérateurs et la couverture des besoins

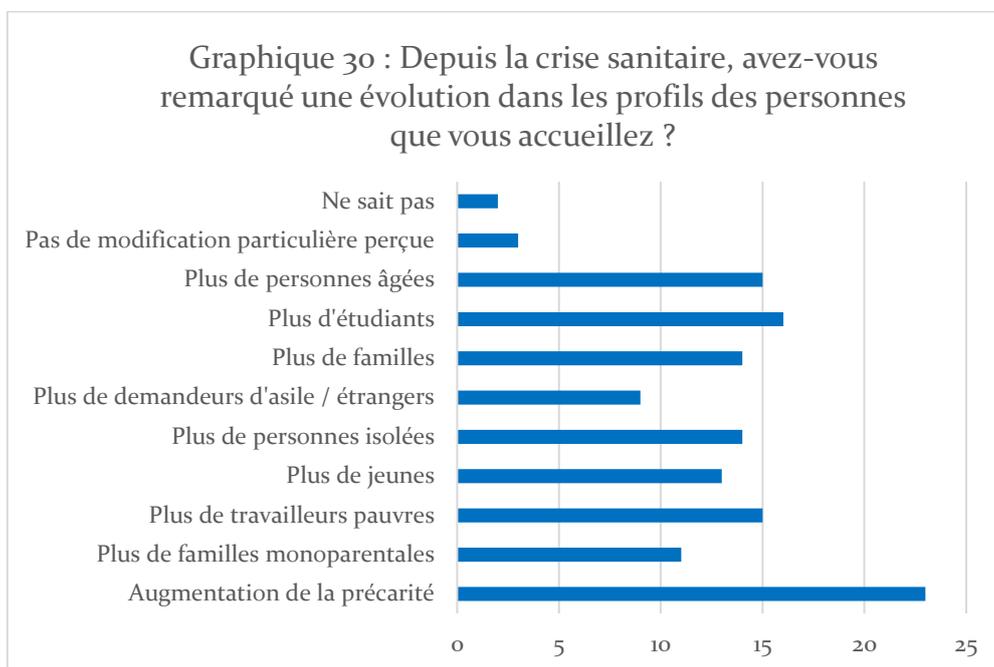
- *La perception des besoins et de leur couverture par les associations et CCAS*



Graphique 29 : Perception de la couverture quantitative des besoins par les opérateurs.
Sources : questionnaires envoyés aux associations (55 réponses à cette question) et aux CCAS (11 réponses).

64% des CCAS et 44% des associations répondants estiment que l'aide qu'ils arrivent à apporter est **quantitativement insuffisante** au regard des besoins auxquels ils font face (graphique 29). Ce constat s'inscrit dans une perception générale d'augmentation de la précarité et de certains publics en situation de précarité alimentaire en particulier, tels que les étudiants, les personnes âgées ou les travailleurs pauvres (graphique 30).

³⁶ Voir « Le non-recours et le renoncement à l'aide alimentaire », AREAS et ORS, 2016



Graphique 30 : Ressenti des associations sur l'évolution des profils accueillis pendant la crise sanitaire. Source : questionnaire envoyé aux associations, 31 répondants à cette question, plusieurs réponses possibles.

- **Problématiques opérationnelles et non-recours**

Le non-recours s'explique en partie *via* les problématiques opérationnelles que rencontrent les opérateurs, en particulier les conditionnalités d'accès à l'aide qu'ils mettent en place, les difficultés de structuration de l'activité et de communication entre acteurs d'un même dispositif, et dans certains cas des difficultés à atteindre certains publics.

Les conditions mêmes d'attribution de l'aide expliquent une grande partie des besoins non pourvus. Parce qu'ils font face à un nombre de demandes plus important que l'aide disponible et/ou par soucis de contrôler la situation socio-économique du demandeur d'aide, les associations mettent fréquemment en place des conditionnalités de l'aide, souvent basées sur le calcul d'un reste à vivre. Au sein de notre échantillon d'opérateurs répondants, la totalité de l'accès aux aides financières et aux épiceries sociales est soumis à des conditionnalités, les colis alimentaires à 77 % et les repas chauds à 35 %. Cela implique pour le demandeur d'aide ou le professionnel qui l'accompagne d'effectuer des démarches pour constituer son dossier et s'inscrire. Ces démarches sont plus ou moins lourdes, les documents demandés sont en effet variables d'un dispositif à l'autre, et peuvent varier au sein d'une même association en fonction

des communes. Nous détaillerons dans la partie suivante la manière dont ces conditionnalités pèsent sur le non-recours ou le renoncement à l'aide alimentaire.

Parfois, **les difficultés à aller capter des besoins spécifiques** rencontrées par les associations participent au non-recours. C'est le cas par exemple du public étudiant. Si ce dernier a été érigé comme l'un des publics principaux durant le second confinement, de nombreux acteurs associatifs et des CCAS ont fait part de leurs difficultés à toucher ce public. Il s'agit effectivement d'un public non traditionnel de l'aide alimentaire qui échappe souvent aux dispositifs classiques de l'aide. En effet, lors de nos entretiens durant la distribution alimentaire du Secours populaire à l'Université Paris 8, de nombreux étudiants ont fait part du fait que, malgré leur situation de précarité alimentaire, ils ne se seraient pas rendus sur une distribution « généraliste ». L'ancrage de cette distribution dans l'environnement étudiant était mis en avant comme un facteur très important de leur recours à l'aide alimentaire : « *A la fac c'est très bien, comme ça on n'a pas honte.* » (Répondant distribution Paris 8). Ce sentiment de honte, auquel ils échappaient en partie grâce aux modalités mêmes de la distribution organisée au sein de l'Université, était largement partagé. **Le non-recours découlant d'un sentiment de honte et de stigmatisation** que peuvent entraîner certains dispositifs d'aide n'est pas le domaine réservé des étudiants. C'est un sentiment qui s'est en effet largement fait ressentir lors de nos enquêtes. Certains répondants rencontrés au CCAS ou à l'épicerie sociale ont d'ailleurs clairement exprimé leur incapacité à se projeter sur une distribution alimentaire plus classique : « *Je ne peux pas y aller, j'aurais trop honte. Je n'ai pas ce courage.* » (En parlant des Restos du cœur, répondant en situation de grande précarité alimentaire rencontré au CCAS lors d'une attribution d'aide financière d'urgence).

Les difficultés de structuration de l'activité et/ou de coordination entre les différentes parties prenantes d'un dispositif peuvent également être à l'origine du non-recours. C'est ce que montrent les résultats d'une enquête sur le non-recours à un dispositif spécifique de distribution de colis alimentaires pour certains hôtels sociaux du département, mis en place par la Croix-Rouge en partenariat avec la Bapif. Au regard du nombre important de non-recours, une enquête téléphonique a été effectuée au sein d'Interlogement⁹³, ayant comme objectif de mettre en lumière les raisons du non-recours³⁷. Parmi les ménages qui ont répondu, **60 %** ont déclaré **ne pas connaître le dispositif** et beaucoup faisaient part de leur intérêt pour ce dernier³⁸. Le **manque d'information** apparaît alors comme l'une des premières causes de non-recours au dispositif, alors même qu'il était convenu entre les partenaires que les ménages seraient informés au sein des hôtels concernés, notamment *via* des affiches d'information. Ce sont donc ici bien des **aspects opérationnels** qui expliquent en premier lieu le non-recours. Par ailleurs, parmi les 40 % qui connaissaient le dispositif, les personnes expliquent le fait qu'elles ne viennent pas par différentes raisons. Certaines n'ont **pas besoin d'aide alimentaire** (37 %), ou jugent **les colis inadaptés** à leurs besoins (31 %), d'autres sont dans **l'impossibilité de se rendre aux distributions** pour des raisons

³⁷ Les unités locales de la Croix-Rouge concernées sont celles de Drancy, Sevran, Livry-Gargan, Saint-Denis et Le Bourget. Ces dernières ont transmis la liste des ménages éligibles ne se présentant pas aux distributions de colis, soit 295 ménages. 125 ménages ont répondu, soit 42 % du total des ménages appelés.

³⁸ Ce pourcentage peut être nuancé. Un appel du 115 peut provoquer de la crainte et certains répondants n'osant pas dire qu'ils ne sont pas intéressés peuvent préférer dire qu'ils ne connaissent.

professionnelles, de formation, familiales (18 %) ou enfin **elles bénéficient d'une autre aide alimentaire** (14 %).

- *Les réseaux informels et les besoins non pourvus*

Comme souligné en première partie du diagnostic, les réseaux informels de solidarité ont un rôle important dans le paysage de l'aide alimentaire, notamment par leur capacité à aller vers des besoins non pourvus qui échappent aux circuits plus classiques de l'aide alimentaire.

Ces réseaux de solidarité ou collectifs citoyens peuvent être liés à la religion, à des convictions politiques communes, à la proximité géographique, etc. L'aide apportée est généralement **inconditionnelle, ce qui permet d'inclure des publics** pour qui il est particulièrement complexe de s'inscrire aux distributions alimentaires plus classique (ce point sera développé plus bas). Il peut s'agir d'actions au **niveau micro-local**, à l'échelle d'un quartier par exemple pour les groupes de solidarité basés sur des relations de voisinage. Cette échelle permet **une bonne visibilité et connaissance des besoins non pourvus**, favorisant ainsi leur couverture. Il peut s'agir de groupes basés sur des convictions militantes, telles que les Brigades de solidarité populaires qui se sont formées pendant le premier confinement et sont actuellement toujours actives en Seine-Saint-Denis. Ces brigades vont en priorité vers les groupes qu'elles **jugent être les plus éloignés des préoccupations de l'Etat**³⁹, en dirigeant par exemple leurs actions vers les foyers de travailleurs migrants. Les acteurs informels travaillent souvent en **lien étroit avec les migrants**. Cela peut être dû à un choix mais aussi à leur capacité à identifier et aller vers un public qui n'est pas statique. En effet, leurs conditions (situations irrégulières et grande précarité) les amènent à se déplacer très souvent, particulièrement mais pas seulement lors des démantèlements de camps. Nous avons pu observer cette **capacité à s'ajuster et à réagir** lors de la maraude du réseau de femmes musulmanes à laquelle nous avons participé. Nous nous sommes retrouvées à Porte d'Aubervilliers et, par l'intermédiaire d'une amie qui connaît bien le quartier et la zone des Portes de Paris/Seine-Saint-Denis, elles ont eu la possibilité de savoir à leur arrivée où les personnes dans le besoin se localisaient à ce moment-là. Nous sommes ensuite parties en voiture de portes en portes, à la « recherche » des personnes dans le besoin. Une centaine de repas ont été distribués et sont incontestablement arrivés à destination de personnes dans le besoin qui sont hors des circuits communs de l'aide. Après la maraude, les femmes sont parties dans un hôtel social du département distribuer une autre centaine de repas aux personnes hébergées. Les **personnes à l'hôtel** font également partie des personnes qu'elles aident le plus. Pour s'organiser et dans un souci de coordination, elles sont en lien avec d'autres initiatives de maraudes citoyennes mais aussi des associations, notamment *via* le groupe Facebook Infos maraudes.

³⁹ Dans un article paru dans *le Monde* en mai 2020, les brigades décrivent leur action comme : « *Un travail de solidarité immédiate, pour et avec les populations les plus touchées par la crise, qui sont aussi celles dont l'Etat se désintéresse structurellement.* » Nous les avons sollicités à plusieurs reprises pour un échange, sans succès.

Focus : Un groupe Facebook à la conquête de solutions pour des besoins non pourvus

Le groupe Facebook Infos Maraudes, composé de plus de 800 membres, a vocation à échanger des informations et coordonner des actions entre différentes initiatives de maraudes sur le territoire francilien. Le groupe réunit surtout des réseaux de solidarité informels, quelques associations, mais aussi d'autres personnes qui veulent aider, par exemple des restaurateurs qui proposent régulièrement des plats préparés invendus.

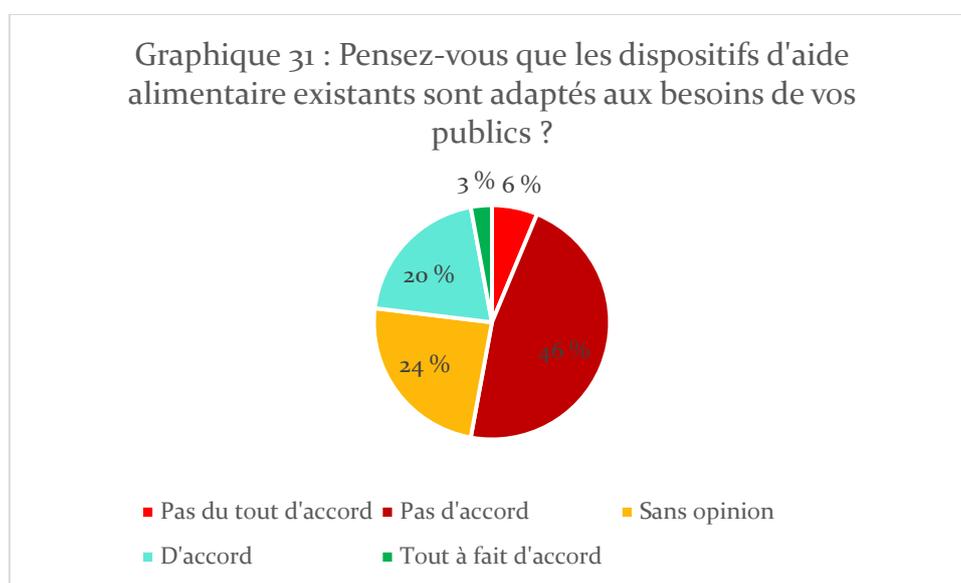
On y trouve des calendriers partagés des maraudes dont un planning dédié à la période de ramadan. Sont également partagées des informations pratiques sur comment organiser des distributions et des informations relatives aux autorisations, ainsi que des annonces variées :

- Des annonces de personnes qui ont repéré des besoins non pourvus et les signalent, lançant un appel à solidarité aux membres du groupe, à la recherche de quelqu'un en capacité de s'en occuper. Les besoins repérés sont souvent très dispersés, il peut s'agir d'un ménage ou d'une personne isolée repérés en situation de détresse alimentaire. Par ailleurs, il s'agit fréquemment de couvrir des besoins spécifiques (procurer par exemple un produit d'hygiène spécifique pour une situation de handicap, des produits alimentaires pour une personne diabétique, etc.). La démarche consiste généralement à aller apporter de l'aide à ces ménages, à l'endroit où ils se trouvent. De nombreuses situations de personnes qui ne peuvent pas se déplacer pour des raisons de santé sont signalées.
- Des publications de personnes volontaires pour organiser une distribution de repas et qui demandent conseil sur la localisation la plus adaptée pour les distribuer.
- Des annonces de personnes qui peuvent faire des dons et recherche des personnes intéressées pour les distribuer (repas préparés, bouteilles d'eau, duvets, tentes, poussettes, etc.).
- Des appels à mobilisation et organisation en cas de besoins importants suite à un évènement, par exemple une évacuation de camp. Dans ces cas, un planning de coordination est mis en place, au sein duquel il est spécifié si des structures associatives sont déjà présentes certains jours.

Les différentes annonces sont caractérisées par **le souci de ne pas saturer certaines zones en aide et de ne pas en oublier d'autres**, ni d'autres besoins, quitte à faire du **cas par cas**. Ces réseaux vont en effet vers les besoins repérés, même s'il s'agit d'aller aider une personne isolée à un certain endroit. Nos observations mettent également en évidence **l'importance des besoins non couverts dispersés et spécifiques**, et la fréquence relativement importante à laquelle ils sont liés à des **problématiques de santé** (maladies, problèmes de mobilité, situations de handicap, etc.).

b) Des orientations compliquées pour les professionnels, des besoins difficiles à couvrir

Les expériences des travailleurs et accompagnants sociaux sont particulièrement instructives sur les difficultés concrètes à insérer certains publics dans les systèmes classiques de l'aide alimentaire. Ces difficultés sont largement génératrices de besoins non pourvus et de non-recours. Nous allons les appréhender à travers des entretiens et focus groups menés avec des intervenants sociaux d'ACINA et d'Interlogement⁹³, ainsi qu'à partir des résultats du questionnaire auto-administré aux prescripteurs SIAO. Ce questionnaire nous a permis de recueillir 220 réponses de professionnels œuvrant dans l'accompagnement et/ou le diagnostic social, dans des contextes variés (action sociale municipale et départementale, structures d'hébergement, missions locales, etc.) et auprès de publics variés (voir les données de base sur les prescripteurs répondants en annexe 14). Globalement, ils estiment en moyenne à **près de 50 % la proportion de personnes en situation de précarité alimentaire** au sein de leur file active et à près de 40 % celle des personnes qui sont contraintes de sauter des repas. Ils sont 90 % à orienter des personnes vers des dispositifs d'aide alimentaire dans leur activité professionnelle.



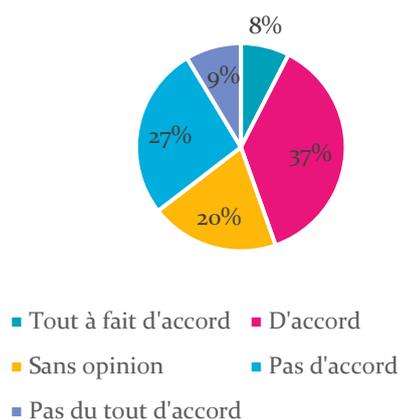
Graphique 31 : Ressenti des prescripteurs sur les dispositifs d'aide alimentaire par rapport aux besoins de leurs publics. Source : questionnaire envoyé aux prescripteurs SIAO, 207 réponses à cette question.

Plus de la moitié des professionnels répondants estiment que les dispositifs d'aide alimentaire existants ne sont pas adaptés aux besoins de leurs publics (graphique 31). Ce chiffre contraste avec l'auto-perception relativement positive des associations sur l'adaptation de leurs dispositifs (point développé en première sous-partie). Ce résultat

est en **grande partie lié à la complexité qu'ils expérimentent pour insérer certains publics dans les parcours classique de l'aide alimentaire**. Certains intervenants sociaux témoignent également de la difficulté à trouver des solutions à des problématiques spécifiques, principalement liées à **la santé** (régime hyper protéiné par exemple). Ils soulignent le fait que ces problématiques sont fréquentes pour les publics qu'ils suivent et que souvent l'aide alimentaire ne contribue pas à améliorer ces problèmes de santé, voire les aggrave.

- *Certaines orientations très complexes*

Graphique 32 : Trouvez-vous que les orientations sont compliquées à mettre en oeuvre ?



Graphique 32 : Ressenti des prescripteurs sur la difficulté des orientations. Source : questionnaire envoyé aux prescripteurs SIAO, 186 réponses à cette question.

Graphique 33 : Dans quels cas est-ce le plus compliqué d'orienter ?



Graphique 33 : Publics pour lesquels les orientations des prescripteurs sont les plus compliquées. Source : questionnaire envoyé aux prescripteurs SIAO, 186 réponses à cette question.

45 % des répondants estiment que les orientations de leurs publics vers des dispositifs d'aide alimentaire sont compliquées à mettre en oeuvre (graphique 32). C'est particulièrement le cas pour l'orientation de certaines situations : personnes sans domiciliation, puis personnes avec des ressources puis situations irrégulières (Graphique 33).

En effet, les **conditionnalités de l'aide** mises en place par les CCAS et certaines associations, dont les Restos du Cœur qui est la plus présente sur le territoire, ainsi que les justificatifs demandés pour les inscriptions, sont régulièrement des facteurs bloquants d'accès à l'aide pour certains publics. Pour les publics accompagnés par

ACINA et Interlogement⁹³, la question de la **domiciliation** est centrale et problématique lors des demandes d'aide pour les personnes accompagnées.

Au sein d'ACINA, une salariée témoignant de ces difficultés nous fait part d'un mail dans lequel elle détaille les situations concrètes qui posent problème. Elle parle d'une grande difficulté à obtenir des tickets services auprès des CCAS pour les ménages accompagnés par la structure. Elle évoque le fait que plusieurs CCAS ont refusé de délivrer des tickets services à des familles malgré une orientation de leur part et la transmission d'une note sociale détaillant la situation de la famille et justifiant leur besoin et explique : « Comme les services sociaux des villes, ils refusent toutes demandes de ménages n'ayant pas une domiciliation sur la commune, quand les ménages sont bien domiciliés dans le service, le refus est justifié par le fait que les personnes ne vivent pas physiquement sur la commune ». Elle évoque également plus globalement les difficultés rencontrées par les intervenants sociaux et par les personnes accompagnées lors des démarches : *« Les travailleuses sociales témoignent de la difficulté et 'lourdeur' administrative d'accès aux aides. De plus, certaines familles ont été très mal reçues et certains propos tenus, déplacés ».*

Les deux derniers points mentionnés peuvent également être une cause du **renoncement à l'aide alimentaire**, soit par abandon des démarches lorsqu'elles sont trop lourdes, soit parce que la personne s'est sentie dégradée voire victime de discrimination. Afin de contourner ces aspects et ces contraintes, certains intervenants sociaux passent dans certains cas par les **réseaux informels** de l'aide décrits plus hauts. Lors des entretiens, les **aspects bénéfiques de la réponse sous forme de chèques services** sont régulièrement soulignés. Ils sont considérés comme permettant d'apporter une réponse uniforme aux ménages qui permet à ces derniers de gagner en choix mais aussi en autonomie, notamment en se rendant dans des magasins « normaux ».

▪ *Des disparités territoriales*

Les témoignages des professionnels mettent en évidence des **disparités territoriales importantes** à plusieurs niveaux :

- Une **couverture inégale du département en termes de dispositifs** d'aide alimentaire, qui impacte la capacité à trouver des solutions pour les personnes dans certaines communes

« Sur certaines communes il y a beaucoup de structures vers qui se tourner, sur d'autres non, parfois presque rien. C'est très compliqué au Blanc-Mesnil. Ça pose le problème de l'équité de la réponse avec le même besoin partout et pourtant pas forcément les mêmes services. » (Intervenant social, Interlogement⁹³)

- Des **disparités dans les conditions demandées** pour avoir accès à l'aide selon les communes, et ce au sein d'une même association.

« On constate des différences de traitement au niveau des antennes des restos du cœur, avec certaines antennes comme celle de Sevran qui demandent des justificatifs que nos

publics ne peuvent pas fournir, par exemple une attestation de la CAF, du 115, un avis d'imposition. » (Intervenant social, association)

- Des **municipalités plus ou moins « accueillantes »** pour les demandes de tarifications sociales des cantines et d'aide financière auprès des CCAS

« Certaines villes où il y a plus de facilités sur l'accompagnement social, la possibilité d'orienter. Pour la domiciliation par exemple, certaines communes sont complètement bloquées. » (Intervenant social, Interlogement93).

La question de la **tarification sociale des cantines est centrale**. Nous avons déjà souligné l'importance de ce repas pour les familles en situation de précarité alimentaire. Obtenir ces tarifications est l'un des enjeux des intervenants sociaux d'Interlogement93 :

« La cantine c'est bien mais quand ils sont inscrits. Les familles ne peuvent pas fournir de justificatifs de ressources lorsqu'elles n'en ont pas. Dans certaines communes, quand elles n'ont pas ce justificatif ils appliquent le taux le plus élevé. Ça peut faire 4,5 euros par enfant du coup donc c'est trop cher. Des villes croient sur parole, d'autres demandent le courrier d'un travailleur social, encore faut-il en avoir un. Des villes ont choisi la gratuité pour ces familles-là. C'est un choix politique important. Il y a de grandes différences entre les communes. A 1 euro le repas ça va faire des dettes mais c'est possible de s'arranger avec aides financières, alors qu'à 4 euros ce n'est pas possible. » (Intervenant social, Interlogement93).

Sur la question des tarifications sociales des cantines, plus de la moitié des professionnels répondants concernés par ces demandes estiment rencontrer des difficultés pour les obtenir (31% de manière fréquente et 26 % par moment).

- *Des “parcours du combattant” pour certains publics*

Ce témoignage, recueilli dans le cadre des focus groups réalisés au sein d'ACINA, cumule et illustre l'ensemble des aspects liés aux besoins non couverts et au renoncement à l'aide alimentaire : **les difficultés liées aux conditionnalités, les disparités territoriales en termes de traitement des demandes, ainsi que le potentiel renoncement à l'aide face à la complexité des recours et à des traitements discriminants.**

Témoignage : Accompagner une personne en bidonville

Dans le cadre d'un focus group organisé au sein d'ACINA, nous échangeons avec une femme et la travailleuse sociale qui l'accompagne. La femme vivait en bidonville jusqu'au premier confinement, durant lequel elle et son mari ont été mis à l'abri à l'hôtel. Après une rupture de prise en charge d'un mois, ils sont désormais hébergés dans un hôtel social à Sevrans.

La travailleuse sociale témoigne d'un parcours particulièrement complexe à la recherche d'une solution d'aide alimentaire : « *On a eu des problèmes d'orientation pour les tickets services, mais aussi pour Restos du Cœur et la Croix Rouge* ». Lorsque la femme vivait en bidonville, elle était domiciliée à Saint-Denis. Elles avaient alors fait des demandes à plusieurs reprises pour des aides financières et essuyé des « refus systématiques » : « *On a fait plusieurs aller-retours au CCAS. On récupérait des formulaires qui ensuite étaient refusés. A force de faire du forcing parce qu'on était là face à une situation de détresse, on a réussi à avoir des tickets services, mais ce n'était pas assez, 5 tickets de 10 euros.* » La travailleuse sociale a parallèlement essayé d'obtenir d'autres aides pour des colis auprès des grandes associations d'aide alimentaire. « *Au téléphone ils disaient oui mais après la famille se déplaçait et sur place se passait très mal* ».

Depuis que la femme est hébergée à Sevrans, elles ont entamé d'autres démarches : « *A Sevrans c'était une autre aventure. On n'arrivait à trouver aucune information. Heureusement, on avait un contact avec les Restos à Bondy, qui a donné le contact à Sevrans. Mais les Restos demandaient des évaluations sociales particulièrement poussées, alors que ce n'est pas le cas sur d'autres communes* ». Elles ont alors élaboré et déposé le dossier d'évaluation sociale composé de nombreux justificatifs. Ensuite, « *il y a eu plein d'échanges de mails, ils posaient pleins de questions alors que tout était dans le rapport social. J'ai eu le sentiment que les documents envoyés n'étaient pas lus, j'ai ressenti une grande indifférence* ». L'inscription a finalement abouti mais la femme n'est allée aux Restos du Cœur seulement une fois, suite à un « mauvais accueil ». Elle nous fait notamment part de ce qu'elle considère comme un traitement raciste. Finalement, la femme a trouvé une solution « par elle-même » avec la Croix Rouge, probablement grâce au dispositif spécifique d'aide alimentaire dédié à certains hôtels (elle n'est pas en mesure de nous préciser le type de dispositif par lequel elle a été inscrite).

La travailleuse sociale conclut ainsi : « **Là on a le parcours d'une personne accompagnée. Comment ferait une personne non accompagnée ?** »

Nous concluons cette partie de la même manière. Il est ici question de ménages accompagnés par des intervenants sociaux, qui maîtrisent les processus de demande d'aide. Nous ne pouvons qu'imaginer **l'ampleur des difficultés pour les personnes non accompagnées** (être en mesure de comprendre le fonctionnement, de communiquer en français, de monter un dossier avec les pièces justificatives) et les phénomènes de **renoncement à l'aide** qu'elle entraîne.

SYNTHESE DE LA DEUXIEME PARTIE : CONSTATS ET BESOINS

Concernant les **problématiques opérationnelles** des associations :

- Un **manque de visibilité** sur la pérennité des opérations lié à la forme des financements, qui ne sont pas adaptés aux postes de dépenses réguliers (frais de fonctionnement comme les salaires, un loyer, l'achat régulier de produits etc.).
- Des **lourdeurs logistiques** et un **manque de moyens** pour des locaux suffisamment spacieux de stockage, des véhicules, etc., qui pourraient être résorbés par des solutions innovantes de **partenariats entre acteurs** (véhicules ou locaux partagés, achats groupés) ou en choisissant des formes **d'aides dématérialisées** qui ne nécessitent pas de stockage ou transport (transferts monétaires).
- Un **manque de ressources humaines** : manque de moyens pour salarier des professionnels et difficultés liées aux bénévoles (formation, renouvellement) sur lesquels l'aide repose essentiellement.
- Une nécessité de **coordination** renforcée pour améliorer la lisibilité de l'offre et le suivi de l'activité via des indicateurs partagés.

Concernant le besoin de favoriser des **dispositifs adaptés aux besoins des publics** :

- Un besoin d'améliorer **l'aspect qualitatif des produits** proposés, en encourageant l'intervention de professionnels de la nutrition, en réfléchissant à des solutions alternatives qui permettent l'achat de produits adaptés (mutualisation d'achat en gros par exemple).
- Des **besoins non couverts** sur certains types de produits comme les produits **d'hygiène, infantiles, halal**, ou des produits adaptés à des problématiques spécifiques de **santé**.
- Une grande **diversité des profils** et caractéristiques **des publics** et une nécessité de **diversifier les dispositifs**.
- La nécessité de s'assurer que les dispositifs mis en place soient **adaptés aux besoins** des bénéficiaires et touchent leur **public cible**. Cela passe par une **phase d'analyse des besoins** dans le déploiement des projets, du **suivi et du reporting** des dispositifs en place (indicateurs et enquêtes de suivi auprès des bénéficiaires) et la reconfiguration des projets qui ne fonctionnent pas ou mal.
- Des **conditionnalités pesantes** et/ou des **conditions d'accueil stigmatisantes** de certains dispositifs qui engendrent **des besoins non pourvus** et du **non-recours**.
- Des **inégalités d'accès** aux dispositifs qui varient en fonction des **territoires** et des caractéristiques **des publics**.

III Repenser, outiller et coordonner le système de l'aide alimentaire

Après s'être concentré sur les problématiques liées aux opérations d'aide alimentaire, il s'agit ici de questionner l'écosystème dans lequel elles s'inscrivent et évoluent. Nous proposons une réflexion sur le système de l'aide alimentaire dans son ensemble et sur la manière de le coordonner et de l'outiller afin qu'il couvre au mieux les besoins du territoire.

1. PENSER LE SYSTEME DE L'AIDE

Il s'agit ici de décrypter l'inscription et les positionnements de l'aide alimentaire au sein de l'action sociale. Ces positionnements dépendent des visions et des missions des structures et de la place qu'elles accordent à l'accompagnement social, mais aussi du temps et des ressources qu'elles arrivent à dégager pour mettre en place cet accompagnement. Ce dernier point nous amène à remettre en perspective le système d'approvisionnement de l'aide.

a) La place de l'aide alimentaire dans l'accompagnement social

Les dispositifs d'aide alimentaire pensés uniquement dans une logique distributive d'assistance sont rares. L'aide alimentaire est régulièrement décrite par les acteurs comme une « porte d'entrée » vers l'accompagnement social. C'est en partie car cet accompagnement est difficilement envisageable si la situation de détresse alimentaire n'est pas résolue :

*« On ne peut rien régler tant qu'on n'a pas réglé la question de l'alimentation. »
(Accompagnant social, Interlogement93, à propos de l'accompagnement des personnes)*

« Si tu as faim on ne peut pas te parler de culture, on ne peut pas te parler de sport. Notre engagement à la base, c'est de dire aux jeunes : le savoir et la culture c'est le pouvoir. Mais là, à ce moment-là, ils n'avaient même pas à manger ». (Bénévole, Echo des sans mots)

L'aide alimentaire se positionne ainsi majoritairement dans des logiques plus larges d'accompagnement. Ces logiques sont néanmoins **plurielles**, varient d'une association à une autre et dépendent des visions et des missions des structures, ainsi que de la place de l'aide alimentaire au sein de ces dernières et des publics ciblés.

L'aide alimentaire comme **réponse d'urgence** peut être dénuée d'une réflexion sur un accompagnement social plus large des personnes. C'est notamment le cas de certains dispositifs qui ont été mis en place lors de la crise sanitaire dans une logique d'impératif de réponse aux besoins essentiels.

Les distributions alimentaires mises en place par les associations historiques de l'aide ont pour **fonction première de couvrir le besoin alimentaire**. Les contraintes logistiques ainsi que les problématiques liées aux ressources humaines laissent

généralement peu de place pour un accompagnement plus large des personnes. Les associations mettent néanmoins l'accent sur l'importance du **lien social** que l'aide peut générer. Les espaces de convivialité aménagés lors des distributions, autour d'un espace café par exemple, ainsi que les échanges entre bénévoles et bénéficiaires autour des produits distribués, sont perçus comme importants. Les mesures sanitaires ont souvent rendu ces espaces non accessibles et les associations regrettent de ne faire « plus que » de la distribution, dans une situation où la crise sanitaire renforce déjà l'isolement des personnes. *« Donner des conseils sur la cuisine permet de donner des conseils sur autre chose. Le Covid nous a amené à faire de la distribution de colis. Avant le covid, le plus important était l'aide à la personne. Par exemple accompagner quelqu'un sur le choix des produits permettait de l'accompagner sur d'autres choses »* (Bénévole, Resto du cœur). Les entretiens avec le Secours populaire mettent en évidence cette volonté de mettre en place des actions créatrices de lien social qui peuvent s'ancrer ou sortir du cadre de l'aide alimentaire : *« Les enfants ne peuvent pas partir en vacances, tout le monde a besoin de prendre l'air. On ne mesure pas ça. Les gens ne sont pas que des tubes digestifs »*.

Pour d'autres structures, l'aide alimentaire représente **un des éléments** plus ou moins central **d'un accompagnement social** plus large. Ainsi, Action contre la faim (ACF) décrit l'aide alimentaire comme une **passerelle** d'orientation vers le droit commun. L'association culturelle Echo des sans mots qui s'est investie dans l'aide alimentaire lors du premier confinement dépeint l'alimentation comme **prétexte** et comme **moyen** d'accompagner les familles. L'association la Marmite considère l'alimentation comme une **porte d'entrée**, mais aussi comme un **ancrage** de l'accompagnement. Les repas chauds distribués au sein de l'accueil de jour rendent en effet possible un suivi des personnes sur la durée : *« Le repas chaud fait vraiment la différence car ils font que les personnes viennent et reviennent quotidiennement. L'alimentaire c'est l'entrée mais aussi l'ancrage vers l'accompagnement social au sens large. Ça permet de revoir les personnes, de maintenir le lien avec les personnes »* (Responsable, La Marmite).

Pour certaines structures, **le projet d'insertion sociale est ancré dès le départ dans le projet alimentaire**. C'est souvent le cas des épicerie sociales. Au sein de l'épicerie sociale Aurore, les personnes sont même sélectionnées sur ce critère et doivent inscrire leur demande dans une démarche de projet d'insertion socio-professionnel (stage, formation, ou définition d'un projet professionnel). L'objectif est de « redynamiser les personnes pendant 6 mois », les bénéficiaires de l'épicerie s'engagent à participer à des ateliers, qui font partie des conditions de leur accès à l'épicerie (baisse du budget autorisé à l'épicerie si la personne ne participe pas).

Enfin, certaines structures ambitionnent de travailler sur un **accompagnement social global**. Il s'agit de repenser l'accompagnement dans son ensemble par une mise en réseau et de sortir du cloisonnement des différents domaines d'accompagnement. C'est le cas du projet présenté par la jeune association MaMaMa. Si l'association s'est créée sur un besoin d'urgence, une réflexion sur le lien tissé avec les personnes aidées était présente dès le départ : *« Dès le début, on avait un parti pris : c'est un accueil, pas une distribution. Les mères viennent ici passer une heure. Elles choisissent des vêtements, des jouets ensemble. On crée du lien, un vrai échange. Le but, ce n'est pas de faire un drive »*. L'objectif est désormais d'aller plus loin dans l'accompagnement : *« On veut travailler dans une démarche sociale globale, avec des travailleurs sociaux et des médecins. Ce qui*

est important c'est la mise en réseau, de casser les barrières. Tout est lié, être mal logé a un impact sur la santé, être mal nourri a un impact sur la santé, ça fragilise encore plus. Il faut penser l'accompagnement de manière globale et pas en silo » (Bénévole, association MaMaMa).

Le souci d'une utilité sociale qui dépasse la satisfaction du besoin essentiel est ainsi partagé par la majorité des acteurs de l'aide. L'accompagnement ne prend pas la même place en fonction de la place de l'alimentation au sein du projet associatif (aide alimentaire comme objectif ou comme « moyen de »), ainsi que des publics ciblés (publics plus ou moins éloignés du droit commun ou déjà dans une démarche d'insertion). La capacité des structures à mettre en place des projets d'accompagnement dépend également des contraintes plus ou moins pesantes liées au système de l'aide.

b) Repenser ou contourner le système d'approvisionnement classique de l'aide

▪ *Un système d'approvisionnement problématique*

Afin de penser l'aide de manière qualitative, il semble nécessaire de repenser le système d'approvisionnement classique de l'aide. Ce dernier pèse en effet significativement sur la qualité de l'aide fournie à différents niveaux :

- Sur la capacité des associations à mettre en place un **accompagnement** autour de l'aide

L'étude de FORS-recherche sociale portant sur la problématique de l'accompagnement autour de l'aide alimentaire met en effet en évidence que les principaux freins à l'accompagnement sont relatifs à « une logistique de distribution alimentaire chronophage » liée en premier lieu au système d'approvisionnement⁴⁰. Ce dernier constitue pour la plupart des associations un poste important d'activité (un ou plusieurs bénévoles y sont entièrement dédiés). Les contraintes propres aux produits frais sont également importantes (le tri et le respect de la chaîne du froid). Enfin, la distribution de produits de l'aide publique (FEAD et CNES, ainsi que les dons qui font l'objet de défiscalisation) implique des contraintes spécifiques qui viennent s'ajouter à la charge de travail liée à l'approvisionnement⁴¹.

⁴⁰ Voir « Étude portant sur les modalités de distribution de l'aide alimentaire et d'accompagnement aux personnes développées dans ce cadre », FORS-recherche sociale, 2016.

⁴¹ Les associations qui veulent en bénéficier via les Banques Alimentaires doivent tout d'abord déposer une demande d'habilitation en préfecture. Une fois l'habilitation obtenue, la convention signée avec la Banque Alimentaire comporte des engagements particuliers pour la gestion des produits FEAD, avec des contraintes en termes de stockage (séparation des autres produits), de suivi (comptabilité matière, inventaire physique), de destruction (protocole strict et remplacement nécessaire) et de distribution.

- Sur l'aspect **qualitatif** des produits fournis (diversité, aspect nutritif, adaptation aux équipements, aux préférences culturelles, etc.).

Ces aspects ont été développés en deuxième partie du diagnostic. Nous ajoutons ici que les lois de 2016 de **lutte contre le gaspillage alimentaire**⁴² semblent avoir un effet positif sur la quantité des dons de denrées mais un **effet négatif sur leur qualité**. Ainsi, de nombreux acteurs mettent en garde contre les dérives de ces lois. Lors de la restitution Alimactiv organisée par l'ANSA, le sujet est mis en avant dans le cadre de la question « comment faire pour que les personnes aient accès à une alimentation de meilleure qualité ? ». Un intervenant répond qu'il faudrait s'assurer que *« l'anti-gaspi ne soit pas un transfert de produits non consommables vers les démunis »*. Un autre met en évidence le déséquilibre que ces lois entraînent, décrivant *« un rapport déséquilibré entre les associations et les acteurs de la grande distribution qui ne favorise pas la qualité des produits : aucun contrôle sur le tri préalable des denrées ou le choix, faible capacité à refuser certains dons par peur de perdre des partenariats »*⁴³. Ces éléments viennent renforcer la nécessité de repenser le système d'approvisionnement de l'aide.

- *Des projets inspirants qui remettent en question le système d'approvisionnement*

De nombreuses réflexions sont en cours sur ces aspects et des projets inspirants, soutenus notamment dans le cadre de France Relance, mettent en place deux types d'alternatives qui :

- **Repensent** le système d'approvisionnement de manière plus qualitative
- **« Contournent »** la question de l'approvisionnement

⁴² Ces lois reposent sur un principe de dons des acteurs de la grande distribution aux associations d'aide alimentaire basé un système de défiscalisation pour les acteurs de la grande distribution.

⁴³ Journée de restitution Alimactiv, 6 avril 2021, compte-rendu webinaire. Table ronde : lutte contre la précarité alimentaire, quelle place au niveau départemental et régional ? Extraits de réponse du chef du bureau insertion de l'UDDRIHL 94 et du chef du bureau accueil, hébergement et insertion de la DDCS 77.

Dans la première lignée s'inscrivent des projets qui favorisent **les circuits-courts et une alimentation durable**.

Focus : Inclusion des problématiques de précarité alimentaire au sein d'une ferme urbaine

La ferme urbaine Zone sensible de Saint-Denis est gérée par le collectif Parti Poétique. Lors du premier confinement, la ferme a mis sa production à disposition d'associations d'aide alimentaire dans 4 communes de Seine-Saint-Denis. Avec le soutien de Plaine Commune, la Régie de quartier Stains a assuré la livraison des légumes à vélo. Depuis, le collectif engage une remise en perspective de son projet associatif pour intégrer les publics en situation de précarité alimentaire qui n'étaient à la base pas le public habituel des paniers de fruits et légumes proposés par la ferme urbaine. Il s'agit d'une part de poursuivre les dons de produits pour les opérations d'aide alimentaire mais aussi de proposer au sein de leur espace des produits et ateliers pour des personnes en situation de précarité.

Dans ce cas, le premier confinement a eu l'effet d'une prise de conscience sur l'homogénéité sociale favorisée des clients de la ferme et sur la nécessité de contribuer à promouvoir l'accès à une alimentation de qualité pour toutes les catégories sociales. Ces projets sont d'autant plus efficaces et prennent de l'ampleur lorsqu'ils s'inscrivent dans une volonté des pouvoirs publics, des producteurs et distributeurs locaux ainsi que des habitants d'améliorer la qualité et l'accessibilité de l'alimentation. **L'inscription de la lutte contre la précarité alimentaire dans un projet alimentaire territorial** (PAT⁴⁴) semble être une direction permettant de changer d'échelle sur la question de l'accès à une alimentation de qualité pour tous. Ces réflexions sont en cours sur le territoire *via* des démarches d'élaboration de PAT engagés au niveau du Conseil départemental, de l'EPT Plaine Commune et de la stratégie alimentaire territoriale de Montreuil.

Dans la deuxième catégorie de projets (ceux qui « contournent » la question de l'approvisionnement) se trouvent les initiatives liées aux **aides financières**. Les retours d'expériences sur des distributions de tickets services lors de la réponse d'urgence, développés dans les deux premières parties du diagnostic, montrent que leur distribution a entraîné certaines difficultés pour les structures en charge (logistique lourde pour la répartition et la distribution, effets de bouche à oreille et d'appel d'air).

⁴⁴ Les projets alimentaires territoriaux, introduits par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (article 39), s'appuient sur un diagnostic partagé de l'agriculture et de l'alimentation sur le territoire et sur la définition d'actions dans un objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial. Les PAT sont élaborés de manière concertée à l'initiative des acteurs d'un territoire, dont l'État et les établissements publics, les collectivités territoriales, les associations, les groupements d'intérêt économique et environnemental et les agriculteurs. Le PAT est un support de diagnostic et un projet collectif donnant un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales qui peuvent ensuite être déclinées à des échelles territoriales plus petites et portées par des acteurs locaux.

Ils mettent également en évidence des effets bénéfiques pour le public cible. Ils ont en effet été particulièrement appréciés par :

- Les bénéficiaires, pouvant ainsi acheter eux-mêmes les produits de leurs choix et couvrir des besoins alimentaires et non alimentaires (produits d'hygiène, couches, etc.).
- Les accompagnants sociaux, leur permettant d'offrir une solution moins inégalitaire à leurs publics et permettant une autonomisation de ces derniers. Ces aides ont ainsi constitué un outil pédagogique d'accompagnement.

Nous pouvons penser qu'en changeant la manière dont ils ont été distribués, notamment en passant par une **option technique dématérialisée de transfert monétaire**, ils peuvent constituer une solution adaptée.

L'expertise d'ACF sur la question rejoint ces différents aspects et souligne que les aides financières, dont l'usage est largement répandu dans le système d'aide aux pays du Sud, sont souvent une aide **moins coûteuse** que l'aide en nature. Elles constituent également une aide **moins stigmatisante**, permettant **plus d'autonomie** des bénéficiaires et l'achat de ce dont ils ont **réellement besoin**, ainsi que de **dégager du temps** pour les bénéficiaires et pour leur accompagnement social. En effet, la distribution des aides financières n'est pas automatiquement consommatrice de temps pour les personnes qui en ont la charge et peut permettre de mettre ce temps à profit d'un accompagnement. **Plusieurs options techniques** sont possibles pour réaliser des **transferts monétaires** en France : transfert sur compte bancaire, carte prépayée de type carte bleue sans découvert possible, carte type titre restaurant ou e-coupon. Les aides financières peuvent tout à fait être connectées à une mission d'accompagnement social, un projet de ce type est en expérimentation à Montreuil :

Focus : Le projet « Passerelle » : « de l'aide alimentaire d'urgence vers le système de protection sociale »

Il s'agit d'un projet co-construit par ACF et la Fondation Armée du Salut afin de favoriser l'accès des populations de Montreuil fragilisées par la crise sanitaire à une couverture de leurs besoins alimentaires et à un accompagnement social. Le projet s'appuiera sur les acteurs associatifs, citoyens et services sociaux locaux pour identifier ces populations, évaluer leurs besoins, couvrir une partie de leurs besoins alimentaires et non alimentaires via des approches de transferts monétaires (chèques services, cartes prépayées, etc...) pendant le temps de leur orientation vers des réponses adaptées.

Si les **aides financières** posent des questionnements sur leur légitimité et leur utilisation, elles peuvent être amoindries si le projet est pensé avec **la solution technique adaptée** et qu'elles constituent un **outil d'accompagnement social**. Certains acteurs vont plus

loin en plaidant pour une « sécurité sociale de l'alimentation⁴⁵ ». Cette dernière fonctionnerait sur un système de cotisations proportionnelles aux revenus de chacun, générateur d'allocations destinées à l'achat de produits alimentaires « conventionnés » (bios, locaux, etc.).

2. UNE COORDINATION ESSENTIELLE

Dans le cadre d'une réflexion systémique sur l'aide alimentaire, il est nécessaire d'aborder la question de la coordination. Au-delà de partenariats entre opérateurs, comme il a pu en être question dans le II. 1), nous questionnons ici une coordination plus globale, impulsée par les pouvoirs publics.

a) Les objectifs de la coordination et état des lieux des dispositifs existants

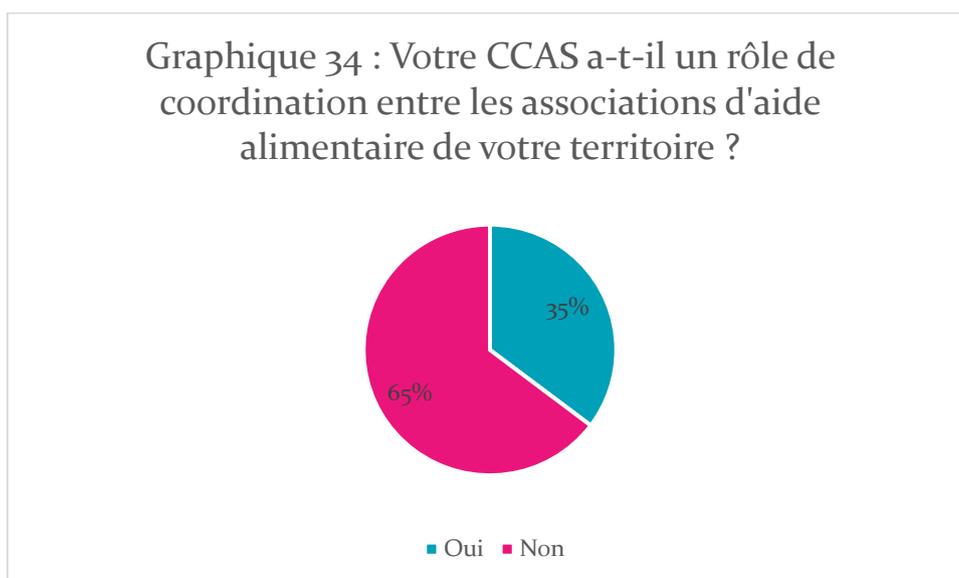
Comme le détaille l'ANSA dans sa « boîte à outils » Alim Activ⁴⁶, une démarche de coordination des acteurs de l'aide alimentaire sur un territoire vise **plusieurs objectifs selon les acteurs concernés**. Pour les personnes en situation de précarité alimentaire, il s'agit d'avoir un service de meilleure qualité, avec un accès plus simple et moins stigmatisant. Pour les associations, la coordination viserait à mieux répondre aux besoins des personnes accueillies, renforcer les sources d'approvisionnement, les ressources humaines et matérielles. Les professionnels accompagnants gagneraient quant à eux en connaissances sur les acteurs du territoire, permettant ainsi de meilleures orientations, plus rapides et plus efficaces. Enfin, pour les pouvoirs publics, l'enjeu est d'avoir une meilleure visibilité des actions, d'optimiser la couverture territoriale des services alimentaires et de mieux flécher l'argent public pour répondre aux besoins.

En premier lieu se pose la question de **l'échelle territoriale de la coordination**. Une coordination nationale, comme les réunions organisées par la DGCS avec les associations habilitées nationalement, favorise l'interconnaissance et l'échange. Plus l'échelle est petite (et donc le territoire est réduit), plus les possibilités d'actions sont grandes : l'identification et la précision des besoins, la co-construction et la mutualisation de moyens ou d'approvisionnement, la réflexion pour des problématiques spécifiques (assurer la continuité de l'aide alimentaire pendant l'été par exemple). Des coordinations (ou instances d'échanges) à échelles différentes peuvent se révéler **complémentaires** et viser des objectifs différents. Il faut cependant veiller à la lisibilité des différentes instances de coordination pour éviter la confusion et la répétition du côté des acteurs.

⁴⁵ Cette idée est essentiellement portée par un réseau d'associations liées au milieu agricole. Voir le réseau Civam (Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture en milieu rural). Voir leur [site internet](#) et l'article de Mediapart, « Une sécurité sociale de l'alimentation pour sortir de la charité », Amélie Poinssot et Faïza Zerouala, 14 mai 2021, [disponible en ligne](#).

⁴⁶ Coordonner localement la lutte contre la précarité alimentaire, Fiche Synthèse, ANSA

Nous avons pu observer une volonté au sein de certains CCAS de prendre le rôle de coordinateur pour les acteurs de l'aide alimentaire au **niveau communal**. En effet, **la totalité des CCAS répondants déclare être en lien avec des associations d'aide alimentaire**⁴⁷. Il fait alors sens d'utiliser ces relations pour adopter un rôle centralisateur et répondre aux problématiques que peuvent rencontrer les opérateurs au niveau communal. Environ **un tiers des CCAS répondants se place effectivement dans ce rôle de coordination** (graphique 34).



Graphique 34 : Proportion des CCAS répondants à adopter un rôle de coordination entre les associations d'aide alimentaire de votre territoire. Source : questionnaire envoyé aux CCAS, 17 réponses à cette question.

Cette coordination impulsée par les CCAS interrogés porte en grande partie sur l'animation de réunions entre acteurs de l'aide alimentaire, sur la mise en place d'un système de permanences pour assurer la continuité de l'aide alimentaire ainsi que sur des actions de mutualisation des moyens⁴⁸. A Montreuil, la coordination trouve son origine lors du premier confinement : *« Le manque de coordination est vraiment ressorti à ce moment-là, il y avait un grand nombre d'actions en parallèle. Donc comme préconisation de sortie de crise, il y avait la création d'une coordination »*. Il s'agit pour le CCAS de formaliser les échanges entre acteurs : *« Nous faisons le choix de nous recentrer sur le droit commun et de favoriser l'interconnaissance entre les acteurs. Dans le passé il y avait parfois des échanges informels entre les personnes, mais pas de pratiques définies. On veut formaliser les choses au-delà des personnes »* (Agent du CCAS de Montreuil).

⁴⁷ Source : questionnaire envoyé aux CCAS. 16 réponses à cette question.

⁴⁸ Source : questionnaire envoyé aux CCAS. 15 réponses à cette question (pour 6 répondants). 5 répondants ont cité « l'animation de réunions avec les acteurs de l'aide alimentaire », 4 « un système de permanences pour la continuité de l'aide alimentaire », 3 « des actions de mutualisation des moyens », et 1 seul pour « la mise en place d'une charte éthique ou déontologique », « l'utilisation d'un formulaire unique de demande » et « l'interconnaissance entre acteurs »

Focus : Le colis d'urgence, exemple concret de coordination au niveau communal

Nous avons pu assister à une réunion de coordination entre acteurs de l'aide alimentaire organisée par le CCAS de Montreuil en février 2021. Les acteurs associatifs présents (Epicierie sociale Aurore, Secours Populaire, Secours Catholique, Restos du Cœur) ont pu y exposer leurs ressentis et difficultés. Une des problématiques exprimées par les services sociaux départementaux et du CCAS était l'incapacité à répondre rapidement à des situations de grande urgence alimentaire. Afin de pouvoir fournir un colis le jour même à une personne en détresse, les acteurs présents se sont répartis les jours de la semaine. Si un accompagnant social reçoit une personne qui n'a pas mangé depuis plusieurs jours un mardi, il pourra orienter cette dernière vers l'épicierie sociale Aurore, qui lui délivrera de la nourriture le jour même. Si c'est le jeudi, ce sont les Restos du cœur qui donneront un colis de dépannage. Cet exemple permet d'illustrer les bénéfices que peuvent apporter un acteur coordinateur concernant la couverture des besoins d'une commune.

Nous observons également une dynamique de coordination au **niveau départemental** qui s'est renforcée depuis le premier confinement. C'est effectivement au moment de la crise sanitaire que le champ de l'aide alimentaire a été réellement réinvesti par les antennes départementales de l'Etat. Une mission de coordination a été confiée aux préfetures par instruction, et cette mission s'est vue renforcée par l'obligation de mettre en place des instances de coordination opérationnelles à partir de juillet 2020⁴⁹. C'est ce qu'il s'est passé en Seine-Saint-Denis, notamment pour coordonner la réponse d'urgence (voir I. 3). C'est dans le cadre de cette nouvelle compétence que ce présent diagnostic a été commandité.

La première réunion de coordination a eu lieu pendant le premier confinement, et avait pour objectif d'organiser une réponse d'urgence à la crise sanitaire sur le plan alimentaire. Désormais, les réunions de coordination se sont espacées et ont lieu tous les 6 mois. Il s'agit principalement pour la Préfète déléguée à l'égalité des chances et les différents opérateurs de prendre connaissance des projets, difficultés et états des lieux de chacun.

Au niveau départemental également, le Conseil départemental œuvre sur différents sujets. Pendant le premier confinement, ses agents ont cartographié les lieux prioritaires en termes de besoins alimentaires sur le département. Ils ont aussi coordonné la mise à disposition de cuisines centrales scolaires aux associations d'aide alimentaire pour la

⁴⁹ Coordination des dispositifs d'aide alimentaire pendant la période estivale, 2 juillet 2020, le ministre des Solidarités et de la santé, le ministre de l'Intérieur, le ministre de la ville et du logement, le secrétaire d'Etat auprès du ministre des solidarités et de la santé, à mesdames et messieurs les préfets de département : « [...] Aussi la mission de coordination départementale visant à assurer le maintien de l'accès aux biens essentiels des populations précaires qui vous a été confiée par les instructions des 27 mars et 18 mai 2020, est renforcée. Il vous est demandé de mettre sur pied, si tel n'est pas déjà le cas, une instance de coordination opérationnelle pérenne au niveau départemental qui devra se réunir début juillet ».

confection de repas. De plus, le Conseil départemental élabore le lancement d'un Projet d'Alimentation Territoriale (PAT) depuis le 15 mars 2021, avec des missions de diagnostic, de coordination et d'animation de groupes de travail lancées à l'automne. Les objectifs consistent à identifier des enjeux et des dynamiques du territoire, recenser des acteurs et des initiatives émergentes ainsi que les outils de politique publique qui peuvent être des leviers pour la mise en place du plan d'action.

Les coordinations menées à l'échelle **départementale** et à l'échelle **communale** semblent particulièrement **complémentaires**.

b) La perception de la coordination existante et place des pouvoirs publics

Nous avons exposé dans le 3) du II. la forte attente des acteurs de l'aide alimentaire vis-à-vis des pouvoirs publics concernant l'amélioration de la coordination. Nous approfondissons ici cette question en interrogeant la perception des acteurs de la coordination existante.

Le travail de coordination mis en place par certains CCAS augmente la **visibilité** des acteurs de l'aide alimentaire à l'échelle communale : « *Le CCAS [de Saint-Ouen] prend le lead sur la coordination de l'aide alimentaire. On peut alors identifier sur la ville les dispositifs d'aide alimentaire. Il y a plein d'associations et de collectifs citoyens, on ne sait pas qui est qui.* » (Responsable d'un accueil de jour). En plus de l'interconnaissance entre acteurs, les espaces de coordination favorisent la **création de lien** et d'échanges. Cela a été particulièrement le cas pendant le premier confinement où les réunions se sont multipliées. « *La réunion mensuelle instaurée pendant le confinement a permis de tisser des liens, c'est intéressant.* » (Responsable associatif)

Si la volonté des pouvoirs publics de s'impliquer dans la coordination de l'aide alimentaire est indéniable du côté des acteurs, la **réalisation peut sembler insuffisante**. Pour certains acteurs, la **fréquence des réunions** de coordination organisées par la Préfecture est **trop faible**. « *Il s'est passé plusieurs mois sans réunion de coordination avec la DRIHL et la Préfecture. C'est dommage. Il y a une régression depuis fin 2020 à ce niveau. C'est nécessaire d'échanger.* » ; « *Nous sommes beaucoup moins sollicités sur la coordination de l'aide alimentaire maintenant* » (Responsables associatifs). Le rapprochement des rencontres inter acteurs dans le temps semble constituer une attente importante des associations.

De plus, la **sélection des acteurs participant** à la coordination en place peut poser question et diviser les acteurs. Pour certains, coordonner l'aide alimentaire revient à inviter toutes les parties prenantes du territoire concerné. « *Cette instance perd de son intérêt car les invités ne sont pas exhaustifs* » (Responsable associatif). Il serait en effet pertinent de baser la coordination sur une **approche territoriale inclusive**. La **faisabilité technique** peut néanmoins présenter un obstacle à la réunion d'un grand nombre d'acteurs : « *Il y a déjà beaucoup de monde au niveau départemental. Si on multiplie le nombre d'acteurs aux réunions de coordination ce n'est pas possible du point de vue technique.* » (Responsable associatif). Ce même problème est souligné lors d'un entretien avec la DRIHL 93 : « *On ne peut pas faire de coordination à 60. Nous devons*

trouver les grosses têtes de réseau qui diffuseront au niveau micro ». Dans la même dynamique, l'organisateur des réunions de coordination au CCAS de Montreuil s'interroge régulièrement sur les structures à inviter : *« Le choix des acteurs est une vraie question. On a fait le choix de ne mettre que les acteurs habilités en plus des services sociaux. On aimerait des acteurs destinés à perdurer. A terme, pourquoi pas intégrer les « petits » »*. Pour inclure au maximum, une solution possible serait de constituer des **groupes de travail** regroupant les acteurs par thématique. Par exemple, les opérateurs œuvrant sur les produits d'hygiène, ou les maraudes alimentaires, pourraient échanger et trouver des solutions ensemble dans un cadre restreint, avec une organisation facilitée par un nombre plus faible d'opérateurs. Cela permettrait d'inviter les structures concernées, sans critère de taille ou d'habilitation. Au niveau de la Préfecture du 93, un groupe d'acteurs a par exemple été réuni en mai 2021 au sujet de l'aide alimentaire d'un public spécifique, les étudiants. Ces groupes peuvent aussi être constitués par rapport à des projets spécifiques. L'ANSA expose l'exemple de Bordeaux, où trois groupes de travail ont été constitués sur l'impulsion du CCAS : un sur la cartographie des acteurs, un pour recenser les besoins des publics et un pour réfléchir aux besoins logistiques et aux mutualisations⁵⁰.

Le défi qui se présente aux pouvoirs publics, et qui rend la présence d'un médiateur ou coordinateur extérieur (comme un CCAS, l'Etat, une collectivité territoriale) indispensable à la coordination inter associative, est de mettre en relation et de faire cohabiter **deux types d'associations**. En effet, face aux grandes associations historiques se dégagent de nouveaux acteurs, plus flexibles, notamment en lien avec les problématiques de développement durable, avec des bénévoles plus jeunes dont la vision de l'aide alimentaire peut différer avec les anciennes structures. Une association déclare en commentaire du questionnaire : *« Heureusement que les associations se coordonnent entre elles mais l'absence des pouvoirs publics (collectivités, Etat...) dans ce travail de coordination est préjudiciable car il pourrait apporter beaucoup. Notamment, dans la coordination entre les associations "traditionnelles" de l'aide alimentaire et les "nouvelles" comme la nôtre qui se sont lancées et ont pris le relais lors du premier confinement. »*

« On sent bien les deux écoles. Une génération d'assos plus anciennes, avec leurs habitudes, qui sont dérangées quand les personnes vont dans plusieurs associations. Et une nouvelle génération d'associations, avec un contact, des méthodes moins positionnées sur cette crainte d'être dans l'assistantat, avec un nouveau rapport au public » (Responsable, Conseil Départemental)

« On assiste à une mutation du secteur avec de nouveaux acteurs qui doivent cohabiter avec le champ associatif ancien. Il est nécessaire de coordonner le réseau sur ces deux sujets, d'accompagner la mutation, on a besoin de tout le monde. Parfois le phénomène de concurrence entre associations peut apporter des problèmes de coordination. C'est là selon moi que l'Etat a tout son rôle : rassurer chacun sur sa place, sur la légitimité de son action au sein du territoire » (Responsable, DRIHL 93).

Le rôle des pouvoirs publics dans le paysage de l'aide alimentaire dépasse la simple allocation de crédits pour investir le champ de la coordination et de l'animation. Les

⁵⁰ Boîte à outils Alim'Activ, l'exemple des coordinations de Bordeaux et Paris (ANSA).

associations peuvent se coordonner entre elles, mais ont beaucoup à gagner à l'intervention d'acteurs publics, et réciproquement. Ils peuvent donner leur impulsion, permettre la mise en relation, l'échange, l'élaboration de solutions communes entre acteurs parfois éloignés, favoriser des temps, des outils et des pratiques partagés. Et cela leur permet également de suivre les actions et les ressentis, d'écouter.

3. OUTILLER LE SYSTEME DE L'AIDE

Pour que le secteur de l'aide alimentaire soit optimal en termes de couverture des besoins, il est nécessaire de fluidifier l'information, les échanges, les procédures ainsi que les réflexions entre acteurs à l'aide d'outils pertinents.

a) Outiller la coordination

L'implantation d'une coordination pérenne de l'aide alimentaire passe, entre autres, par un outillage adapté.

Tout d'abord, il est important de répertorier l'offre d'aide alimentaire présente sur le territoire sous la forme d'un **outil qui favorise la lisibilité des dispositifs** en place. Cela peut prendre la forme d'un guide à l'échelle d'une commune ou d'un département, ou d'une carte plus interactive comme Soliguide. Plusieurs guides peuvent co-exister : un en papier facile à mobiliser pour les usagers⁵¹ (pour lutter contre la fracture numérique), un pour les professionnels qui orientent, et un pour les acteurs par exemple. L'intérêt de guides spécifiques réside dans les différences d'accès aux dispositifs. Certaines structures, par exemple certaines épiceries sociales ne souhaitent pas être recensées dans Soliguide car des conditions spécifiques sont nécessaires pour s'inscrire. Les personnes qui se présentent spontanément ne bénéficieront pas de produits alimentaires, contrairement à d'autres dispositifs. L'information complète sur les dispositifs est indispensable au bon fonctionnement d'une coordination. Dans la coordination impulsée par le CCAS de Montreuil, ils utilisent le site de la ville et un document en ligne partagé entre tous les acteurs. Il faut souligner que l'actualisation d'un outil papier est plus compliquée que celle d'un outil numérique : « *Un guide n'est pas pertinent, il faudrait le changer tout le temps* » (agent d'un CCAS).

Afin d'uniformiser les informations remontées par les acteurs de terrain, il serait pertinent de construire des **indicateurs partagés**. Cela simplifierait le suivi de l'activité au niveau départemental (ou communal) et permettrait de comparer les territoires, l'évolution entre les années, etc.

De plus, une coordination nécessite des **moyens efficaces de communication**, au-delà des échanges bilatéraux. On retrouve par exemple la solution du groupe *Whatsapp* dans plusieurs situations : à Paris pendant le premier confinement pour gérer l'afflux de dons

⁵¹ Comme le « Guide utile » d'Interlogement93 donné aux personnes suivies, qui recense différents lieux sur le département selon différentes thématiques (alimentation, santé, etc.).

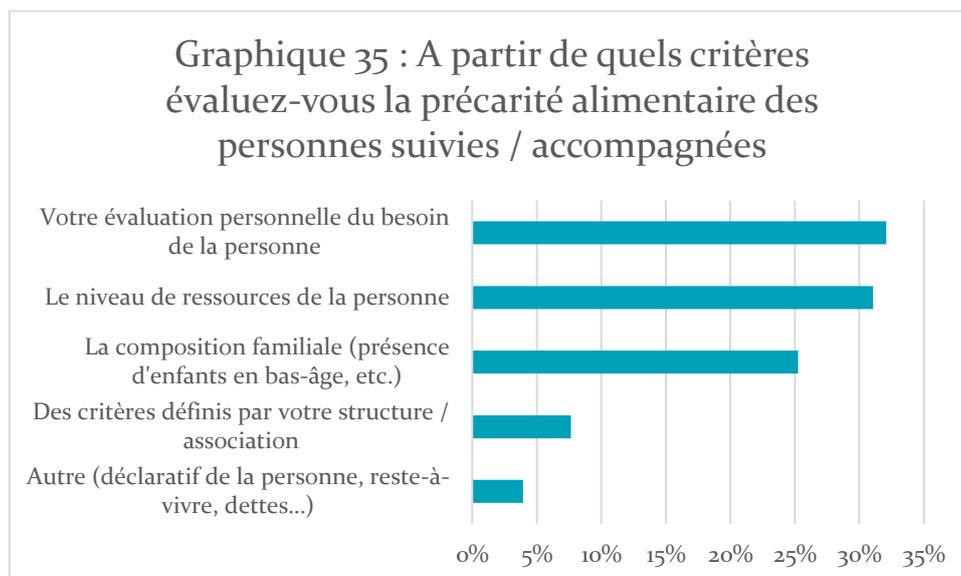
issus de la fermeture soudaine des lieux de restauration collective (par Le Chaînon manquant et avec 7 associations), ainsi qu'à Montreuil à l'initiative du CCAS pour échanger régulièrement : « *Ça permet de se tenir régulièrement au courant des choses. On a pu récupérer beaucoup de café chez Artisans du monde grâce à ça. Les habitudes se construisent dans le temps* », (agent CCAS de Montreuil).

D'autres plateformes de communication et de travail collaboratif informatiques peuvent évidemment être utilisées. Il est important que les acteurs connaissent l'outil, se **l'approprient** voire le co-construisent pour qu'ils s'en emparent rapidement, et qu'il soit simple, et gratuit. Cet outil peut se limiter à l'échange d'information, mais aussi permettre l'organisation et le travail en commun, pour la répartition de produits alimentaires par exemple, ou pour un calendrier partagé, ou encore pour trouver des solutions à des situations urgentes. Un responsable de la DRIHL 93 raconte les échanges d'informations avec le cabinet de la Préfète déléguée à l'égalité des chances lors de la réponse d'urgence : « *Le cabinet avait leurs infos, il nous les transmettait. C'était assez artisanal, avec des tableaux Excel archaïques mais complets : avec le nombre de nuitées hôtelières, le nombre de points ouverts par association, le nombre de produits distribués, les alertes particulières. C'était actualisé quotidiennement grâce aux associations et au SIAO* ». On peut facilement supposer que ces échanges d'informations actualisés chaque jour seraient facilités par un outil adapté.

Des outils peuvent également **résulter de co-constructions** dans le cadre d'une coordination. C'est le cas par exemple de la « fiche d'orientation unique », discutée à Montreuil : toute personne orientée se voit remettre une fiche où la structure d'aide alimentaire sélectionnée par l'accompagnant social est cochée. Ce document permet aux associations de savoir qui a orienté la personne, à la personne de se rappeler où elle doit aller, et à l'orienteur d'avoir un « mémo » de toutes les structures présentes sur le territoire. L'ANSA souligne que la ville de Nice a également mis en place cette fiche d'orientation unique.

b) Outiller les accompagnants sociaux

Les accompagnants sociaux constituent un acteur important de la lutte contre la précarité alimentaire. Beaucoup se retrouvent au premier plan concernant l'accueil des personnes aux forts besoins d'aide alimentaire. Le premier défi auquel ils doivent faire face concerne **l'évaluation du degré de précarité alimentaire**, indispensable pour orienter la personne vers les bons dispositifs. On constate sur le graphique 35 que les prescripteurs du SI SIAO interrogés évaluent le plus souvent la précarité alimentaire des personnes de façon personnelle. L'absence de critères objectifs ne permet pas une harmonisation des pratiques. L'évaluation du niveau d'urgence alimentaire d'une personne risque de varier selon le professionnel qui se trouve en face d'elle. Action contre la faim propose des formations sur les indicateurs permettant d'évaluer la sécurité alimentaire : le Score de consommation alimentaire, le Score de diversité alimentaire des ménages, l'Indice domestique de la faim et le Coping strategy index.

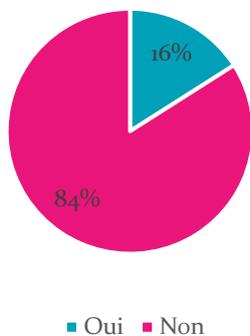


Graphique 35 : Critères des accompagnants sociaux pour l'évaluation de la précarité alimentaire des personnes accueillies. Source : questionnaire envoyé aux prescripteurs SI SIAO, 206 réponses à cette question.

Former les accompagnants sociaux à l'évaluation du niveau de précarité alimentaire permettrait de les outiller pertinemment pour gérer leurs problématiques quotidiennes. Seulement 16 % des prescripteurs interrogés déclarent avoir bénéficié d'une telle formation (graphique 36), tandis que 62 % estiment qu'être formé serait nécessaire (graphique 37). **Outiller les travailleurs sociaux sur des indicateurs** similaires à ceux présentés par ACF aiderait à une évaluation plus objective des situations de précarité alimentaire.

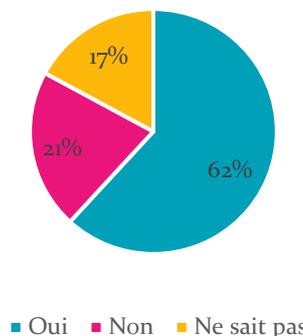
« Il y a un gros travail à faire au niveau des travailleurs sociaux, de leur formation sur l'alimentation notamment. Ce n'est pas enseigné en tant que pratique sociale, alors que pour le public c'est très important. Il faut que ça devienne un sujet de fond comme le logement. » (Responsable, FADS)

Graphique 36 : Avez-vous bénéficié d'une formation pour évaluer la situation de précarité alimentaire de vos publics ?



Graphique 36 : Niveau de formation des prescripteurs pour évaluer la situation de précarité alimentaire de leurs publics. Source : questionnaire aux prescripteurs SI SIAO, 207 réponses à cette question

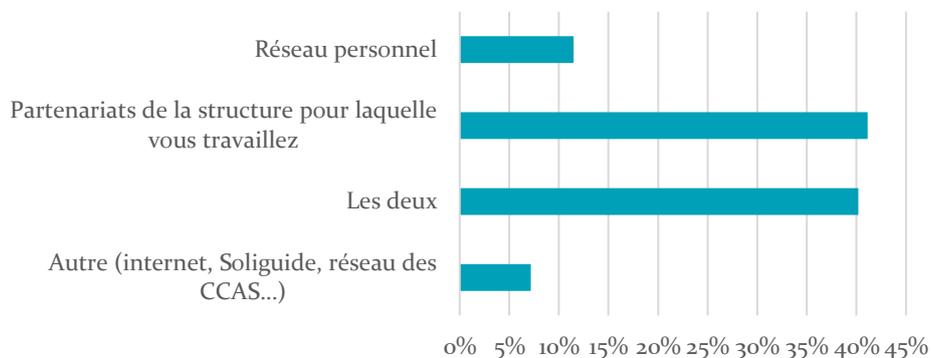
Graphique 37 : Pensez-vous qu'une formation sur les questions alimentaires serait nécessaire ?



Graphique 37 : Opinion des prescripteurs sur la formation pour évaluer la situation de précarité alimentaire de leurs publics. Source : questionnaire aux prescripteurs SI SIAO, 199 réponses à cette question

Après l'évaluation du degré de précarité alimentaire de la personne, l'accompagnant social doit l'orienter vers le dispositif d'aide le plus adapté. Pour ce faire, la présence de **ressources pour visualiser les dispositifs mobilisables** est primordiale.

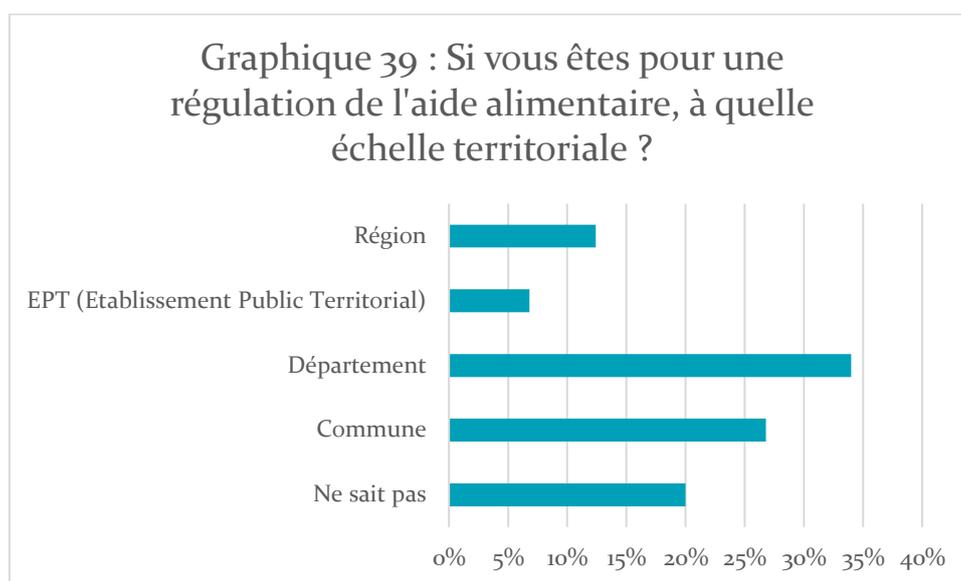
Graphique 38 : Quelles ressources utilisez-vous pour orienter les personnes vers des dispositifs d'aide alimentaire ?



Graphique 38 : Ressources utilisées par les prescripteurs SIAO pour orienter vers des dispositifs d'aide alimentaire. Source : questionnaire envoyé aux prescripteurs, 209 réponses à cette question, plusieurs réponses possibles (189 répondants).

Le graphique 38 nous indique que les principales ressources des accompagnants sociaux pour orienter leurs publics sont : les partenariats de la structure dans laquelle ils travaillent (environ 40 % des réponses) et ces mêmes partenariats ajoutés au réseau personnel (40 % des réponses). Les **partenariats de la structure** sont ainsi **déterminants** dans les orientations. Ces derniers sont **très variables d'une structure à l'autre**, dépendent de l'interconnaissance et des liens entre les acteurs sociaux et les opérateurs de l'aide alimentaire. Le nombre et la qualité des partenariats se voient donc fortement améliorés lorsqu'une coordination qui invite ces deux catégories d'acteurs est présente sur le territoire. Une **formalisation de ces partenariats** entre **l'ensemble des structures** des accompagnants sociaux et l'ensemble des opérateurs de l'aide alimentaire de Seine-Saint-Denis pourrait prendre la forme d'une **régulation départementale**. Il serait également pertinent de renforcer le **déploiement de Soliguide** auprès des accompagnants sociaux, en créant par exemple un **espace dédié aux professionnels** dans l'outil et en menant des ateliers de diffusion/appropriation.

Deux tiers des accompagnants sociaux interrogés se prononcent **en faveur d'une régulation de l'aide alimentaire**⁵². 60 % des réponses concernant l'échelle de cette possible régulation désignent le **département ou la commune** (graphique 39), respectivement 34 % et 26 %. Ce sont les deux niveaux où l'on trouve les actions de coordination les plus présentes. Il semble pertinent d'imaginer **lier coordination et régulation de l'aide alimentaire**. En effet, les systèmes de régulation directs liant le besoin d'un public à une solution d'aide alimentaire, tels que celui régulé par le SIAO 93 pour les personnes à l'hôtel, sont perçus par les accompagnants sociaux comme largement facilitateurs de leur travail. Les acteurs participant à une coordination de l'aide alimentaire seraient à une place propice pour réfléchir ensemble à une potentielle régulation plus globale, en partenariat avec les accompagnants sociaux.



Graphique 39 : Echelles de régulation préférées par les prescripteurs SIAO. Source : questionnaire envoyé aux prescripteurs, 250 réponses à cette question, plusieurs réponses possibles (195 répondants).

⁵² Source : questionnaire envoyé aux prescripteurs SIAO, 208 réponses à cette question.

Nous avons demandé aux prescripteurs SIAO s'ils trouvent pertinent que cette régulation soit centralisée au sein d'un logiciel : seulement 14 % des répondants désapprouvent cette proposition (graphique 40). Les répondants expriment différentes idées complémentaires en commentaire. Une partie souligne la pertinence d'un logiciel centralisé de l'aide alimentaire :

« Le fait de centraliser l'aide alimentaire permettrait de moins éparpiller et aux familles d'avoir un point repère au lieu de courir tout le département pour une boîte de lait. Cela permettrait une meilleure compréhension des besoins des personnes et donnerait une visibilité sur la précarité. »

« Si le logiciel nous fait gagner du temps, je trouverais cela très intéressant »

« S'il était créé un logiciel pour harmoniser l'aide alimentaire, il serait souhaitable qu'un dispositif semblable à celui du SIAO hébergement soit mis en place pour faciliter les demandes, les échanges et les propositions. »

A l'inverse, d'autres émettent des réserves :

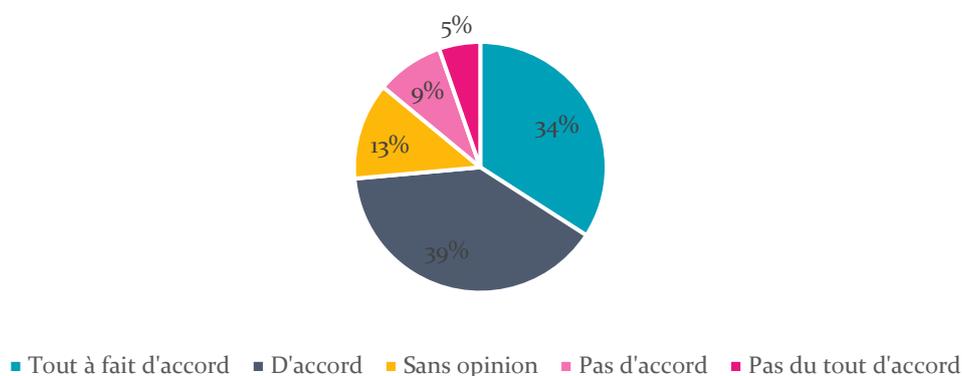
« Je comprends l'idée d'avoir un "SI-SIAO" alimentaire, sur papier ce serait super mais dans la réalité, cela se transforme en usine à gaz ! L'idée de Soliguide est plutôt bonne. »

« Non car au final cela desservira les personnes, qui seront contrôlées sur le nombre et la fréquence des sollicitations. Alors que l'idée n'est pas du tout d'exercer un contrôle. »

« Je ne suis absolument pas en adéquation avec un énième logiciel pour la distribution alimentaire. Les personnes peuvent se saisir seules des associations caritatives existantes ce qui leur laisse un libre arbitre et les rende moins dépendantes des services sociaux. »

« Il y a déjà assez de logiciels. »

Graphique 40 : Est-il pertinent d'avoir un logiciel qui permette de faire une demande d'aide alimentaire pour les personnes suivies / accompagnées ?



Graphique 40 : Opinion des prescripteurs SIAO sur un logiciel qui permettrait de faire des demandes d'aide alimentaire pour leurs publics. Source : questionnaire envoyé aux prescripteurs, 208 réponses à cette question.

Il convient alors de détailler et d'approfondir l'idée d'une régulation centralisée de l'aide alimentaire.

c) Vers une régulation centralisée de l'aide alimentaire ?

Un système de **régulation centralisée de l'aide alimentaire** au niveau du département permettrait d'éviter la multiplication des outils et des canaux d'orientation et donc de **clarifier et de fluidifier le système**, et de le rendre **plus égalitaire**.

Cette question n'a pas été posée explicitement durant les entretiens et n'a été évoquée spontanément que par peu de personnes, à l'exception des d'entretiens avec Interlogement93 et la DRIHL région.

« Il faudrait faire coïncider l'offre et les besoins, mais aussi l'outillage des acteurs pour à terme réguler. C'est encore "à l'ancienne", avec des prescripteurs qui orientent. Ce serait intéressant d'avoir les outils qui permettent de mettre à jour ce type de diagnostic. L'outil permettrait de mettre en relation en temps réel l'offre et la demande. (...) Centraliser tout ça permettrait d'éviter la non-utilisation de denrées et les besoins non pourvus ». (Extrait d'entretien avec la DRIHL région)

« L'aide alimentaire devrait être comme le 115, mobilisable par les personnes, ou les travailleurs sociaux qui accompagnent, pour pouvoir faire état à n'importe quelle heure ou jours de leurs besoins ; comme pour l'hébergement, que ce soit équivalent SIAO ou SISIAO : une régulation des besoins et de l'offre pour les mettre en relation ». (Extrait d'entretien, Interlogement93)

Pour que les dispositifs soient le plus accessibles possible, une coordination/régulation centralisée au niveau départemental pourrait en effet être pensée. Elle favoriserait :

- Le cadrage et la visibilité des dispositifs présents sur le territoire et l'identification de la demande et des zones blanches de façon continue dans le temps.
- La mise en relation entre les personnes qui ont besoin d'aide alimentaire et les dispositifs d'aide en attribuant les dispositifs les plus adaptés (en termes de besoins et de territoire) aux personnes.
- Une orientation des personnes en fonction de leurs caractéristiques et besoins spécifiques vers les dispositifs adaptés, permettant de proposer des solutions aux personnes qui échappent au système classique de l'aide.
- L'accessibilité aux dispositifs pour les accompagnants sociaux et les personnes de manière plus équitable. Cela permettrait également de limiter la multiplication des canaux d'orientation des personnes vers l'aide.

Il convient de réfléchir à la **matérialisation de cette coordination/régulation** par un ou plusieurs outils, qui pourraient prendre différentes formes :

- Un outil de régulation qui compléterait Soliguide, ou qui fusionnerait avec ce dernier en liant leurs missions de recensement, d'information et de mise en relation.
- Une plateforme accessible aux personnes en situation de précarité alimentaire par internet ou téléphone pour formuler leurs demandes, ainsi qu'aux accompagnants sociaux *via* des formulaires.

Cette plateforme centralisée de régulation de l'aide alimentaire pourrait intégrer les acteurs et dispositifs financés par l'Etat ainsi que ceux qui souhaiteraient intégrer la régulation, après étude de leur demande. Elle gagnerait à être pensée dans une **dynamique de co-construction** avec les parties prenantes dans le cadre d'une instance de coordination, favorisant ainsi l'appropriation de l'outil par les acteurs ayant vocation à l'utiliser (en intégrant les accompagnants sociaux). Elle n'est pas incompatible avec la **poursuite d'activités d'aide alimentaire qui seraient hors du circuit**, notamment les dispositifs informels qui contribuent à capter les besoins non pourvus.

SYNTHESE DE LA TROISIEME PARTIE : CONSTATS ET BESOINS

Concernant les **réflexions sur le système de l'aide alimentaire** dans son ensemble :

- Une volonté de nombreux acteurs de **ne pas limiter l'aide alimentaire** à la satisfaction d'un besoin essentiel mais de s'en servir comme outil **d'accompagnement social** pour les ménages (de différentes façons selon les opérateurs).
- La mise en lumière de nombreux **écueils liés au système d'approvisionnement** de l'aide alimentaire dont les **contraintes** pèsent sur la **qualité des produits** fournis ainsi que sur le temps disponible pour **l'accompagnement social**.
- L'émergence d'initiatives ou d'expérimentations qui repensent l'approvisionnement de manière **plus qualitative** en favorisant des **circuits-courts** et une **alimentation durable** ou qui contournent le problème en proposant des **aides financières** (avec une réflexion sur l'option de transfert monétaire adaptée et la place de l'accompagnement social).

Concernant la **nécessité d'outiller pour coordonner, structurer et fluidifier** l'aide alimentaire :

- La nécessité de **coordonner les acteurs** (en incluant les structures d'accompagnement social) de l'aide alimentaire sous l'impulsion des pouvoirs publics, et de **consolider** et **fluidifier** cette coordination **en construisant des outils opérationnels communs**.
- La possibilité de faciliter les **évaluations** et les **orientations** des **accompagnants sociaux** à l'aide de **formations** sur la précarité alimentaire et d'un **outillage** adapté (ressources pour une meilleure lisibilité des dispositifs mobilisables sur un territoire par exemple).
- Une réflexion nécessaire sur la potentielle mise en place d'un **outil de régulation centralisé de mise en relation entre les personnes** qui ont besoin d'aide alimentaire (ou leurs accompagnants sociaux) **et les opérateurs** de l'aide alimentaire.

PARTIE CONCLUSIVE : RECOMMANDATIONS

Ce diagnostic s'est déroulé dans une période de reconfigurations significatives du paysage de l'aide alimentaire. La crise sanitaire a contribué à alimenter les réflexions sur :

- La pérennité et la pertinence du système de l'aide tel qu'il était construit, reposant essentiellement sur une activité bénévole des associations « historiques » de l'aide alimentaire.
- L'importance des besoins, leur accroissement ainsi que leurs caractéristiques.

Elle a également favorisé l'émergence de nouveaux projets que ce diagnostic contribue à saisir et à évaluer. L'implication de nouveaux acteurs, la mise en place de nouveaux dispositifs d'aide ainsi que de nouvelles instances de coordination sont autant d'occasions de repenser le système de l'aide. La période actuelle « post réponse d'urgence » est en effet charnière, constituant un tournant en cours dont le devenir est encore très ouvert. Les recommandations de ce diagnostic ambitionnent de contribuer à donner des directions et des outils à sa conduite et se basent sur les principaux besoins identifiés par le diagnostic :

- Œuvrer pour un paysage de l'aide alimentaire lisible et également réparti
- Alléger les problématiques opérationnelles des associations
- Favoriser des dispositifs adaptés aux besoins des publics
- Lutter contre les besoins non pourvus et le non-recours
- Outiller et coordonner l'aide alimentaire

1. Œuvrer pour un paysage de l'aide alimentaire lisible et également réparti

Le diagnostic fait ressortir des inégalités territoriales départementales en termes de précarité et de dispositifs implantés. L'Ouest du département est globalement plus précaire que l'Est, mais aussi plus fourni en aide alimentaire. L'offre (en quantité et en diversité) varie d'une commune à l'autre. De plus, les difficultés méthodologiques rencontrées font ressortir une grande complexité, la mouvance ainsi qu'un manque de clarté du paysage de l'aide alimentaire séquanano-dionysien.

➤ Recommandation 1 : Favoriser la lisibilité des actions présentes sur le territoire

Favoriser l'implantation d'un outil actualisé et facilement actualisable qui recenserait les dispositifs d'aide alimentaire en Seine-Saint-Denis avec leurs conditionnalités d'accès, notamment *via* :

- Le renforcement de la plateforme Soliguide avec la mise en place de leviers d'incitation au référencement (inscription dans le cahier des charges par exemple).
- Diversifier les outils et les adapter aux besoins des destinataires visés : personnes en situation de précarité alimentaire, associations, accompagnants sociaux. Encourager l'élaboration d'outils au format papier, complémentaires aux outils numériques et veiller à ce qu'ils soient disponibles dans les lieux accueillant le public (CCAS, circonscriptions de service social et accueils de jour).

➤ **Recommandation 2 : Veiller à la répartition territoriale des dispositifs d'aide alimentaire**

Pour que les communes de Seine-Saint-Denis soient équitablement pourvues en dispositifs d'aide alimentaire relativement à leurs besoins, il est nécessaire d'analyser le contexte et le besoin local avant d'installer de nouveaux dispositifs pour éviter des zones de concentration et des zones blanches.

2. Alléger les problématiques opérationnelles des associations

Le diagnostic identifie de nombreuses difficultés opérationnelles qui pèsent sur les activités des associations et sur la qualité de l'aide fournie.

➤ **Recommandation 3 : Augmenter la visibilité des acteurs de l'aide alimentaire sur leurs propres actions dans le temps**

Adapter la forme des financements pour que les acteurs puissent s'implanter de façon pérenne. Cela peut passer par :

- Une diversification des formes de financement en réfléchissant à des financements moins ponctuels.
- Une adaptation des financements aux frais de fonctionnement et aux postes de dépenses réguliers (loyer, entretien de véhicules, salaires...)

➤ **Recommandation 4 : Soutenir les acteurs face aux lourdeurs logistiques et au manque de moyens et encourager les solutions innovantes moins contraignantes**

Les opérateurs sont souvent confrontés à des problèmes logistiques et de stockage (locaux pas assez spacieux, manque de véhicules, etc.). Il s'agit donc :

- D'expérimenter des solutions innovantes de partenariats entre les acteurs (véhicules ou locaux partagés, achats groupés).
- De soutenir les acteurs dans l'organisation de la gestion et de la répartition des biens mutualisés.
- De soutenir les opérateurs dans l'acquisition de leurs équipements.

- De renforcer l'expérimentation de formes d'aide innovantes qui contournent la problématique de la lourdeur logistique comme des transferts monétaires dématérialisés.

➤ **Recommandation 5 : Accompagner les acteurs de l'aide alimentaire sur la problématique des ressources humaines**

Les problèmes du manque de bénévoles et de l'impossibilité de salarier des personnes faute de moyens ont été soulignés par de nombreux acteurs. Pour pallier ces problématiques, nous mettons en avant :

- L'appui à une professionnalisation de l'aide qui fonctionnerait sur des ressources plus pérennes et s'appuierait sur des compétences techniques.
- Des moyens dédiés à des créations de postes.
- Le soutien à la formation des bénévoles.

3. Favoriser des dispositifs adaptés aux besoins des publics

Le diagnostic montre que, malgré une réflexion de la plupart des acteurs sur l'adaptation de leurs dispositifs aux besoins, cette dernière est encore largement imparfaite et qu'il existe parfois une déconnexion entre l'aide et les besoins.

➤ **Recommandation 6 : Travailler sur l'aspect qualitatif des produits proposés et sur la capacité des publics à cuisiner**

Il s'agit d'une part de veiller à la composition nutritionnelle de l'aide fournie :

- Encourager l'intervention de professionnels de la nutrition dans la composition de l'aide
- Diffuser et encourager l'utilisation de guides et supports auprès des opérateurs de l'aide alimentaire sur les besoins nutritionnels.

D'autre part, le système actuel d'approvisionnement ne permet d'assurer l'aspect qualitatif de l'aide que partiellement ou de manière aléatoire. Il est nécessaire de repenser le système d'approvisionnement de l'aide. Plusieurs axes sont à privilégier :

- Favoriser des options alternatives qui permettent d'acquérir des produits adaptés (mutualisation d'achats en gros, produits agricoles de proximité, etc.).
- Mettre en valeur l'ensemble des acteurs mobilisés autour d'une filière d'alimentation (production-don-stockage-distribution) dans la coordination, permettant de structurer des filières alimentaires courtes.
- Ancrer des plans d'actions sur la précarité alimentaire dans les PAT afin de rendre accessible une alimentation de qualité aux plus précaires.

Il s'agit également de renforcer la capacité des publics à pouvoir cuisiner les produits distribués en :

- Favorisant les projets visant à améliorer l'équipement des publics (capacité à cuisiner, stocker des produits frais, etc.).
- Renforçant le pouvoir d'agir en donnant accès à des équipements de cuisine aux publics qui en sont dépourvus.

➤ **Recommandation 7 : Résorber les besoins peu couverts en termes de produits et d'accompagnement**

De forts besoins non couverts sur le territoire portent sur les produits d'hygiène et infantiles, les produits adaptés à des problématiques spécifiques liées à la santé (diabète, handicap, etc.) et sur les produits halal. Il convient donc :

- De bien identifier les besoins en termes de types de produits des publics ciblés, de proposer des réponses spécifiques en lien avec le besoin repéré.
- De réfléchir à un appui en particulier sur l'achat de ces produits.
- D'encourager des initiatives qui se positionnent sur ces problématiques spécifiques.
- Les aides financières, par le choix qu'elles permettent, peuvent être particulièrement adaptées aux besoins des publics. Elles sont d'autant plus bénéfiques si elles intègrent une option technique dématérialisée adaptée et constituent un outil d'accompagnement social.

Il serait intéressant de renforcer les liens entre aide alimentaire et accompagnement social, en :

- Encourageant la création d'espaces d'échange et de mise en liaison sur les lieux de distribution alimentaire avec la présence de professionnels (accompagnants sociaux, professionnel de la santé, intervenants sur des thématiques spécifiques, etc.).
- Favorisant les dispositifs qui inscrivent l'aide alimentaire au sein de l'action sociale, en proposant un accompagnement plus large ou en positionnant leur aide comme une passerelle vers le droit commun.

➤ **Recommandation 8 : S'assurer que les dispositifs mis en place soient adaptés aux besoins des bénéficiaires et touchent leur public cible**

Il s'agit de replacer les publics et leurs besoins au cœur de l'aide et de renforcer la capacité des acteurs à avoir la main sur la manière d'adapter leurs projets. Cela passe par :

- L'intégration systématique d'une phase d'analyse des besoins dans le déploiement des projets.
- Le renforcement du suivi et du *reporting* des dispositifs en place (particulièrement dans le cadre des dispositifs pluri-acteurs).
- Encourager les enquêtes de suivi auprès des bénéficiaires.
- Être attentif aux types de dispositifs proposés mais aussi aux conditions d'accueil et d'accompagnement proposées.

- S'assurer de la connaissance du dispositif par le public cible, notamment dans le cas de dispositifs dédiés.
- Dans le cas des dispositifs pluri-acteurs (impliquant par exemple un régulateur et des opérateurs), être particulièrement vigilant lors du suivi de l'activité : suivre les indicateurs et vérifier que les dispositifs sont mis en place selon les modalités qui ont été définies, organiser des comités de pilotage réguliers.
- Encourager la reconfiguration de projets qui ne fonctionnent pas ou mal, réajuster les modalités si elles ne conviennent pas.

4. Lutter contre les besoins non pourvus et le non-recours

Le diagnostic met en évidence d'importants besoins non couverts ainsi que des phénomènes de non-recours et de renoncement à l'aide. Ces derniers peuvent être liés à un manque d'information sur les dispositifs existants mais sont surtout le résultat d'une accessibilité très complexe aux dispositifs pour certains publics.

➤ Recommandation 9 : Faciliter l'accès aux dispositifs et lutter contre les disparités territoriales

- Renforcer la visibilité des actions en place pour les publics et les accompagnants sociaux, en adaptant et diversifiant les supports d'informations pour ceux qui n'ont pas accès au numérique.
- Travailler sur la question des conditionnalités et des conditions d'accueil des publics mises en place par les acteurs. Certaines conditionnalités (notamment liées à la domiciliation et aux justificatifs de revenus) sont particulièrement excluantes pour certains publics et certaines formes de dispositifs engendrent des phénomènes de stigmatisation importants. Ces aspects sont déterminants sur les cas de non-recours et de renoncement à l'aide.
- Favoriser la diversité des dispositifs et penser des dispositifs spécifiques basés sur le principe d'« aller vers » pour ceux qui échappent au système « classique » de l'aide et favoriser leur émergence.

Il s'agit également d'être attentif aux inégalités territoriales qui ne portent pas seulement sur le nombre de dispositifs mobilisables mais aussi sur un accès plus ou moins difficile à ces derniers, en :

- Soutenant les initiatives qui prennent ces aspects en compte.
- Menant une réflexion sur les moyens de résorber ces inégalités pour les communes les plus problématiques sur l'accès au droit commun.

5. Outiller et coordonner l'aide alimentaire

Dans le cadre d'une reconfiguration du paysage de l'aide alimentaire, ressortent la nécessité d'une meilleure coordination entre les acteurs ainsi que le besoin d'outiller au mieux cette coordination, les professionnels accompagnants et les bénéficiaires de l'aide alimentaire. La question d'une régulation globale de l'aide alimentaire se pose également.

➤ **Recommandation 10 : Renforcer la coordination entre les acteurs de l'aide alimentaire**

Pour permettre une meilleure lisibilité des actions en place sur le territoire, favoriser les échanges et les solutions communes, notamment entre différents types d'acteurs. Les opérateurs de l'aide alimentaire ont de réelles attentes vis-à-vis des pouvoirs publics concernant la coordination.

Cela peut se concrétiser par :

- L'augmentation de la fréquence des réunions de coordination départementales.
- Baser la coordination sur une approche territoriale plus inclusive. Elargir la coordination à des acteurs moins connus mais présents sur le territoire, ainsi qu'aux acteurs de l'action sociale qui ont une fonction d'orientation.
- Le lancement de groupes de travail et de co-construction sur des thématiques spécifiques au sein de la coordination pour limiter les réunions avec trop de personnes présentes et impliquer les acteurs dans leur diversité.
- Un outillage simple et pertinent pour que les acteurs échangent, se coordonnent (plannings partagés, cartographies partagées, etc.).

➤ **Recommandation 11 : Outiller et former les accompagnants sociaux**

Pour leur permettre d'orienter de la façon la plus adaptée et efficace possible, des besoins sont identifiés sur :

- Des formations sur les problématiques et indicateurs de précarité alimentaire.
- La mise à disposition des informations et ressources nécessaires pour identifier l'ensemble des dispositifs mobilisables sur le territoire, notamment via le déploiement de Soliguide aux professionnels et la création d'un espace dédié à ces derniers sur la plateforme.

➤ **Recommandation 12 : Réfléchir à une régulation centralisée de l'aide alimentaire**

Dans une optique de professionnalisation globale de l'aide alimentaire, et pour que l'accès aux dispositifs soit le plus égalitaire possible, une régulation centralisée au niveau départemental pourrait être pensée. Elle favoriserait :

- Le cadrage et la visibilité des dispositifs présents sur le territoire et l'identification de la demande et des zones blanches de façon continue dans le temps.
- La mise en relation entre les personnes qui ont besoin d'aide alimentaire et les dispositifs d'aide en attribuant les dispositifs les plus adaptés (en termes de besoins et de territoire) aux personnes.
- Une orientation des personnes en fonction de leurs caractéristiques et besoins spécifiques vers les dispositifs adaptés, permettant de proposer des solutions aux personnes qui échappent au système classique de l'aide.

- L'accessibilité aux dispositifs pour les accompagnants sociaux et les personnes de manière plus équitable. Cela permettrait également de limiter la multiplication des canaux d'orientation des personnes vers l'aide.

Elle pourrait être matérialisée sous la forme :

- D'un outil de régulation qui compléterait Soliguide, ou qui fusionnerait avec ce dernier en liant leurs missions de recensement, d'information et de mise en relation.
- D'une plateforme accessible aux personnes en situation de précarité alimentaire par internet ou téléphone pour formuler leurs demandes, ainsi qu'aux accompagnants sociaux *via* des formulaires.

Cette plateforme centralisée de régulation de l'aide alimentaire pourrait intégrer les acteurs et dispositifs financés par l'Etat et ceux qui souhaiteraient intégrer la régulation après étude de leur demande. Elle n'est pas incompatible avec la poursuite d'activités d'aide alimentaire qui seraient hors du circuit, notamment les dispositifs informels qui contribuent à capter les besoins non pourvus.

BIBLIOGRAPHIE ET LIENS UTILES

Action contre la faim (ACF) & Armée du Salut, 2020, « Rapport de profilage des bénéficiaires dispositif Barbès de l'Armée du salut »

ACF & Armée du salut, 2020, « Rapport d'enquête profilage dispositif aide alimentaire familles 20^{ème} arrondissement »

Agence Nouvelle des solidarité active (ANSA), 2019, « Projet Alim'Activ. Agir contre la précarité alimentaire par la coordination territoriale. Diagnostic de l'aide alimentaire et des coordinations sur un territoire de l'Ile de France »

ANSA, 2019, « Projet Alim'Activ. Agir contre la précarité alimentaire par la coordination territoriale. Pratiques inspirantes et préconisations »

Assemblée nationale, 2018 « Rapport d'information sur l'évaluation de l'action de l'Etat dans l'exercice de ses missions régaliennes en Seine-Saint-Denis »

Etude Abena 2011-2012 et évolution depuis 2004-2005, Mars 2013. « Alimentation et état nutritionnel des bénéficiaires de l'aide alimentaire »

FORS-recherche sociale, 2016, « Étude portant sur les modalités de distribution de l'aide alimentaire et d'accompagnement aux personnes développées dans ce cadre »

Inspection générale des affaires sociales (IGAS), 2019, « La lutte contre la précarité alimentaire. Évolution du soutien public à une politique sociale, agricole et de santé publique »

Le labo de l'économie sociale et solidaire, 2020, « Agir contre la précarité alimentaire en favorisant l'accès de tou.te.s à une alimentation de qualité »

Médecin du monde (MDM), 2014, « Alimentation et risques pour la santé des personnes migrantes en situation de précarité : une enquête multicentrique dans sept centres d'accueil, de soins et d'orientation de Médecins du Monde France »

Observatoire du Samusocial de Paris, 2020, « Au guichet de l'aide alimentaire : les "nouveaux publics" du confinement ? »

La boîte à outil de l'ANSA pour coordonner localement la lutte contre la précarité alimentaire, [téléchargeable en ligne](#)

Soliguide, guide de la solidarité [en ligne](#)

Résultats du 14^{ème} baromètre IPSOS / SPF, 2020, [disponible en ligne](#)

Résultats de l'étude nationale auprès des personnes accueillies par les associations et CCAS partenaires, CSA Research / Banques alimentaires, 2020, [disponible en ligne](#)

Résultats de l'étude nationale auprès des personnes accueillies par les associations et CCAS partenaires, CSA Research / Banques alimentaires, 2018, [disponible en ligne](#)

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des entretiens qualitatifs

Structure	Rencontres/ entretiens
Les Restos du Cœur	Entretiens Responsable 93 et bénévoles lors d'une distribution à Clichy-sous-Bois
Secours Populaire	Entretiens Responsable 93, Responsable étudiants et bénévoles, distribution sur le site de Paris 8
Epicerie mobile Alteralia Aubervilliers	Echanges salariés, observation participante
Epicerie Aurore Montreuil	Entretiens salariés
Accueil de jour La Marmite Bondy	Entretien directrice des opérations
Accueil de jour Espace Henri Groues Saint-Ouen	Entretien responsable et personnes à l'accueil
Hôtel social 93 maraudes	Entretien
Réseau solidarité Le Blanc-Mesnil	Entretiens et observation participante lors d'une maraude
Interlogement 93	Discussions en interne régulières. Entretiens avec des responsables. Entretiens avec des travailleurs sociaux
Alteralia	Entretiens direction, Responsable logistique et observation participante lors des distributions
ACINA	Entretiens responsables et travailleurs sociaux
Armée du Salut	Entretiens responsables et bénévole
MaMaMa Saint-Denis	Entretiens responsable et bénévoles
Echo des sans mots Saint-Denis	Entretien responsable
Speranza Le Blanc-Mesnil	Entretien responsable
CCAS Aubervilliers	Entretiens responsables
CCAS Montreuil	Entretiens responsable, participation à une réunion de coordination
CCAS Clichy	Entretien responsable
DRIHL93	Entretien responsable
Conseil Départemental	Entretien responsable et salariés

Annexe 2 : Grille d'entretien pour les associations d'aide alimentaire

Cette grille d'entretien sert de guide afin de réaliser les entretiens avec les salariés et bénévoles des associations sélectionnées. Elle rassemble les informations à recueillir et les thèmes à aborder en priorité lors de l'entretien. Il ne s'agit pas d'une liste de questions à suivre et à poser à l'interlocuteur. Lors de la conduite des entretiens, le mieux est en effet de laisser l'interlocuteur parler spontanément, de le relancer et de l'orienter vers des points qui nous intéressent et qu'il n'aurait pas abordé. Cette grille est ainsi un guide de ces orientations.

Introduction à l'entretien, se présenter, présenter le diagnostic et l'entretien :

- Etude menée au sein d'Interlogement93 (et pilotée par le cabinet de la préfète déléguée pour l'égalité des chances de Seine-Saint-Denis et la DRIHL 93).
- Etude qui a vocation à permettre de mieux connaître les acteurs de l'aide alimentaire sur le territoire, d'élaborer un panorama des opérations d'aide alimentaire en Seine-Saint-Denis. Elle questionne également l'adéquation entre l'offre proposée et les besoins.
- Dans ce cadre, nous menons un travail d'entretien auprès de différentes structures liées à l'aide alimentaire. Ce qui nous intéresse ici, c'est votre expérience, vos activités, votre point de vue sur vos missions et plus généralement sur le paysage de l'aide alimentaire. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse, on s'intéresse à votre expérience et à vos opinions.
- Demander à la personne si elle est d'accord pour commencer l'entretien et si elle veut plus d'informations sur le diagnostic.

Présentation

Pouvez-vous vous présenter ? (Arrivée dans l'association, position dans l'association, missions)

Pouvez-vous présenter l'association et ses missions d'aide alimentaire ?

Comment la gouvernance de l'association est organisée ? Qui y est impliqué ? Quelles sont les orientations fortes qui y sont portées ? Quelles sont les questions qui font débat ?

Fonctionnement des opérations

Pouvez-vous m'expliquer très concrètement comment se déroule ? (.... : en fonction de l'activité ou des activités : la distribution/la maraude/l'accueil en épicerie sociale, etc.) ?

Quel est votre rôle dans ce processus ?

Quelles sont les principales difficultés rencontrées (logistiques, ressources humaines, etc.) ? Les freins au bon déroulement de l'opération ? Les besoins que vous identifiez ?

Quels sont les aspects qui fonctionnent bien ?

Selon vous, qu'est-ce qui pourrait être amélioré et comment ?

Les modalités de l'aide

Sur les conditions d'accès à l'aide : quelles sont-elles ? (question des conditions, des pièces justificatives, des contreparties, des orientations, des inscriptions) ? Vous semblent-elles adaptées ?

D'où viennent ces conditions ? (conditions des financeurs, décision de l'association) Quel est leur objectif ?

Sur la forme de l'aide (aide financière, colis, repas, épicerie sociale) : Vous semble-t-elle adaptée ?

Sur le contenu de l'aide (montant de l'aide financière, contenu des colis, des repas, qualité des produits, aspect nutritionnel) : Vous semble-t-il adapté aux besoins des bénéficiaires ? Vos sources d'approvisionnement permettent-elles de répondre aux besoins des bénéficiaires ?

Sur la question de la pérennité de l'aide : Vos sources de financement garantissent-elles la pérennité de vos missions ?

Sur ces modalités de l'aide, quelles pourraient-être les améliorations et quels sont les freins à ces dernières ?

Sur le public

Selon vous, quels sont les publics visés et quels sont les profils des bénéficiaires ?

Avez-vous remarqué une évolution des profils des bénéficiaires ces dernières années ?

Pensez-vous que vos publics dépendent de l'aide alimentaire ou que celle-ci constitue un « coup de pouce » ? Est-ce que ce sont toujours les mêmes personnes ou vous remarquez beaucoup de changement ? (question dépendance et régularité)

Rencontrez-vous des difficultés dans les interactions que vous entretenez avec les bénéficiaires ?

Adaptez-vous votre offre aux besoins et aux conditions matérielles (pas d'espace de stockage ou de cuisine) et aux besoins spécifiques (régimes alimentaires, enfants en bas-âge) des ménages ?

Que pensez-vous de l'état de santé des bénéficiaires ?

Un accompagnement social est-il proposé en plus de l'aide alimentaire ?

Sur la crise sanitaire

- Si l'association avait des activités d'aide alimentaire avant le confinement :

Comment cette période s'est-elle passée ? (suspension des opérations, difficultés, etc.)

A-t-elle modifié vos modalités d'intervention ?

Que pensez-vous de la réponse d'urgence qui a été apportée durant le premier confinement ? Quels enseignements en tirez-vous ?

Pensez-vous que les besoins en aide alimentaire ont évolué ?

Quelle serait selon vous la meilleure manière de répondre à ces besoins ?

- Si les opérations d'aide alimentaire ont débuté avec le confinement :

Comment en êtes-vous venus à vous impliquer dans l'aide alimentaire ? (initiative, sollicitation d'acteurs publics)

Pouvez-vous raconter comment s'est passée cette période, quelles actions ont été menées ? Les fonctionnements et les dysfonctionnements ?

Ces actions sont-elles toujours en place ? Se sont-elles transformées ? Avez-vous de nouveaux projets ?

Que pensez-vous de la réponse d'urgence qui a été apportée durant le premier confinement ? Quels enseignements en tirez-vous ?

Pensez-vous que les besoins en aide alimentaire ont évolué ?

Quelle serait selon vous la meilleure manière de répondre à ces besoins ?

Sur la coordination de l'aide alimentaire

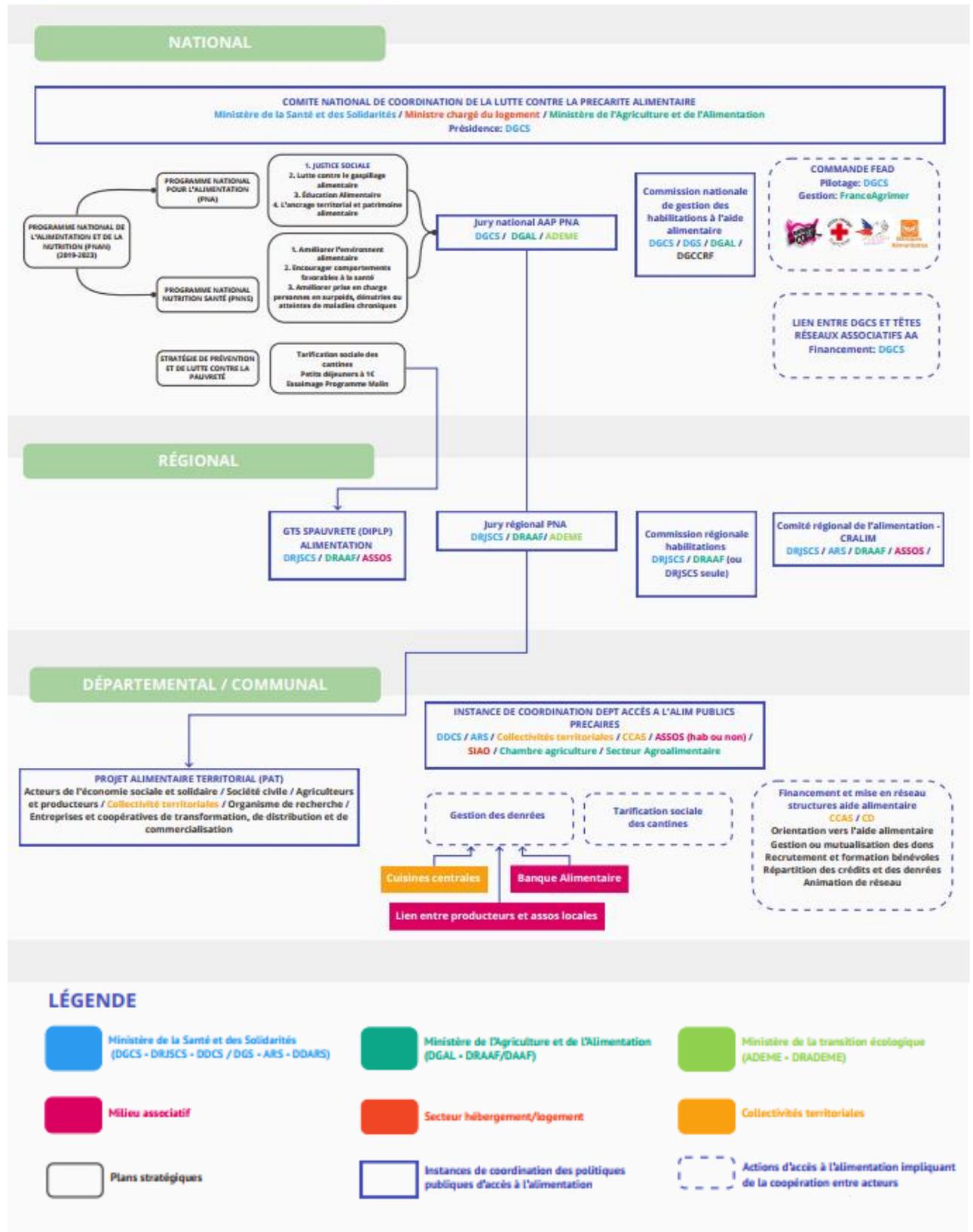
Etes-vous en lien avec d'autres structures pour vos activités d'aide alimentaire en Seine-Saint-Denis ?

Selon vous, existe-t-il une coordination sur le territoire ? Est-elle suffisante ? Comment pourrait-elle être améliorée ? (relations entre associations, relations avec les pouvoirs publics)

Comment imaginez-vous un circuit plus vertueux ?

Souhaitez-vous ajouter quelque chose ? Parler d'un sujet particulier ?

Annexe 3 : Schéma de l'ANSA sur les espaces de gouvernance de la lutte contre la précarité alimentaire, [disponible en ligne](#)



Annexe 4 : Liste des associations auxquelles le questionnaire a été envoyé

Association
La chaîne fratern'elles
Emergence 93
Centre Hospitalier
ALJ
Association Le Grand Maghreb
Association ERAC
Secours Pop 93
Emmaus Alternatives
MARHABA (les ateliers du bien être)
Excellents excédents
EPISOL DU BOURGET
Dans la maison
Parti Poétique
SHAKTI21
Association des jeunes du Pavé Neuf
Chez jo
Lez'Arts dans les Murs
Hôtel social 93
Asso Solidarité Espoir
Collectif Marau'dons
ECHO DES SANS MOTS
Association regie D'Aulnay sous bois
Marché sur l'Eau
La Marmite
Au cœur des quartiers
Villemomble Partage
Une étincelle d'espoir pour soan

Alteralia
Association Pas Si Loin
A Coeur Ouvert
Epicerie solidaire WICASAYA
Restos du coeur 93
Rapid
Amélior
Femmes boissière
E A
Entraide Solidarité et partage à saint Denis
Coup de Pouce
Secours Islamique Français
Utopia 56
Association MaMaMa
centre social Louise Michel/Mikado
EDVO
Epicerie du coeur
Bapif
Génération Action Solidaire
Ensemble pour l'emploi
De l'autre côté
ASSOCIATION BLANC BEUR NOIR
Le Sourire de Farida
Cité Caritas / Cité Myriam [ACSC (Association des cités du secours catholique)]
Secours Catholique
Eleos
Au Coeur de la Précarité
Solensi
Le Ciel Bleu
Au panier garni
Coeur d'échange
La Boutique baignolet
Ecobul
Maida pour tous
Inutile Utile
FADS
Association P2i
Interlogement 93
Nabyl Solidarité
Agir pour tous Bondy
ASM Mazone
Epicerie solidaire Aurore
Epicéas
Les Poussières
Amicale du Nid

Alter'Nature
Associations des enfants de Saint-Denis
Bomoyi
Ikambere
7 dreams
Le Refuge de Pantin
Centre social du Londeau
A la Rencontre des Coeurs
Les mamans de Bobigny
Aout Secours Alimentaire
ASIF
Noisy Liens
Alternative
Bel'action
Rougemont solidarité
Mediaquart
Bout'sol épicerie sociale
Café associatif des Tilleuls
Réseau citoyen des franco berbères - Coordination des berbères de France Paris
Terres d'Envol
Neptune
Coeur et la main tendue
La Chorba
Centre de santé Association Santé Bien-être
Banlieue Santé
Dessine-moi Pleyel
Les dames de coeur
ASSOCIATION CENTRE SOCIAL DU BAS CLICHY / L'ORANGE BLEUE / CSOB
OMJA
Centre social le 110
SOS Femmes
Espoir et vie / EVE
Enseignement et épanouissement
Epicerie Bondy Solidarité
ASSOCIATION NATIONALE FEMMES RELAIS MÉDIATRICES INTERCULTURELLES
Solidarité Evangélique
Coallia CADA
Inflechir
Croix Rouge
Linkee
UNIS CONTRE LA PRECARITE / UCLP
La Pepinière
Leçon de vie
ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DU LIEN SOCIAL / APLS
Les chemins du coeur

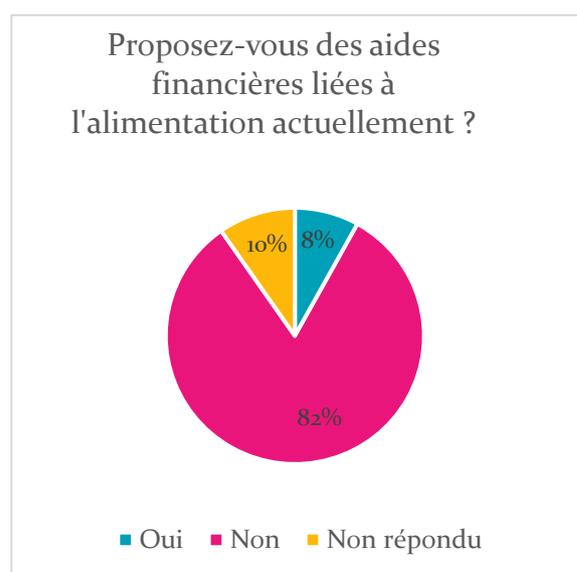
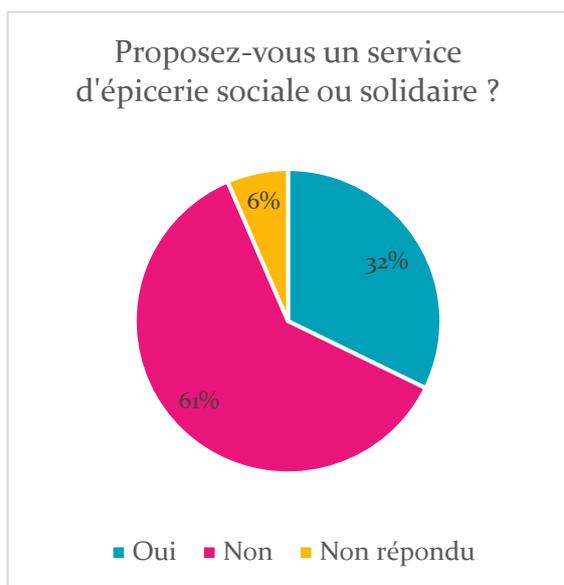
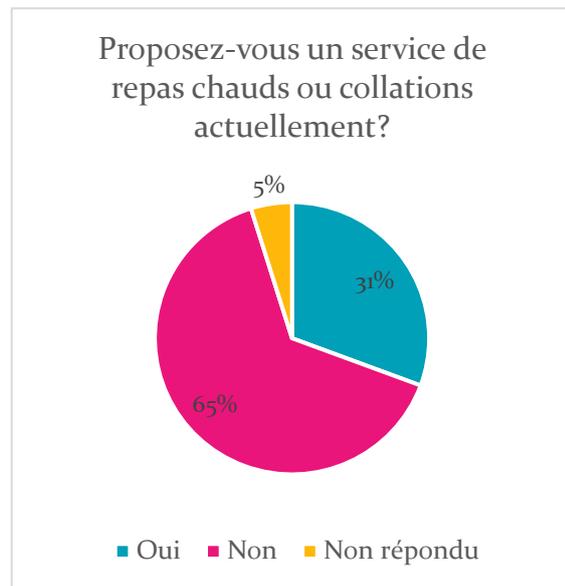
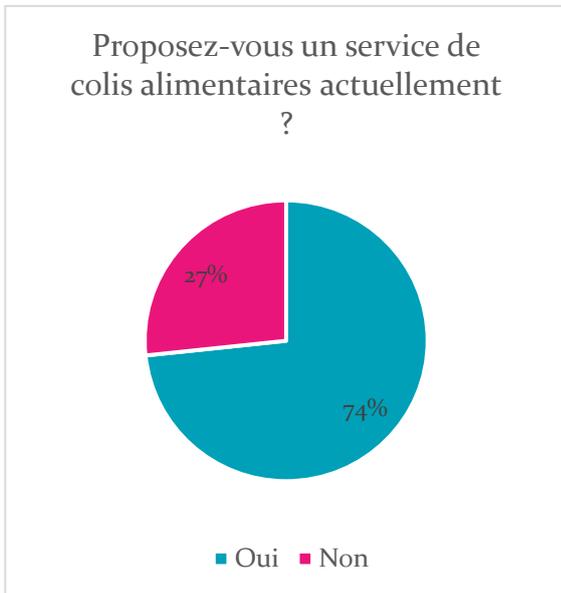
Baluchon
Une main tendue pour demain
FEP
ASSOCIATION MISSION MEDIATION ANIMATION REUSSITE SOCIALE / MISSION M.A.R.S
Aclefeu
APEE
Aux quatre vents
Partage et Solidarité
Pierrefitte Football Club
ASSOCIATION HUMANITAIRE / AMNRE
Proses
COLLECTIF ADULTES ET JEUNES NOCEENS / CAJN
Speranza
Plus près du cœur
Société Saint Vincent de Paul du CD de Saint Denis
Une main tendue
Collectif Citoyen Chemin Vert / Salvador Allende
Taf et Maffe
Un panier pour tous
Rosedom services
Yucca

Annexe 5 : Tableau croisant le budget des associations et la place de l'aide alimentaire dans leur activité.

	Votre seule activité ou votre activité principale	Une activité parmi d'autres	Une activité annexe ou complémentaire à votre cœur de métier
Moins de 30 000 €	67%	29%	13%
De 30 000 € à moins de 100 000 €	14%	21%	20%
De 100 000€ à moins de 500 000€	10%	17%	40%
De 500 000€ à 1 000 000€	10%	17%	7%
Plus de 1 000 000€	0%	17%	20%
	100%	100%	100%

Source : questionnaire envoyé aux associations.

Annexe 6 : Graphiques pour chaque dispositif proposé par les associations



Source : Questionnaire envoyé aux associations, 62 réponses.

Annexe 7 : Tableaux des volumes et des fréquences de l'aide alimentaire par type de dispositifs

	Nombre de colis distribués en moyenne par semaine	Nombre de personnes qui ont bénéficié de colis en 2020	Nombre de ménages qui ont bénéficié de colis en 2020
Min	1	0	0
Max	1 500	58 000	20 000
Moyenne	167	3679	1713
Somme	6 009	114 048	56 529
Total de réponses à la question	41	34	34
Total de réponses exploitables	37	31	33

Les volumes de colis alimentaires distribués en moyenne par semaine et le nombre de personnes et ménages bénéficiaires. Source : questionnaire envoyé aux associations.

	Nombre de repas distribués en moyenne par semaine	Nombre de personnes qui ont bénéficié de repas en 2020	Nombre de ménages qui ont bénéficié de repas en 2020
Min	1	0	0
Max	3 900	4 500	6 000
Moyenne	557	918	607
Somme	9 476	13 764	7 891
Total de réponses à la question	17	16	14
Total de réponses exploitables	17	15	13

Les volumes de repas chauds distribués en moyenne par semaine et le nombre de personnes et ménages bénéficiaires. Source : questionnaire envoyé aux associations.

	Nombre de personnes qui ont eu accès à l'épicerie sociale en 2020	Nombre de ménages qui ont eu accès à l'épicerie sociale en 2020
Min	0	0
Max	6 000	870
Moyenne	1 301	231
Somme	20 820	3 470
Total de réponses à la question	16	16
Total réponses exploitables	16	15

Le nombre de personnes et de ménages qui ont eu accès à une épicerie sociale en 2020.

Source : questionnaire envoyé aux associations.

	Montant moyen d'aide financière distribuée par ménage	Montant des aides financières distribuées en 2020	Nombre de personnes qui ont bénéficié d'aides financières en 2020	Nombre de ménages qui ont bénéficié d'aides financières en 2020
Min	45	6 000	220	70
Max	200	396 800	721	3 000
Moyenne	92	103 126	471	697
Somme	1 478	1 650 024	941	9 755
Total de réponses à la question	17	16	2	14
Total réponses exploitables	16	16	2	14

Montants d'aides financières distribuées par les CCAS et nombre de ménages et de personnes bénéficiaires de ces aides. Source : questionnaire envoyé aux CCAS.

Annexe 8 : Tableaux des fréquences et des durées d'accès de l'aide alimentaire, par dispositif.

	Fréquence des distributions de colis	Fréquence des distributions de repas
Plusieurs fois par semaine	14	13
Une fois par semaine	14	6
Une fois toutes les deux semaines	6	0
Moins de deux fois par mois	4	0
Autres (tous les jours, dépend des dons)	3	0
Nombre de réponses à la question	41	19

Réponses des associations aux différents niveaux de fréquence selon le type d'aide alimentaire. Source : questionnaire envoyé aux associations.

	Durée d'accès à l'épicerie	Durée maximale d'accès à l'épicerie
1 mois	3	0
1 à 3 mois	1	0
3 mois	3	3
Entre 3 et 6 mois	1	0
6 mois	2	0
6 à 8 mois	1	0
8 mois	0	1
9 mois	0	2
Entre 10 et 12 mois	1	0
10 mois	1	2
12 mois	3	3
Dépend des situations	1	4
Total de réponses	17	15

Réponses des associations à la question de la durée d'accès à l'épicerie. Source : questionnaire envoyé aux associations.

Annexe 9 : Liste des associations répondantes au questionnaire à avoir commencé leur activité d'aide alimentaire au moment du confinement

Nabyl solidarite
Interlogement93
Association P2i
Entraide Solidarité et partage a saint
Denis
Association MaMaMa
Alteralia
Association des femmes de la Boissière
Amélior
Echo des sans mot
Maida pour tous
Lez'Arts dans les Murs
De l'autre côté
Association des jeunes du Pavé Neuf
Ecobul
Association E A
Au panier garni
Episol du Bourget
Une étincelle d'espoir pour Soan
Marhaba
Association Le Grand Maghreb
Association Pas Si Loin
(Source : questionnaire envoyé aux associations)

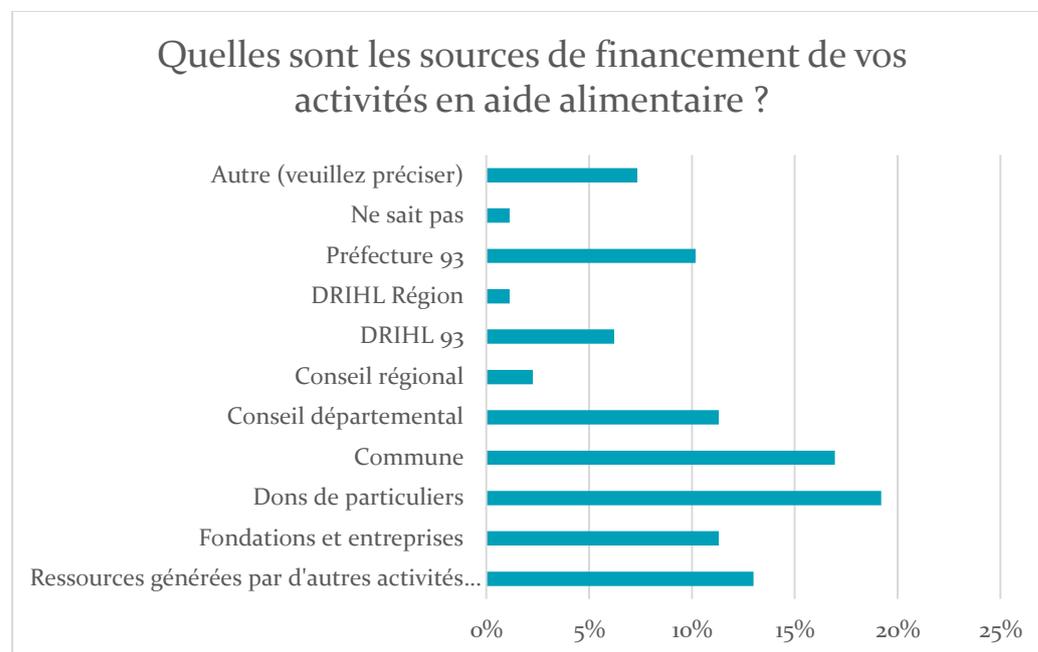
Annexe 10 : Méthode de construction du « Score de manque de dispositifs »

A partir du taux de pauvreté par commune (Insee 2018) et du nombre de dispositifs présents sur chaque commune (d'après le questionnaire envoyé aux associations), nous avons constitué plusieurs catégories, similaires à celles utilisées dans les cartes 4 et 8. 5 catégories pour les taux de pauvreté : moins de 10 % (A), entre 10 et 20 %(B), entre 20 et 30 %(C), entre 30 et 40 %(D) et plus de 40 %(E). Pour les dispositifs, 4 catégories ont été établies : entre 0 et 2 dispositifs(F), entre 2 et 5 dispositifs(G), entre 5 et 9 dispositifs (H) et plus de 9 dispositifs(I). Ensuite, selon la catégorie de taux de pauvreté et la catégorie de nombre de dispositifs de la commune, un score lui a été attribué sur le modèle suivant :

Score 1 (besoins couverts)	Score 2 (zones d'attention intermédiaire)	Score 3 (zone d'attention intermédiaire +)	Score 4 (zone d'attention marquée)
A et F	B et F	C et F	D et F
A et G	C et G		D et G
A et H	D et H		E et F
A et I	E et I		E et G
B et G			E et H
B et H			
B et I			
C et H			
C et I			
D et I			

Par exemple, la commune de Stains a un taux de pauvreté de 37 % et 3 dispositifs, elle se trouve donc dans les catégories D et G. Son score est alors de

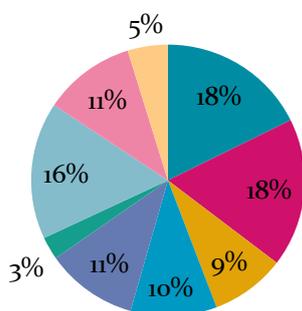
Annexe 11 : Les sources de financement des associations répondantes au questionnaire



*Les différentes sources de financement des activités d'aide alimentaire des associations.
Source : questionnaire envoyé aux associations, plusieurs réponses possibles.*

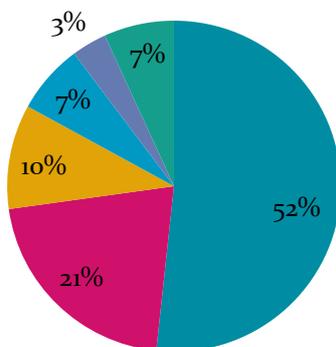
Annexe 12 : Les dispositifs d'enquête des bénéficiaires.

Quelle est l'association qui fait l'intermédiaire avec le public interrogé ?

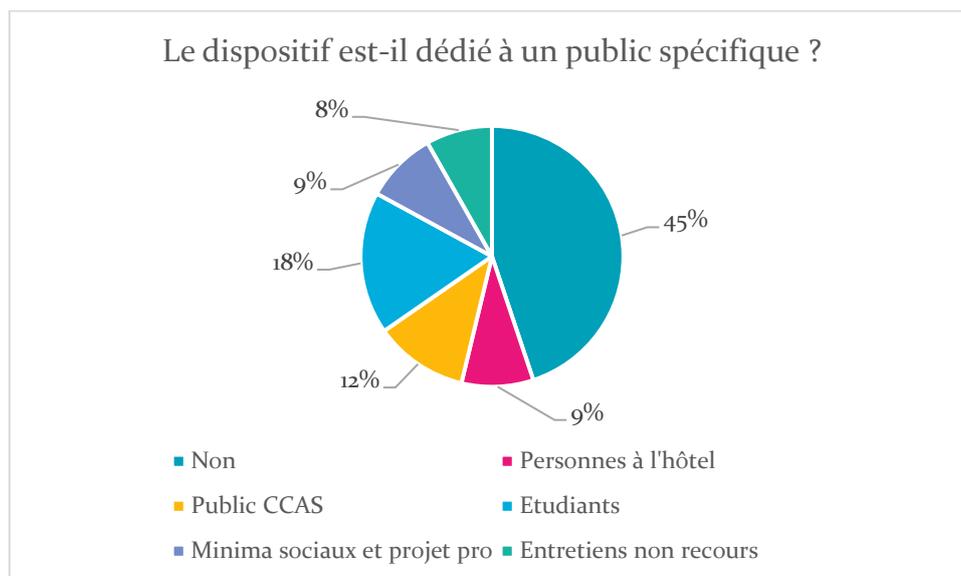


- Restaurants du coeur
- Epicerie sociale Aurore
- CCAS
- Alteralia
- IL93
- Secours populaire
- Accueil de jour
- ACINA
- Secours Islamique Français

Forme de l'aide alimentaire dont bénéficient les publics interrogés ?



- paniers/colis
- repas chaud
- aide financière pour épicerie
- épicerie sociale/solidaire
- aide financière/tickets service
- potentiel non recours



Source des graphiques : questionnaire aux bénéficiaires, 147 personnes interrogées.

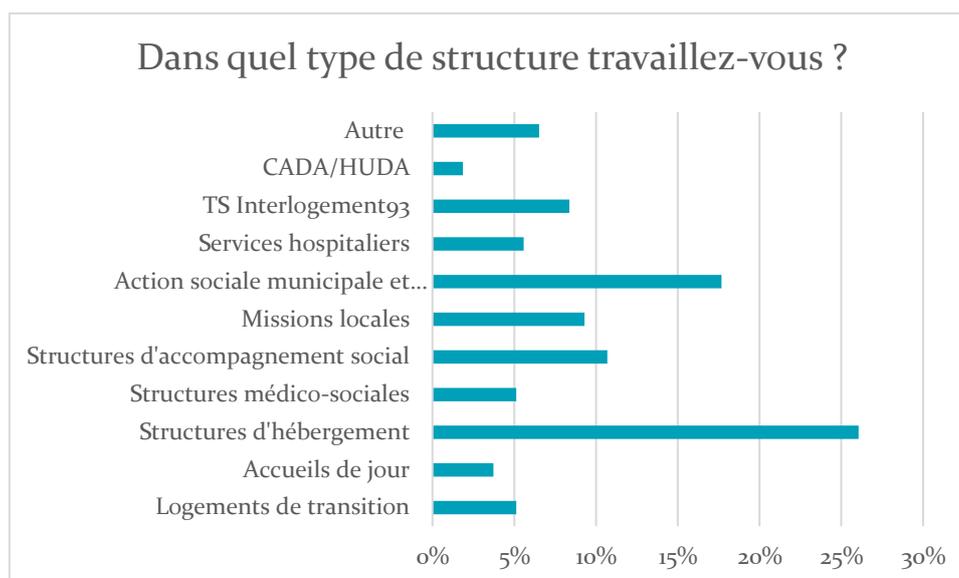
Annexe 13 : Tableaux de l'importance donnée à l'aide alimentaire par les personnes interrogées selon les sources de revenu et les lieux d'habitation

	Un coup de pouce utile dans les moments difficiles	Une aide essentielle dont vous ne pouvez pas vous passer	Total
Revenu du travail formel	35%	74%	100%
Revenu du travail informel	36%	64%	100%
Prestations sociales	24%	76%	100%
Dons (famille/amis)	33%	67%	100%
Crous (bourse)	50%	50%	100%
Pas de ressource	21%	83%	100%

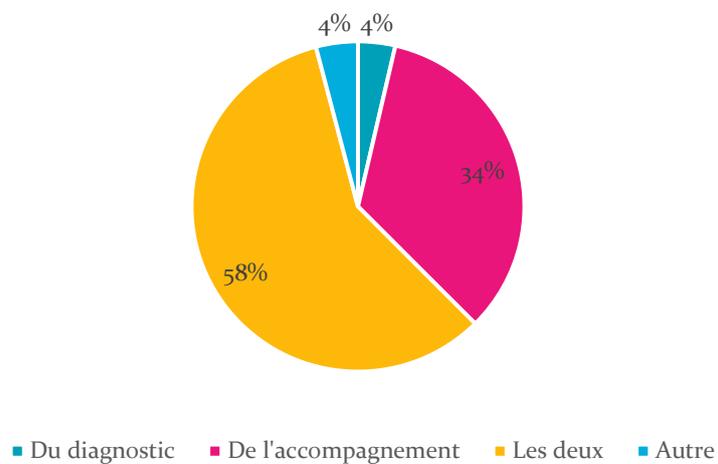
	Une aide essentielle	Un coup de pouce	Total	Nombre de réponses
Hôtel social	96%	4%	100%	24
Hébergement collectif	90%	10%	100%	10
Appartement ou maison	73%	27%	100%	49
Résidence étudiante	50%	50%	100%	8
Hébergé chez un tiers	54%	46%	100%	13
Rue	100%	0%	100%	8

Source : questionnaires réalisés avec les bénéficiaires.

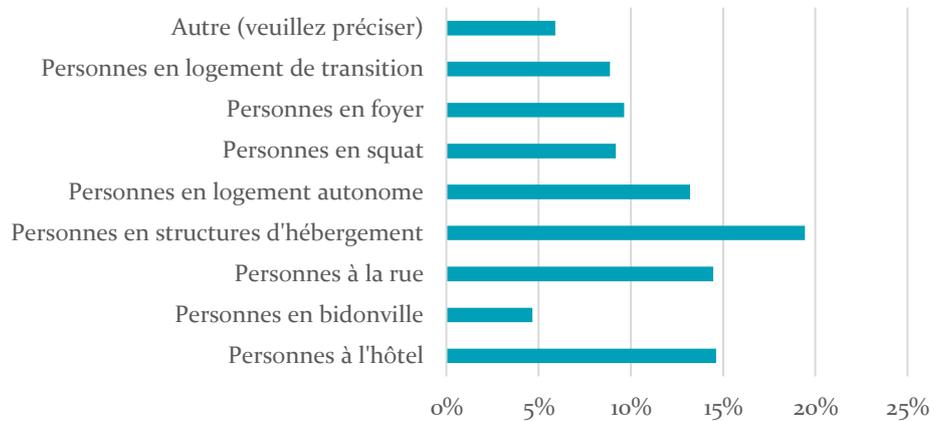
Annexe 14 : Données sur les prescripteurs répondants



Votre mission consiste plutôt à faire :



Auprès de quel(s) type(s) de public travaillez-vous ?



Source des graphiques : questionnaire envoyé aux prescripteurs SIAO, 221 répondants



**PRÉFET
DE LA SEINE-
SAINT-DENIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Interlogement93

